



THOMAS MARCEL/SIPA

Lionel Jospin s'appuie sur le choix des Français pour répondre aux critiques de Jacques Chirac

Le gouvernement envisage une majoration exceptionnelle, en 1997, de l'impôt sur les sociétés

AU LENDEMAIN de l'intervention télévisée de Jacques Chirac, lundi 14 juillet à l'Élysée, au cours de laquelle le chef de l'État a défini pour lui-même un champ très large d'intervention pour marquer son territoire dans cette troisième cohabitation, Lionel Jospin avait l'intention, selon plusieurs ministres mis dans la confiance, de faire un rappel des règles du jeu démocratique fixées par la Constitution.

S'appuyant sur les articles 5 et 20 de la Constitution, le premier ministre considère que le président de la République doit prendre en compte le résultat des élections législatives qu'il a lui-même provoquées. M. Jospin s'estime donc fondé à appliquer le programme sur lequel la gauche l'a emporté. Au cours d'une réunion de son bureau national, mercredi, le Parti socialiste a souligné que « nul n'a intérêt à définir son domaine en fonction de ses propres intérêts ou de ses propres conceptions ».

Les deux magistrats de la Cour



des comptes chargés de conduire l'audit des finances publiques présenteront, lundi 21 juillet en fin de matinée, les conclusions de leur mission devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Celle-ci entendra, ensuite, le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, qui devrait lui exposer les mesures de redressement envisagées par le gouvernement. La principale disposition devrait porter sur une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés, applicable seulement en 1997.

L'État a remboursé, mercredi 16 juillet, un peu plus de 90 milliards de francs sur les 110 milliards de francs levés en juin 1993 par « l'emprunt Balladur ». Le choix du gouvernement de l'époque de faire appel aux petits épargnants plutôt qu'aux marchés financiers a entraîné un coût pour les finances publiques évalué entre 3,3 et 5,8 milliards de francs.

Lire page 5

L'assassinat de Gianni Versace

La police soupçonne un tueur en série homosexuel, après l'assassinat du couturier italien, tué de deux balles dans la tête, mardi, devant son domicile de Miami.

p. 8 et 26

L'UE s'étend à l'Est

La Commission de Bruxelles a annoncé, mercredi, l'ouverture de négociations, en 1998, avec la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie et aussi avec Chypre.

p. 4 et notre éditorial p. 12

La libération d'Abassi Madani

La libération, mardi 15 juillet, du chef historique du FIS, Abassi Madani, divise les partis politiques en Algérie.

p. 2

Les projets de LVMH

Bernard Arnault, président de LVMH, précise ses propositions pour créer un groupe mondial de vins et spiritueux avec Guinness et GrandMet.

p. 13

Le retour d'un Black Panther



Après vingt-sept ans d'emprisonnement pour un crime qu'il a toujours nié, Geronimo Pratt, l'ancien « ministre de la défense » des Black Panthers, a été libéré.

p. 11

La crise du Cognac

Pour faire face aux excédents d'eau-de-vie, 12 000 hectares de vignobles vont être arrachés ou reconvertis.

p. 9

Flâner à Crozon

A la rencontre de la péninsule bretonne de légende, entre Brest et Douarnenez.

p. 18

467 000 bacheliers

Le taux de réussite au baccalauréat 1997, toutes séries confondues, est de 77,1 %.

p. 6

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

Le spleen des « soldats de la paix »

LE « SOLDAT de la paix » intrigue médecins et sociologues, dans les armées, qui cherchent à analyser les angoisses psycho-physiologiques d'un nouveau métier des armes. Pourquoi ? Parce que le soldat aime, en général, l'action et que, les missions de maintien ou de rétablissement de la paix se multipliant désormais, sa fonction nouvelle consisterait plutôt à faire de la prévention et, donc, à savoir « encaisser » sans nécessairement ouvrir le feu. De la sorte, le « soldat de la paix » ressemble plus à un gendarme qu'on entraîne à maîtriser ses réactions qu'à un baroudeur, certes discipliné, mais porté à déclencher le feu.

Aux Pays-Bas, aux États-Unis et en France, des études ont été lancées pour cerner la personnalité du « soldat de la paix » - plus exactement les qualités nécessaires à un engagement sur le terrain - et pour déceler, sur le même coup, les effets de ces opérations sur son moral et sur sa santé.

Et d'abord aux Pays-Bas. Si les officiers néerlandais, interrogés à l'issue de leur participation à la première force d'interposition (IFOR) en Bosnie, ont considéré majoritairement que leur affectation était un « job » par-

mi d'autres, les hommes engagés dans des pelotons de chars ont été ceux qui se sont le plus plaints de leurs conditions de travail. À l'origine, sans doute, un sentiment plus exacerbé de leur inaction, un peu à la manière du héros de Dino Buzzati dans *Le Désert des Tartares*.

Une étude comparable a été menée en Bosnie, par l'unité de recherche médicale de l'armée américaine en Europe, sur des GI de la même IFOR. Selon le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD) à Paris, qui relate ces travaux menés avant, pendant et après l'engagement, on évoque volontiers le stress du « soldat de la paix », dû surtout à des problèmes familiaux comme l'éducation des enfants ou l'isolement d'avec le conjoint resté aux États-Unis.

Mais les motifs le plus fréquemment avancés ont trait à l'ambiguïté de la mission, au sentiment d'impuissance lié à des règles draconiennes d'ouverture du feu ou à la perception d'une menace qui demeure diffuse. « Les cas de dépression ou de troubles de la santé mentale sont relativement élevés, note le C2SD, mais moins que les symptômes relevés dans d'autres missions, en Somalie ou dans le Golfe. » En France, la présence de psychiatres mili-

itaires est devenue monnaie courante dans les opérations. Des « cellules » de soutien psychologique, composées notamment du médecin militaire spécialiste, de l'aumônier et d'un officier de l'état-major, sont déployées au plus près du soldat.

L'expérience montre, comme l'indique le médecin en chef Bernard Lafont, professeur agrégé de psychiatrie à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, « les effets démobilisateurs des situations d'attente » qui sont souvent celles du « soldat de la paix ». À quoi le reconnaît-on ? À l'expression d'un regard qui se fait vague, à une façon de chercher à se couper des activités du groupe, au fait de demeurer dans son coin. Par exemple, le « soldat de la paix » dépressif ne joue plus aux cartes. « Quelque chose ne fonctionne plus, dit le médecin en chef Lafont, comme si le sujet se mettait hors d'atteinte. C'est à ce moment-là qu'il faut être vigilant. »

Pour limiter les effets de ce spleen, *Objectif Défense*, la lettre que le ministère de la défense adresse à tous les chefs de corps, annonce que le service de santé des armées leur enverra des directives en ce sens.

Jacques Isnard

Lire page 6

Une femme à la tête du CNRS

UNE FEMME devait être nommée, pour la première fois, à la direction du Centre national de la recherche scientifique. Le conseil des ministres devait en effet désigner, mercredi 16 juillet, Catherine Bréchignac, une physicienne âgée de cinquante et un ans, pour succéder à Guy Aubert. Elle aura pour mission de « débureaucratiser » le fleuron de la recherche publique française. Avec cette nomination, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie lance sa politique scientifique.

Donnant la priorité à la recherche fondamentale, M. Allègre veut aussi redéfinir les missions de grands organismes comme le Centre national d'études spatiales et le Commissariat à l'énergie atomique.

Lire page 26

Incompréhensions franco-belges

LA VISITE qu'effectue, mercredi 16 et jeudi 17 juillet, Jacques Chirac à Bruxelles se situe au sommet protocolaire de ce type d'exercice. Visite d'Etat, elle sera entourée des fastes traditionnels : honneurs militaires à l'arrivée, réception dans le somptueux palais d'Egmont par le premier ministre Jean-Luc Dehaene, dîner au château de Laeken avec la famille royale. D'importantes mesures de sécurité ont été prises par les autorités du pays pour éviter que les salariés de Renault-Vilvorde, engagés dans une dure négociation sur le plan social accompagnant la fermeture du site, ne viennent perturber l'image d'harmonie et de bonne entente entre voisins.

L'heure n'est pas aux chamailleries, mais à l'affirmation de la permanence des liens entre deux nations qui ont partagé, côte à côte, les mêmes épreuves dans ce siècle et qui affrontent ensemble les nouveaux défis : la construction européenne et la mondialisation de l'économie.

Ce rappel de la convergence naturelle des intérêts de la petite nation belge et de la France, puissance européenne majeure, est peut-être nécessaire mais il ne doit pas faire oublier que l'on a vécu, ces derniers mois, une relation franco-belge plutôt agitée. La brutalité de la décision de fermeture

de Renault-Vilvorde, suivie d'un espoir bientôt déçu que l'arrivée de la gauche au pouvoir en France allait remettre en question un arrêt de mort fondé sur la logique industrielle, a profondément traumatisé la population. Cet épisode a fait prendre conscience aux dirigeants belges, notamment flamands, qu'ils n'avaient que peu de prise sur les centres de décision qui déterminent la vie économique du pays.

On a senti également pointer une inquiétude, lors de la fusion

entre Suez et la Lyonnaise des eaux, qui place le principal groupe énergétique belge, Tractebel, sous l'influence du groupe français même si, en l'occurrence, Gérard Mestrallet, le PDG de Suez-Lyonnaise, a fait preuve d'une plus grande sensibilité aux préoccupations belges que son collègue de Renault, Louis Schweitzer. Enfin, les péripéties de l'affaire Dassault, où la justice de Bruxelles réclame en vain, depuis neuf mois, la transmission de pièces du dossier de

corruption de partis politiques belges par l'avionneur français, est toujours une pomme de discorde entre les deux pays. À Paris, le nouveau garde des sceaux, Elisabeth Guigou, n'a toujours pas pris de décision à ce sujet, alors que le temps presse : la prescription s'applique en décembre 1997 à cette affaire.

Si Paris ne transmet pas rapidement les pièces manquantes du dossier, un scandale majeur de la vie politique du pays risque de passer aux oubliettes judiciaires... Avant l'arrivée du président français à Bruxelles, Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge, a tenu à évoquer ce problème publiquement, dans la presse et à la radio, même s'il sait que le régime de cohabitation français place désormais ces affaires délicates dans l'orbite gouvernementale et ne relève donc pas de la compétence directe de son hôte.

La relation franco-belge, ensuite, est telle que toute parole d'un président français tenue sur le territoire du royaume est disséquée, interprétée à l'aune de la question majeure que se pose le pays : « Quel avenir pour l'État belge à l'aube du XXI^e siècle ? »

Luc Rosenzweig

Jan Ullrich, le phénomène du Tour



TEMPSPORT

LE TOUR de France a trouvé son maître. Les six cols de la dixième étape, disputée, mardi 15 juillet, entre Luchon et Andorre-Arcalis (252,5 km), ont révélé l'Allemand Jan Ullrich (Telekom), 23 ans, jusque-là cantonné dans le rôle d'équipier modèle de Bjarne Riis. Personne n'a pu répondre à son démarrage dans les derniers kilomètres de l'ascension finale : ni Bjarne Riis, ni Richard Virenque (Festina), troisième de l'étape à 1 min 8 s du vainqueur, ni Laurent Jalabert (ONCE). Mercredi, le peloton devait rejoindre Perpignan avant de s'octroyer une journée de repos.

Lire pages 16 et 17

Le géant du saxo



SONNY ROLLINS

LÉGENDE du saxophone ténor, Sonny Rollins ne jouera qu'à Antibes, le 20 juillet. Tout est complet d'avance, et pourtant on s'y bousculera encore. Rollins est magnifique. Lui qui n'est pas si grand prend, dès qu'il entre en scène, l'allure d'un géant débonnaire. C'est la dernière parole d'un certain jazz, l'art du saxophone sans fioritures et sans esbroufe.

Lire page 20

| | | | |
|-----------------------|----|-----------------------|----|
| International..... | 2 | Finances/marchés... | 14 |
| France..... | 5 | Aujourd'hui..... | 16 |
| Société..... | 6 | Jeux..... | 19 |
| Carnet..... | 8 | Météorologie..... | 19 |
| Horizons..... | 11 | Guides culturels..... | 23 |
| Régions..... | 9 | Communication..... | 19 |
| Annexes classées..... | 10 | Culture..... | 20 |
| Entreprises..... | 13 | Radio-Télévision..... | 24 |



ALGÉRIE La libération, mardi 15 juillet, sur ordre du procureur du tribunal militaire de Blida, d'Abassi Madani, numéro un du Front islamique du salut (FIS) dissous, a susci-

té des réactions très contradictoires en Algérie. ● LES PARTIS dits « éradicateurs », tels le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et Ettahadi (anciens commu-

nistes), en contestent avec virulence la pertinence, alors que d'autres formations, tels le Front des forces socialistes (FFS) ou le Mouvement de la société de la paix (islamistes, ex-

Hamas), l'ont jugée bonne mais insuffisante. A l'exception du quotidien *El Moudjahid*, la presse demeure extrêmement circonspecte. ● CETTE LIBÉRATION, estime Werner

Ruf, professeur de relations internationales à l'université de Kassel et spécialiste de l'Algérie, ne permettra pas à elle seule de mettre fin à la crise algérienne.

La libération d'Abassi Madani divise les partis politiques algériens

L'opinion publique espère que cette remise en liberté, intervenant une semaine après celle du numéro trois du Front islamique du salut, Abdelkader Hachani, contribuera, sinon à régler la crise, du moins à atténuer la violence

C'EST AU DOMICILE de son père, dans le quartier populaire de Belcourt, à Alger, que s'est installé Abassi Madani, le numéro un du Front islamique du salut (FIS) dissous, après sa libération conditionnelle, mardi 15 juillet, sur ordre du procureur du tribunal militaire de Blida (*Le Monde* du 16 juillet). Une voiture banalisée l'y a conduit vers 8 h 30. Très rapidement, de nombreux dirigeants du FIS, Abdelkader Hachani - lui-même libéré le 8 juillet -, Lai Djeddi, Abdelkader Boukhemkhem, Omar Abdelkader, tous libérés de la prison militaire de Blida en 1995, lui ont rendu visite.

D'après la presse de mercredi, M. Madani serait « en bonne santé ». Selon le journal *Liberté*, il tiendrait « un discours très virulent à l'égard du pouvoir ». M. Madani a fait sa première sortie d'homme libre à la mosquée du quartier, dite mosquée Kaboul. Le quotidien *El Watan* y a vu un signe qu'Abassi

Madani n'a pas changé. En l'absence de toute déclaration officielle sur cette libération, les spéculations allaient bon train sur l'existence ou non d'un accord entre le FIS et le pouvoir et la portée de cette libération. La télévision d'Etat a totalement passé sous silence mardi soir cette information, qui a pris toute l'Algérie par surprise. La chaîne III de la radio francophone s'est contentée de donner lecture du communiqué du parquet militaire annonçant la libération conditionnelle.

UNE MESURE « UTILE »

L'instance exécutive du FIS à l'étranger a vu dans la libération de M. Madani « une contribution certaine et effective à la solution de la crise et au retour à la paix », tout en réclamant la libération de tous les détenus politiques. Deux autres formations islamistes, le mouvement Ennahda et le Mouvement de

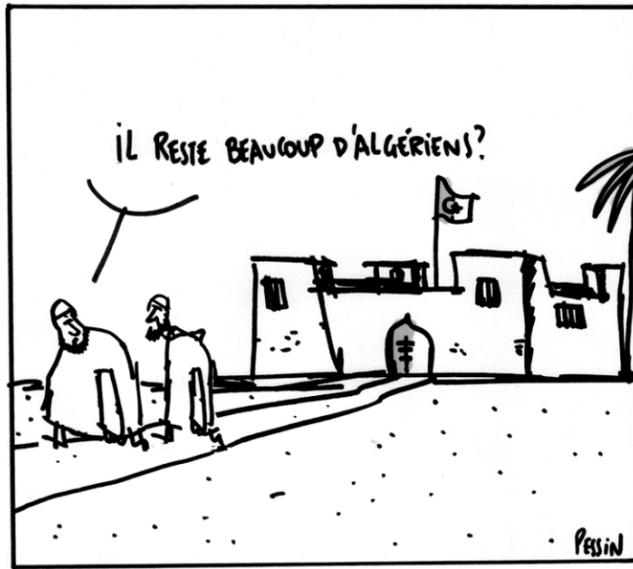
la société de la paix (ex-Hamas) du cheikh Mahfoud Nahnah se sont elles aussi réjouies de cette remise en liberté tout en réclamant une amnistie générale des prisonniers politiques.

Le Front des forces socialistes d'Hocine Aït Ahmed y a vu une mesure « utile » à l'instauration d'un climat de détente, à la condition qu'elle « s'inscrive dans le cadre global d'une solution à la crise », ce qui suppose « l'ouverture du champ politique et médiatique, la levée de l'état d'urgence et la libération de tous les prisonniers politiques ».

Dans l'opinion publique, on se prend à espérer que cette mesure puisse sinon ramener la paix, du moins atténuer la violence. Pour le Parti des travailleurs de Mme Louisa Hanoum, la libération de Madani et Hachani « demeure insuffisante non seulement à cause de son caractère contraignant, mais aussi et surtout à cause de la gravité de la situation qui exige des mesures franches ». Pour le FLN, il s'agit d'une « initiative heureuse qui est à l'honneur de celui qui l'a prise ».

Les partis politiques dits « éradicateurs », comme le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi et Ettahadi (anciens communistes) affichent clairement leur hostilité à la décision prise par le président Liamine Zeroual.

Selon le RCD, « les récentes libérations dont ont bénéficié certains responsables politiques participent de la volonté de revenir au compromis qui se dessinait avant l'arrêt du processus électoral de 1991. La poli-



tique qui dénonce le terrorisme en s'accommodant de l'intégrisme apparaissait dans la plateforme dite de l'entente nationale et de la révision de la Constitution (...). Le pouvoir fait du chadlisme sans Chadli [Bendjedid, l'ancien président algérien] et ses concessions unilatérales dépassent toutes les exigences de l'ex-FIS », ajoute le RCD.

« CLIMAT DE SUSPICION »

Ettahadi, partisan d'une guerre à outrance contre les islamistes, estime que « la libération, quel que soit l'argument invoqué, d'Abassi Madani, l'un des principaux responsables de la tragédie terrible que vit [le] peuple et qui devrait avoir sur la

conscience l'assassinat de dizaines de milliers de nos compatriotes, est tombée comme un couperet sur la tête de millions d'Algériennes et d'Algériens patriotes ».

Comme pour répondre aux adversaires de cette remise en liberté, le quotidien gouvernemental *el Moudjahid*, souligne, dans son édition, que « l'Algérie est debout, l'édifice institutionnel pluraliste et démocratique est en voie d'achèvement et l'autorité de l'Etat pleinement restaurée ». « Bref, entre le contexte de l'année 1991 et celui de 1997, il n'y a pas de comparaison possible », ajoute l'éditorialiste.

El Moudjahid accuse ceux qui ont critiqué la mesure de « vouloir se-

mer le doute et entretenir un climat de suspicion politicien alors que des échéances majeures attendent le citoyen algérien, dont le seul souci est que le pays retrouve la paix, la stabilité, la fierté et le progrès ». Les autres journaux sont nettement plus circonspects.

Dans un éditorial intitulé « Inquiétudes », le quotidien *El Watan* parle d'une « douche froide » pour « les forces démocratiques algériennes » et se fait le porte-parole d'« inquiétudes légitimes ». L'éditorialiste prévoit au passage une guerre ouverte entre Abassi Madani et Mahfoud Nahnah, chef du Mouvement de la société de la paix. Pour le quotidien *Liberté*, Abassi Madani ne représente pratiquement plus rien, et le pouvoir cherche à « banaliser l'événement comme il avait banalisé le procès » d'Hachani. Ces apparences « ne cacheraient-elles pas une autre stratégie, d'autres calculs ? », s'interroge le journal.

■ **Les élections locales auraient été fixées au 23 octobre**, à l'issue d'une réunion, mardi 15 juillet, entre le président Liamine Zeroual et les représentants de certains partis politiques, a indiqué, mercredi, la presse algéroise. Un accord sur la composition et les prérogatives d'une commission indépendante de surveillance des élections aurait également été adopté lors de cette réunion. La rencontre a été boycottée par les principaux partis de l'opposition démocratique, dont le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). - (AFP)

Anouar Haddam demande l'élargissement de tous les islamistes

Anouar Haddam, un responsable islamiste algérien détenu aux Etats-Unis, a déclaré, mardi 15 juillet, se « réjouir » de la libération d'Abassi Madani. Mais M. Haddam, qui se présente comme le président de la délégation parlementaire du FIS à l'étranger, a aussi réclamé, dans un communiqué, la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 1992, et la « libération de tous les détenus de la juste cause du peuple algérien et, à leur tête, cheikh Ali Benhadj », le numéro deux du FIS. M. Haddam demande aussi la « reconnaissance du FIS en tant que parti politique » et « l'ouverture des champs médiatiques et politiques en Algérie » à son mouvement. Ces mesures doivent « permettre aux dirigeants du parti de la majorité, le FIS, d'assurer leur rôle attendu par le peuple pour trouver une solution pacifique à la crise de l'autorité politique en Algérie », indique le communiqué. M. Haddam, arrêté en décembre 1996, est détenu en Virginie. - (AFP)

Les relations entre le FIS et les groupes plus radicaux ont connu une constante dégradation

CADRE de rassemblement d'une partie de la jeunesse déshéritée et désœuvrée qui s'était exprimée lors des manifestations d'octobre 1988, le Front islamique du salut (FIS) dissous a toujours été encombré d'une aile radicale tentée par la violence, que prônaient des groupuscules radicaux de type *takfir oual hidjra* (apostasie et exode), qui n'ont jamais intégré le FIS, et qui ont vivement dénoncé la création du parti, en 1988, et son entrée dans un jeu politique jugé « mécréant ».

Cette tentative radicale a toujours été contenue, voire combattue, par Abassi Madani avec l'aide, turbulente mais efficace, d'Ali Benhadj. Le numéro un du FIS est partisan d'une action politique dans le cadre des lois en vigueur, sans pour autant renier son projet d'imposer un changement politique réel dans le pays. D'où le recours à la grève en mai-juin 1991, pour dénoncer une législation électorale jugée scélérate et pour exiger une élection présidentielle anticipée. La grève prit fin le 3 juin, avec l'intervention sanglante de l'armée pour dégager les places publiques, où les manifestations avaient pourtant été autorisées en vertu d'un accord entre les dirigeants du FIS et le gouvernement réforma-

teur de Mouloud Hamrouche. Hostile au recours à la force, M. Hamrouche démissionna pour être remplacé par Sid-Ahmed Ghazali. Quelques jours plus tard, MM. Madani et Benhadj, ainsi que d'autres dirigeants du FIS, étaient arrêtés - ils allaient être condamnés en juillet 1992 à douze ans de prison. Abdelkader Hachani prenait alors la direction du FIS et allait le mener à la victoire électorale de décembre 1991.

RADICALISATION DU GIA

Les élections ont été annulées après la démission forcée du président Chadli Bendjedid en 1992. Deux mois avant ces élections, dans la région de Guemmar, dans le sud-est du pays, une opération armée avait entraîné la mort de plusieurs soldats du corps des gardes-frontière. L'incident, qualifié de manœuvre et de manipulation par Abdelkader Hachani, fut considéré par les autorités comme la preuve que le FIS avait décidé de recourir à la force avant même l'interruption du processus électoral.

Pourtant les premiers communiqués appelant à la *djihad* n'émanaient pas du FIS, mais de ceux qui étaient hostiles à l'action

politique, tels Abdelkader Chebouti et Moustapha Bouiali. Ce dernier, ancien capitaine de l'armée et fondateur du premier maquis islamiste, avait nargué pendant des années les forces de sécurité algériennes avant d'être tué en janvier 1987. La dissolution du FIS, en avril 1992, et les internements administratifs de milliers de jeunes militants dans les camps du sud ont fait basculer de nombreux autres dans les rangs des groupes armés. La direction du FIS s'est abstenue pour sa part de condamner le Mouvement islamique armé (MIA) naissant.

Les groupes armés allaient toutefois rapidement connaître des turbulences. Mansour Meliani, personnage fruste et quasi analphabète, forme les premiers noyaux de ce qui allait devenir le groupement islamique armé (GIA). Il est arrêté, condamné et exécuté. Chebouti, que les jeunes des quartiers populaires ont affublé du grade de général, est tenu pour mort, même si on ignore les circonstances de son décès. Implanté dans le centre du pays (Alger et Blida), le GIA ira se radicalisant au point de dénoncer le FIS. Son mot d'ordre est « ni négociations, ni trêve, ni démocratie ». Il décréte même le califat. L'évasion de cen-

taines de prisonniers du pénitencier de Lambèse, pendant le mois de jeûne du ramadan, en 1994, renfloue ses rangs.

Pour de nombreux responsables du FIS, cette évasion était une manipulation qui a permis aux services de renseignements d'infiltrer le GIA. Certains dirigeants du FIS n'en adhèrent pas moins au GIA. Parmi eux, le chef de file des intellectuels islamistes algériens, Mohamed Saïd, et Abdelrezak Redjem, ancien chef de cabinet d'Abassi Madani. Ils seront exécutés sur ordre de Djamel Zitouni, chef du GIA, qui les accusait d'avoir cherché à infiltrer l'organisation.

« SBIRE DU POUVOIR »

Dans ce contexte, les fidèles de Madani et Benhadj créent leur propre organisation, l'Armée islamique du salut (AIS), qui serait bien implantée dans l'est et l'ouest du pays. Ils sont combattus par le GIA qui parvient à empêcher leur implantation dans l'Algérois et dans la Mitidja. L'exécution de Saïd et de Redjem dresse définitivement le FIS contre le GIA. Les communiqués de l'instance exécutive du FIS à l'étranger qualifient le GIA d'« apostat » et de « sbire du pouvoir ».

La radicalisation à outrance du GIA a permis au pouvoir de justifier son refus d'entamer les négociations avec les dirigeants du FIS, affirmant que ces derniers n'avaient plus aucune prise sur le mouvement terroriste. Des responsables de l'opposition, dont l'ancien secrétaire général du FLN Abdelhamid Mehri, et Hocine Aït Ahmed, président du Front des Forces socialistes (FFS), ont toujours estimé que des négociations avec les responsables du FIS leur permettraient de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en privant les franges les plus radicales des islamistes de l'assistance des partisans de la direction politique du FIS.

Il est difficile de dire aujourd'hui quelle pourrait être l'influence des dirigeants du FIS sur les groupes armés. Si l'allégeance des membres de l'AIS ne devrait pas poser de problème majeur, il n'en va pas de même pour la nébuleuse du GIA. Le président Liamine Zeroual, qui s'est donné par les urnes une nouvelle « légitimité », acceptée par les Occidentaux, cherche peut-être aujourd'hui à renforcer sa position en créant les conditions politiques d'une relance économique. Un accord avec le FIS, si tant est qu'un tel accord existe, pourrait lui permettre d'isoler le GIA.

Werner Ruf, professeur de relations internationales à l'université de Kassel

« Cette décision n'est pas une condition suffisante pour mettre fin aux tueries »

PROFESSEUR de relations internationales à l'université de Kassel, en Allemagne, Werner Ruf a vécu plusieurs années au Maghreb. Il a été directeur de recherches au Centre de recherche et d'études sur la Méditerranée (Cresm) à Aix-en-Provence. Il est spécialiste de l'Algérie et vient de publier en Allemagne un ouvrage intitulé *Die Algerische Tragödie (La Tragédie algérienne)*.

« Quel sens donnez-vous à la libération d'Abassi Madani ?

- L'interprétation n'est pas si facile qu'il y paraît. Il peut s'agir d'un premier pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers les négociations. Mais il peut également s'agir d'une tentative de scinder le FIS et le mouvement islamiste. Seule la libération d'Ali Benhadj, le chef charismatique et très populaire du FIS, dans les prochains jours, nous éclairerait

sur les intentions réelles du gouvernement. Ce serait certainement l'étape décisive sur la voie des négociations.

- Ne s'agirait-il que d'une manœuvre supplémentaire dans la tactique suivie par le président Zeroual ?

- On vérifiera qu'il ne s'agit pas d'une simple manœuvre tactique si le gouvernement revient au principe de la charte de Rome et décide de faire participer au dialogue toutes les forces en présence sur la scène politique algérienne. C'est-à-dire les partis démocratiques, les partis islamistes qui ont participé aux élections, et surtout le FIS. C'est une condition *sine qua non* pour parvenir à un consensus national. Si tel est le dessein du président Zeroual, il reste à savoir si les éradicateurs qui sont dans la coulisse, derrière lui, le suivront sur ce ter-

rain-là. C'est la grande question.

» De toute façon, deux ans après la charte de Rome, la répression a été telle qu'on ne sait pas si le FIS est encore une force qui contrôle une partie des maquis terroristes. Les GIA échappent complètement à son contrôle. Et si l'on parvient un jour à une solution négociée, il restera toujours en Algérie un terrorisme résiduel.

- La libération de M. Madani ne peut donc pas contribuer à mettre fin aux tueries ?

- Certainement pas ! Ça n'est pas une condition suffisante pour mettre fin aux tueries. Il faudrait au moins libérer Ali Benhadj et entamer des négociations sérieuses avec le FIS et les autres partis islamistes avant d'envisager une telle hypothèse. C'est une chose de discuter et de négocier avec des islamistes modérés

comme Hachani ou Madani ; c'en est une autre que de le faire avec Ali Benhadj, bien plus radical.

- Comment apprécier les libérations rapprochées d'Abdelkader Hachani et d'Abassi Madani dans la perspective des élections locales, et quelle influence peut avoir l'étranger sur le régime algérien ?

- Le rapport est flou. C'est incontestablement un geste d'apaisement mais je ne vois pas le pouvoir revenir sur l'interdiction du FIS en tant que parti politique. Mais, dans ce contexte, il est certain que l'Europe et les Etats-Unis, l'Occident au sens large, devraient faire pression sur Liamine Zeroual pour l'inciter vraiment à entrer dans un processus de négociations sérieuses avec les forces de l'opposition. Et cela d'autant plus que l'Occident a tous les atouts en main pour ten-

ter de parvenir à cette fin. L'année prochaine, la dette algérienne doit être renégociée. Il ne s'agit plus de 29 milliards de dollars comme il y a trois ans, mais de quelque 40 milliards... Les conditions d'un nouveau rééchelonnement pèseront beaucoup sur l'Algérie. Je crois que là réside une bonne chance de pousser le pouvoir algérien à chercher une solution négociée au conflit.

- Dans ce contexte, la France doit-elle jouer un rôle particulier ?

- La France jouera toujours un rôle particulier en Algérie. C'est évident. Mais elle ne doit plus se cantonner dans cet immobilisme qui caractérise ses relations avec l'Algérie depuis des années. Au moment des discussions de Sant'Egidio qui ont conduit à la charte de Rome, le président François Mitterrand était favo-

nable à une solution négociée en Algérie, mais le gouvernement de l'époque a bloqué la situation sous l'influence de Charles Pasqua. C'est pour cela que je pense qu'il s'agit plus d'une affaire internationale, et notamment européenne, que française. Peut-être les alliés de la France peuvent-ils la pousser à être plus incisive, sans lui faire perdre la face.

» La France doit faire comprendre au président Liamine Zeroual que son soutien, surtout en denrées alimentaires de base (l'Algérie dépend à 80 % de l'étranger pour son alimentation), sera interrompu si, en Algérie, il n'y a pas de progrès vers une solution négociée qui, à terme, restaurera la paix. »

Propos recueillis par Frédéric Fritscher

Des centaines de milliers de Hutus ont été regroupés dans des camps au Burundi

Amnesty International dénonce la politique des camps et les massacres menés par les autorités

Dans un rapport publié mardi 15 juillet, l'organisation Amnesty International dénonce la politique menée par les autorités du Burundi en di-

rection des Hutus. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été forcées de quitter leur village et regroupées dans des camps créés depuis

le début de l'année 1996 dans les différentes provinces du pays. Cette politique s'accompagne de massacres, selon Amnesty.

PLUSIEURS centaines de milliers de Hutus burundais ont été contraints par la force de quitter leurs villages et leurs collines pour aller vivre dans des camps de « regroupement », constituant une nouvelle catégorie de population que le gouvernement a baptisée les « regroupés ».

Le premier de ces camps a été établi en février 1996 dans la province de Karuzi, au centre du pays. Depuis cette date, d'autres camps ont été ouverts dans onze autres provinces (le pays en compte quinze). Les autorités burundaises reconnaissent qu'environ 200 000 personnes ont ainsi été « regroupées ». Mais des organisations indépendantes estiment qu'entre 350 000 et un demi-million de Hutus vivent dans ces camps, dont 100 000 dans la seule province de Kayanza.

Dans un rapport publié mardi 15 juillet, Amnesty International condamne le gouvernement burundais pour cette politique de

« regroupement ». Une politique qui a conduit, selon l'organisation de défense des droits de l'homme, « au massacre de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants ».

Les arguments et la « force » utilisés pour contraindre la population à rejoindre les camps « variés » selon les endroits, note Amnesty. Mais il est clairement expliqué aux villageois qu'en restant sur leurs collines ils prennent le risque d'être assimilés aux groupes armés hutus, devenant ainsi des cibles militaires légitimes pour l'armée burundaise. Un conseiller du major Pierre Buyoya, au pouvoir depuis son coup d'Etat de juillet 1996, a déclaré à Amnesty en février que « ceux qui refusent d'aller dans ces camps sont ceux qui combattent le gouvernement ».

Très souvent, rapporte Amnesty, dans les jours qui suivent les opérations de regroupement forcé, les soldats tutsis de l'armée passent les collines au peigne fin pour

chercher ceux qui sont restés sur place, les tuant fréquemment. Dans la province de Bubanza, entre le 20 et le 30 janvier 1997, plus de cent civils ont été massacrés par des soldats qui ont également détruit les habitations sur les collines. Une fois dans les camps, les « regroupés » ne peuvent plus sortir. Plusieurs personnes ont été tuées en tentant de quitter les camps, lesquels sont tous surpeuplés et insalubres. En mai, une épidémie de typhus a frappé les camps des provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga, dans le nord du pays.

« STRATÉGIE MILITAIRE »

Le gouvernement affirme que ces camps sont temporaires. Mais, selon toute vraisemblance, note Amnesty, « ils semblent faire partie d'une stratégie militaire à long terme visant à déplacer durablement les populations hutues ». Les regroupements ont de facto libéré des zones considérées comme mi-

litaires où, souligne Amnesty, « les autorités légitiment les violations des droits de l'homme, notamment le plus élémentaire, le droit à la vie ». Le rapport d'Amnesty cite de nombreux massacres de civils, comme celui intervenu en janvier et février sur la commune de Butaganzwa, où 272 personnes ont été tuées, dont une femme de quatre-vingt ans et un enfant de six ans.

La plupart des tueries ont été perpétrées par les forces armées burundaises, avec le soutien actif de membres des milices tutsies, note Amnesty, en soulignant que, parfois, les regroupés hutus sont forcés de se joindre aux patrouilles chargées d'anéantir de supposés rebelles hutus. Amnesty International appelle le gouvernement burundais à démanteler les camps de regroupement et à assurer la protection de ceux qui retourneront vivre sur leurs collines.

F. F.

La France pourrait se satisfaire d'une « solution Hun Sen » au Cambodge

PÉKIN

de notre correspondant

Le message que la communauté internationale, France en tête, s'efforce de faire passer au Cambodge, se précise : que Hun Sen se débrouille pour fournir un habillage constitutionnel décent à son récent coup de force et il lui sera beaucoup pardonné, y compris les bavures meurtrières.

Le secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay, Claude Martin, envoyé spécial de Jacques Chirac pour cette mission, a rencontré mardi 15 juillet à Pékin, où il se trouve pour raison de santé, le souverain khmer Norodom Sihanouk, dans le but de lui suggérer d'aider les parties en présence à Phnom Penh à organiser le retour à la normalité du processus de paix. M. Martin avait, du 26 au 28 juin, séjourné à Phnom Penh pour une mission conjointe avec un émissaire japonais auprès de Hun Sen avant que celui-ci n'engage, le 5 juillet, l'épreuve de force contre son co-premier ministre, le prince Ranariddh, et ses partisans.

Le secrétaire général adjoint du Quai d'Orsay a également rencontré le prince Ranariddh, réfugié en France. Mais Paris a implicitement désavoué ce dernier en se refusant à accéder à son sou-

hait de voir suspendre toute assistance financière et matérielle étrangère au Cambodge. Ni la France ni les autres pays impliqués dans le processus de paix ne veulent apparemment continuer à suivre le combat obscur entre factions cambodgiennes pour des

sé. La France presse celui qui est de facto devenu le chef unique du gouvernement, Hun Sen, de faire fonctionner à nouveau les institutions : réunion d'un *quorum* des deux tiers de l'Assemblée constituante où l'opposition ne soit pas totalement absente,

Le roi demande l'arrêt des exécutions sommaires

Le roi Norodom Sihanouk a écrit, depuis Pékin, au président de l'Assemblée nationale, Cheam Sim, chef de l'Etat du Cambodge par intérim en son absence, pour que celui-ci s'efforce de faire cesser les exécutions sommaires et actes de torture infligés à des partisans supposés du prince Ranariddh par des membres des forces armées et de la police de Phnom Penh fidèles au premier ministre Hun Sen. Selon l'AFP, quelque trente-cinq royalistes du parti Funcinpec ont été ainsi exécutés, et certains gardes du corps ont eu les yeux énucléés. Tout en soulignant qu'il était « neutre » dans la crise et qu'il ne prenait « nullement parti pour [son] fils », le monarque a demandé que les auteurs de tels actes soient traduits en justice. « Si nous estimons qu'au Cambodge il y a une guerre » les dispositions de la convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre doivent être respectées, a-t-il aussi déclaré.

valeurs de plus en plus brouillées.

Paris, qui a été à la pointe dans l'élaboration d'un règlement, a une responsabilité dans sa mise à exécution complète pour éviter, explique-t-on, que le Cambodge, de règlements de comptes en règlements de comptes, ne replonge dans les ornières du pas-

adoption d'une loi électorale qui tarde à être rédigée depuis 1995, et organisation d'un scrutin pleinement acceptable sur le plan international au plus tard en mai 1998.

En effectuant une démarche similaire auprès du roi Sihanouk mercredi et jeudi, le Japon et les

Etats-Unis semblaient se joindre à cette approche. Le grand pendant de l'affaire est le prince Ranariddh, qui avait cru pouvoir faire de la surenchère en négociant avec les Khmers rouges dans un jeu électoral mal contrôlé.

Car on voit mal, aujourd'hui, la communauté internationale se mobiliser pour un camp politique comprenant d'une manière plus ou moins formelle les anciens protégés de Pékin. Non seulement ceux-ci ont perdu l'appui de leur principal mentor, mais la Chine a aussi normalisé ses rapports avec Hun Sen. Pékin suit la crise à distance, et trahit par là même son souhait de voir le roi Sihanouk bénir une « solution Hun Sen » déguisée avec l'accord d'anciens partisans de son fils.

Quant au Vietnam, il résiste à toute tentation de s'impliquer à nouveau dans la crise. Le chef du Parti communiste vietnamien, Do Muoi, était en visite dans la capitale chinoise ces jours-ci pour une rencontre, prévue de longue date, avec son homologue et chef de l'Etat Jiang Zemin ; il ne semble pas que la question cambodgienne ait été abordée. Du moins, pas officiellement.

Francis Deron

Slobodan Milosevic a été élu à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie

LE CHEF DE L'ÉTAT serbe, Slobodan Milosevic, a été élu, mardi 15 juillet, à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro) par les députés de l'Assemblée fédérale. Il sera proclamé président le 23 juillet et restera président de la Serbie jusqu'à cette date.

La Chambre des Républiques (Chambre haute) lui a accordé 29 voix pour et 2 contre, 31 députés sur 40 étaient présents. A la Chambre des citoyens (Chambre basse), sur 105 votants, 88 élus ont voté pour M. Milosevic et 10 contre.

L'Assemblée fédérale de la RFY a ainsi entériné la candidature

unique de M. Milosevic à la présidence fédérale. Slobodan Milosevic n'avait plus le droit, après deux élections successives, de se présenter à la présidence de la Serbie. Les élections à la présidence de la Serbie devraient avoir lieu entre le 15 et le 23 septembre. Des élections législatives doivent être organisées avant la fin de l'année en Serbie, et la plupart des commentateurs estiment qu'elles auront lieu en septembre, comme l'élection présidentielle.

Slobodan Milosevic a retrouvé une nouvelle autorité politique. Les soutiens du Parti socialiste serbe (SPS, ex-communistes, devenus nationalistes), actuellement au pouvoir, et de son allié le

Parti démocratique socialiste (DPS) monténégrin ont assuré très largement l'élection du chef d'Etat serbe, faisant taire les oppositions isolées au sein des deux Chambres du Parlement.

DIFFÉREND AVEC LES MONTÉNÉGRINS

Les observateurs s'attendent que Slobodan Milosevic, cinquante-cinq ans, un ex-communiste qui tient le devant de la scène politique yougoslave depuis une dizaine d'années, tente de remodeler la fonction présidentielle telle qu'elle est définie dans la Constitution yougoslave. Une fois investi, il devrait faire évoluer la présidence fédérale, titre pour l'instant largement honorifique, pour la replacer au cœur de l'appareil exécutif.

L'arrivée de Milosevic à la tête de la RFY est la première étape de la reconquête de son autorité, contestée au début de l'année lors de manifestations contre la fraude électorale et ébranlée par une querelle avec le Monténégro, petit partenaire au sein de la RFY.

La coalition d'opposition, qui avait organisé les manifestations de la fin 1996, a éclaté. L'espoir que les opposants entretenaient d'en finir avec les socialistes, au pouvoir depuis la fin de la seconde guerre mondiale, s'est envolé. Ceci bien que la coalition

Zajedno (Ensemble), soutenue par les Occidentaux, ait finalement obtenu de Milosevic, en février, la reconnaissance de sa victoire à Belgrade et dans d'autres grandes municipalités. Le différend qui oppose Milosevic aux dirigeants monténégrins pourrait en revanche se révéler politiquement plus dangereux pour le nouveau président. Selon les autorités du Monténégro, Slobodan Milosevic tenterait de faire échouer les efforts de remise sur pied de l'économie du petit Etat, à la suite des sanctions de l'ONU. Le DPS, parti monténégrin, a accepté à contrecœur de soutenir Milosevic lors du scrutin, mais il a fait savoir qu'il n'était pas disposé à accepter une modification de la Constitution qui donnerait au président des pouvoirs sensiblement accrus.

La reconstruction économique de la Yougoslavie a pris beaucoup de retard en raison du refus de Milosevic d'accéder aux requêtes de la communauté internationale. Les aides internationales sont liées à la mise en œuvre de réformes démocratiques et au respect de l'accord de Dayton sur la Bosnie, qui exige notamment que les criminels de guerre inculpés par le Tribunal pénal international de La Haye lui soient livrés. – (AFP, Reuter.)

Poursuite des manifestations anti-ETA en Espagne

MADRID. Des centaines de milliers d'Espagnols ont manifesté, dans la soirée du mardi 15 juillet, dans plusieurs villes d'Espagne pour protester contre la violence au Pays basque et l'assassinat, samedi, par l'organisation indépendantiste basque ETA, d'un otage. A Séville (Andalousie), plus de 100 000 personnes ont défilé à l'appel de tous les partis politiques locaux et des syndicats pour protester contre la violence de l'ETA et la « complicité » de son aile politique, Herri Batasuna (HB). Quelque 100 000 personnes ont également manifesté à Saragosse (Aragon) jusqu'à la Plaza del Pilar, aux côtés de la famille et des proches de Miguel Angel Blanco Garrido, le conseiller municipal d'Ermua (province basque de Biscaye), enlevé et assassiné samedi par l'ETA. Au Pays basque, à Algorta, près de Bilbao, la police a dû intervenir pour mettre fin à des incidents entre un millier de manifestants anti-ETA et une centaine de militants de Herri Batasuna. – (AFP)

L'Assemblée générale de l'ONU s'oppose à la colonisation israélienne

NEW YORK. L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, mardi 15 juillet, à une écrasante majorité, une résolution musclée « recommandant aux Etats membres de décourager fortement les activités qui contribuent directement à la construction et au développement de colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem ». L'Assemblée, réunie en session extraordinaire, n'a toutefois pas adopté de sanctions économiques contre l'Etat juif, les pays de l'Union européenne ayant fait savoir que certains de ses membres voteraient contre ces mesures. 131 pays ont voté pour la résolution, et 3 contre – Israël, les Etats-Unis et la Micronésie. La Russie, un des parrains du processus de paix au Proche-Orient, faisait partie des quatorze membres qui se sont abstenus, car le texte n'exclut pas la possibilité de sanctions. Nasser El-Kidwa, observateur de la Palestine à l'ONU, s'est déclaré satisfait, espérant que « la partie concernée se soumettra à la volonté de la communauté internationale ». – (AFP)

M. Kabila dément que le Rwanda ait dirigé sa rébellion

KINSHASA. A la suite des propos du ministre rwandais de la défense, Paul Kagamé, dans le *Washington Post*, le président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, a démenti que la rébellion qui l'a porté au pouvoir à Kinshasa ait été préparée et conduite par le régime rwandais. L'homme fort de Kigali reconnaissait que l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) avait été formée, entraînée et armée par le Rwanda. « La nuit dernière, M. Kagamé m'a téléphoné et m'a dit que ce qui avait été publié par le *Washington Post* ne correspondait pas à ce qu'il avait dit », a déclaré le président de la RDC. « Oui, nous avions des conseillers rwandais pour nous entraîner et nous fournir un soutien technique. Mais c'était tout, a-t-il dit. Dans le même temps, des Français, des Serbes et d'autres forces étrangères étaient activement recrutés par l'autre camp. Pourquoi n'en parle-t-on pas ? » – (Reuter.)

EUROPE

■ **EUROPE CENTRALE : la Commission européenne a décidé,** mardi 15 juillet, d'accorder une aide humanitaire de 500 000 écus (environ 3 millions de francs) aux pays d'Europe centrale touchés depuis plus d'une semaine par des inondations catastrophiques. Mardi, le bilan s'élevait, en Pologne, en République tchèque, à plus de 86 morts. En Pologne, 60 000 foyers auraient subi d'importantes pertes matérielles. Le gouvernement polonais a annoncé le dépôt rapide au Parlement d'un projet de loi prévoyant une première aide d'urgence de 600 dollars (environ 3 300 francs) par famille touchée. – (AFP)

AFRIQUE

■ **CONGO-BRAZZAVILLE :** le cessez-le-feu signé, dimanche 13 juillet, par les belligérants de la crise congolaise a été de nouveau violé, mardi 15 juillet dans la soirée, à Brazzaville, où des affrontements à l'arme lourde ont repris. Le cessez-le-feu avait été signé par le chef de l'Etat congolais Pascal Lissouba et son prédécesseur Denis Sassou Nguesso, dont les forces s'affrontent depuis le 5 juin. La reprise des affrontements a compromis le départ pour Libreville des délégations des belligérants qui doivent prendre part, dans la semaine, aux pourparlers en vue d'une solution négociée à la crise. – (AFP)

■ **SIERRA LEONE :** le chef de la junte sierra-léonaise, Johnny Paul Koroma, et les commandants nigériens, ghanéens et guinéens de la force ouest-africaine présente à Freetown ont conclu une trêve après les affrontements du week-end, qui ont opposé les forces du nouveau pouvoir aux troupes nigériennes au sud de la capitale. La radio nationale annonçait par ailleurs qu'un nouveau gouvernement a été investi officiellement, lundi 14 juillet. – (AFP, Reuter.)

Bruxelles approuve la décision de Paris au sujet de Vilvorde

BRUXELLES. Le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, a approuvé, dans un entretien publié mercredi 16 juillet par le *Figaro*, la décision prise par Lionel Jospin sur la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, regrettant seulement que la campagne électorale l'ait poussé à susciter de faux espoirs. « Quand il m'a expliqué par la suite que l'Etat français doit respecter l'autonomie de l'entreprise et ne peut interférer dans l'affaire Vilvorde, cela me paraît correct. C'est en tout cas la thèse que je défends quand il s'agit d'entreprises dont l'Etat est actionnaire en Belgique. »

RÉSULTATS GRANDES ÉCOLES

**ESC TROYES
ÉCOLE DE L'AIR**
Admission : 17 juillet

ENS CACHAN - Groupe BIO (BCPST)
Admissibilité : 17 juillet

3615 LEMONDE

La Commission lance l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est

Présenté à Strasbourg au Parlement, l'« Agenda 2000 » prévoit l'ouverture de négociations avec six pays candidats et trace les grandes lignes des réformes nécessaires pour adapter en conséquence les politiques communes

La Commission européenne a présenté, mercredi 16 juillet, au Parlement de Strasbourg, ses projets pour le futur élargissement progressif de l'Union européenne vers l'Est. Réunies dans un document baptisé « Agen-

da 2000 », ses propositions prévoient l'ouverture de négociations, en 1998, avec cinq pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Estonie) ainsi qu'avec Chypre. Selon Bruxelles, l'adhé-

sion des trois premiers, dont la date n'est pas précisée, ne devrait pas, à moyen terme, poser de problèmes majeurs, et de longues périodes de transition sont envisagées, en particulier en matière de libre circulation des

personnes et des produits agricoles. Parallèlement, l'Union, qui doit arrêter en 1998 son plan de financement pour la période 1999-2004, devra adapter, notamment, la politique agricole commune et les politiques

structurelles d'aides régionales à des ressources financières réduites. Chaque année, la Commission fera le bilan de la situation économique et politique des dix candidats. (Lire aussi notre éditorial page 12.)

STRASBOURG (Union européenne)

de notre envoyé spécial

La Commission européenne, réunie les 16 et 17 juillet à Strasbourg pour la dernière session du Parlement européen avant la pause de l'été, a adopté son « Agenda 2000 », le programme de travail de l'Union pour les années à venir, axé sur l'adaptation des deux principales politiques communes existantes (la politique agricole commune et les politiques structurelles d'aides régionales), ainsi que sur l'élargissement progressif aux pays d'Europe centrale. Signe de ces temps de rigueur, elle propose de mener à bien cet agenda en maintenant inchangé, à 1,27 % du PNB communau-

taire, le plafond des ressources financières de l'Union.

Après bien des hésitations, elle suggère finalement que les négociations d'adhésion soient ouvertes, début 1998, avec cinq des dix pays candidats de l'ancien bloc de l'Est, à savoir la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et l'Estonie. A cette liste, il faut ajouter Chypre, à l'égard de l'engagement d'ouvrir des pourparlers a été pris dès 1994.

Outre un « document d'ensemble » concernant l'élargissement, la Commission soumet – comme le prévoit le traité – un « avis » pour chacun des pays candidats. Ces avis distinguent clairement, au sein des cinq promus,

trois pays, à savoir la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, dont les services de la Commission considèrent que leur adhésion ne devrait pas, à moyen terme, poser de problème majeur.

NE NÉGLIGER PERSONNE

L'adhésion des deux autres, la Slovaquie et l'Estonie, seraient également envisageable, mais à condition qu'ils accomplissent dans l'intervalle des efforts tout à fait considérables. Sur le double plan économique et politique, il est clair que la Slovaquie peut se flatter de performances très proches de celles des trois candidats de tête. Ce n'est pas en revanche le cas de l'Estonie, petit Etat à l'économie ouverte

mais encore instable et fragile, dont la candidature est soutenue par les Nordiques.

Certains ajoutent que, en désignant la Slovaquie et l'Estonie, les Commissaires ont voulu montrer que l'Union ne calquait pas sa démarche sur celle de l'OTAN, qui vient de limiter son élargissement à la Hongrie, la Pologne et la République tchèque. Le choix de la Commission met en exergue la volonté des Européens de ne négliger personne, en particulier les Républiques baltes.

Les documents de la Commission ne fixent aucune échéance pour l'adhésion. On ne peut pas exclure, même si une telle hypothèse paraît peu vraisemblable, que les cinq

pays avec lesquels les négociations vont commencer n'adhèrent pas tous à la même date. La Commission prévoit des périodes de transition de longue durée, ce qui signifie notamment qu'il n'y aura pas de libre circulation des personnes, ainsi que des produits agricoles, plusieurs années après l'élargissement. Une telle méthode d'intégration progressive devrait permettre de ne pas trop retarder le moment de l'adhésion.

Chaque année, la Commission fera le bilan de la situation économique et politique des dix candidats, ce qui lui permettra d'actualiser ses avis : il pourrait en résulter des pénalisations (une adhésion retardée) ou, au contraire,

et de façon plus plausible, des ratapages : si la Slovaquie résout son problème politique (meilleur fonctionnement des institutions démocratiques, respect des minorités), on peut très bien imaginer qu'elle rejoigne le groupe de pays en train de négocier leur adhésion. C'est dire que la Commission se préoccupe des candidats qui ne feront pas partie de la première vague de négociations. Au reste, elle propose de sérieusement accroître les aides de préadhésion : elles seraient *grasso modo* triplées, passant de 1,5 milliard d'écus (près de 10 milliards de francs) par an aujourd'hui à environ 3 milliards en l'an 2000.

Philippe Lemaître

Les agricultures d'Europe centrale sont peu compétitives et manquent de capitaux

C'EST L'UN DES ENJEUX les plus délicats de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne : en Europe centrale, l'agriculture occupe une place importante dans les économies. En Pologne, sa part dans l'emploi est de 25,4 %. En Hongrie et en République tchèque, elle est respectivement de 8,5 % et de 4,7 %, mais ces chiffres sont en réalité sous-évalués : dans ces deux pays, la diminution de la main-d'œuvre agricole depuis 1989 serait surtout imputable à des reclassements statistiques... Au sein de l'Union européenne, le secteur agricole représente en moyenne 5,8 % des actifs.

Depuis la chute des régimes communistes, l'agriculture centre-européenne a connu des transformations notables, encore loin d'être achevées. Elle a été frappée de plein fouet par la forte récession qui a suivi, dans ces pays, la disparition du système socialiste – un choc comparable, selon certains experts, à la grande dépression de 1929-1933. « Entre 1989 et 1994, la baisse cumulée du PIB a été en moyenne de 20 %. A titre indicatif, le PIB hongrois n'avait baissé " que " de 10 % pendant la grande dépression », note

l'économiste hongrois Tibor Palankai, dans une étude publiée récemment par la revue *Relations internationales et stratégiques*.

Après ce choc, il a donc fallu s'atteler à la restructuration : décollectivisation, privatisation et restitution des terres, transfert des fermes d'Etat et des coopératives au secteur privé, recherche de nouveaux débouchés... Près de 90 % des terres cultivées ont été privatisées. Les résultats de ces réformes varient aujourd'hui considérablement d'une région à l'autre. Difficile de comparer, par exemple, le sud de la Hongrie, où de grandes exploitations se lancent dans la modernisation et la quête de rentabilité, et le nord-est de la Hongrie, où le secteur agroalimentaire, jadis orienté vers les marchés de l'URSS,ériclité en créant des poches de chômage élevées.

Certaines tendances se dégagent pourtant par pays. En République tchèque et en Hongrie, les autorités ont misé sur une agriculture d'entreprises. C'est la grande exploitation, héritée de l'époque socialiste et transformée, par exemple, en SARL, qui domine. Les paysans, dans ce

cas, ont conservé le confort d'être des salariés. Mais leur « employeur » peut aussi se trouver au bord de la faillite... En Pologne, le modèle dominant est la petite et moyenne exploitation – un schéma qui se rapproche d'ailleurs de ce que l'on trouve dans l'Union européenne, constate la spécialiste Edith Lhomel, dans la revue *Le Courrier des pays de l'Est*. Mais la micro-exploitation polonaise existe en marge de tout souci de développement. Son rôle est avant tout social : elle permet de donner du travail aux « lésés » de la transition, c'est-à-dire à ceux qui, souvent, n'ont pas trouvé d'emploi en ville.

DES MARCHÉS TOUT TROUVÉS

Partout, les capitaux font largement défaut aux nouveaux exploitants privés. Les réseaux bancaires locaux ne répondent pas à leurs demandes, les investissements étrangers non plus. Face à la crise agricole, à la baisse de la production observée jusqu'en 1995, et à la perte de certains débouchés extérieurs, les gouvernements centre-européens ont tenté de mettre en place des politiques de soutien à leurs agriculteurs. Les autorités tchèques ont

ainsi créé un système de prêts bonifiés à long terme, afin de permettre aux jeunes agriculteurs d'acheter du matériel. L'espoir est grand, surtout en Pologne, de voir l'Union européenne, et notamment son programme Phare, prendre à terme le relais de ces aides gouvernementales, en finançant une stratégie de développement du milieu rural.

Quelle pourrait être la compétitivité des produits agricoles polonais, tchèques et hongrois, dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne ? Faible, selon de récentes études. Dans ces pays, « les prix à la ferme des porcs, des poulets et des œufs sont très proches, et parfois supérieurs à ceux de l'Union européenne », écrit Alain Pouliquen, directeur de recherche à l'Institut national de recherche agronomique (INRA). Le constat est le même pour les productions de lait et de viande bovine. Les exportateurs de céréales, notamment hongrois, ont des chances d'être compétitifs, grâce à leurs prix bas, mais la faiblesse des rendements risque de limiter le volume des exportations. « On peut estimer la productivité du travail agricole en Pologne à environ 10 %

du niveau moyen de l'UE ; à 20 % en République tchèque ; et à 35 % en Hongrie », constate Alain Pouliquen.

En fait, l'entrée de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque dans l'UE, accompagnée d'une levée de toutes les protections douanières, ferait de ces pays non pas des exportateurs concurrentiels, mais au contraire des marchés tout trouvés pour les produits agricoles ouest-européens. C'est ce que tendent d'ailleurs à indiquer leurs déficits commerciaux avec l'UE, depuis la signature d'accords d'associations.

Le secteur agroalimentaire centre-européen connaît cependant des réussites. En témoigne la restructuration, avec succès, d'une grande partie du secteur laitier polonais, grâce notamment aux investissements de la compagnie Danone. Les produits laitiers polonais trouvent de nombreux débouchés en Europe de l'Est, et aussi dans les centres urbains l'ex-URSS, où, il est vrai, les exigences en matière de qualité et de marketing sont bien inférieures à celles de l'UE.

Natalie Nougayrède

La Pologne demande des dérogations importantes, avant son adhésion, pour endiguer le chômage dans les campagnes

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Que ce soient les milieux gouvernementaux ou les partis d'opposition, tout le monde fait la

REPORTAGE

Varsovie veut faire cohabiter deux agricultures : sur le marché commun et en dehors

même analyse à Varsovie : le dossier agricole sera la question la plus complexe à régler dans la négociation d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, pour des raisons certes sociales, mais aussi électorales. Włodzimierz Cimoszewicz (ex-communiste de l'Alliance de la gauche démocratique ou SLD), premier ministre polonais, n'y a pas par quatre chemins pour évaluer la situation : « L'agriculture, c'est notre côté le plus anarchique. » « L'état de ses structures est tel que nous pourrions être amenés à avoir une politique à deux vitesses, précise-t-il, pour tenir compte des exploitations que nous devons soutenir encore très longtemps. »

Ici, sans doute plus qu'ailleurs, le poids électoral du monde rural est essentiel dans la vie politique : 27 % des électeurs sont des paysans. Roman Jagielinski (Parti paysan polonais ou PSL), ministre de l'agriculture jusqu'en avril, l'a appris à ses dépens pour s'être montré trop « moderniste » : il voulait faire chuter le nombre actuel de fermes de 2,3 millions à 600 000 en l'espace de cinq à six ans. Son successeur, Jaroslaw Kalinowski, membre aussi du PSL, dénonce les thèses de « ceux qui veulent se faire passer pour de bons Européens mais qui ne connaissent pas la réalité de la politique agricole commune » (PAC). « Si on les écoutait, trois à quatre millions de chômeurs supplémentaires viendraient s'ajouter au

million de sans-emploi qui vit dans les campagnes polonaises », affirme-t-il.

Aussi, le ministre de l'agriculture se montre-t-il moins radical que son prédécesseur. Il évalue à quinze ans la période qu'il faudra pour réduire de moitié le nombre d'exploitations. Varsovie a l'intention de présenter à la Commission de Bruxelles, dans quelques semaines, un plan demandant des aides à la pré-adhésion et, surtout, la coexistence de deux agricultures en Pologne : l'une, ouverte à la concurrence européenne ; l'autre, protégée et en dehors du marché pour tenir compte de la multitude de fermes de subsistance. En d'autres termes, la coalition actuellement au pouvoir, formée des ex-communistes et du Parti paysan, est déterminée à demander des dérogations de taille, probablement pour une durée très longue. « Comme les hommes politiques de l'Union, nous sentons aussi la respiration de nos agriculteurs sur notre cou », finit par dire M. Kalinowski.

Dariusz Rosati (SLD), le ministre des affaires étrangères, a déjà une petite idée sur la façon de négocier le volet agricole, sinon de le marchandiser. Ce n'est pas innocent pour lui d'évoquer la question de la libre circulation des travailleurs polonais dans l'Union après l'en-

trée de leur pays dans l'Europe communautaire. Chacun sait, et M. Rosati le premier, que l'ouverture du marché du travail aux ressortissants de la Hongrie, de la République tchèque et, surtout, de la Pologne pose une sérieuse difficulté aux Etats membres, notamment à l'Allemagne. « Nous sommes prêts à examiner les préoccupations des Allemands, par exemple pour considérer la situation difficile du marché de l'emploi dans l'Union. »

SUBVENTIONS OU LIBÉRALISATION

C'est dire si le gouvernement actuel – les élections législatives du 21 septembre obligent – est prêt à faire certains sacrifices pour préserver une partie importante de son électorat. Pour Bronislaw Geremek (Union de la liberté), dans l'opposition mais néanmoins président de la commission des affaires étrangères de la Diète, le PSL, « le seul parti de classe en Pologne », n'a pas intérêt à faire diminuer le nombre de ses électeurs et, donc, « il est hostile aux réformes et à la modernisation ». « Le drame, surenchérit Piotr Nowina-Konopka, également député de l'Union de la liberté, est qu'on risque de figer une situation qui n'a aucun avenir. » Celui qui fut le porte-parole de Lech Walesa de 1982 à 1989

Plus de deux millions d'exploitations

La Pologne compte 18,5 millions d'hectares de terres arables pour 2,3 millions d'exploitations agricoles.

● **Leur superficie moyenne** atteint 7,9 hectares mais avec des différences notables selon les régions : 3 hectares dans le sud et 20 hectares dans le nord-ouest.

● **Les agriculteurs** polonais représentent 25,4 % de la population active et produisent principalement des pommes de

terre, des céréales (de qualité moyenne), des betteraves et du lait.

● **Le budget agricole** est faiblement doté (7 milliards de francs environ en 1996), l'octroi de subventions se faisant de manière ponctuelle. En 1996, le déficit commercial agro-alimentaire s'est élevé à 3,5 milliards de francs. Depuis 1989, les investissements dans le secteur représentent 12 milliards de francs.

ajoute : « Pour les agriculteurs, l'adhésion signifie les subventions de la PAC et les partis gouvernementaux leur promettent qu'ils les auront. »

L'autre partie de l'opposition, l'Action électorale Solidarnosc – au sein de laquelle gravitent autour du syndicat Solidarité trente-cinq petites formations – distille un discours diamétralement opposé. Du moins, le parti paysan ultra-conservateur qui en fait partie. Son chef de file, Gabriel Janowski, tout en affirmant être favorable à l'adhésion, déclare « le caractère naturel de l'agriculture polonaise, la moins subventionnée de toute l'Europe », avant de déclarer : « Il vaut mieux cultiver un lopin de terre que d'être chômeur. »

Tous les agriculteurs polonais n'ont pas trois ou quatre hectares de mauvaise terre. Il y a aussi les « seigneurs », comme Zenon Jarzab, qui possède cent cinquante hectares dans le sud du pays, essentiellement acquis sous le régime communiste. Sûr de son pouvoir et de sa position de président de la chambre agricole du département, il fait maintenant l'apologie du libéralisme et de la libre concurrence et cloue au pilori les subventions. Il dit exporter ses jus de carotte vers l'Union via une société néerlandaise. Et puis il y a aussi ceux qui arrivent, bon an mal an, à joindre les deux bouts. Jannusz Lipnicki a une exploitation de huit hectares et compte bien continuer à vendre ses fruits et ses légumes à la Biélorussie toute proche. Feliks Sabat, qui cultive céréales, choux et pommes de terre sur douze hectares, a la nostalgie de l'époque du communisme. Il était alors assuré de vendre ses productions sur le marché soviétique. Mais, au total, lui qui a dû vendre sept de ses quatorze cochons pour marier son fils, ne regrette rien : « La liberté ne se compte pas. »

Marcel Scotto

La leçon d'économie de Robert Rubin, le grand argentier de Washington

WASHINGTON

de notre correspondant

Bon prince, Robert Rubin reconnaît que les Etats-Unis ne « communiquent pas toujours avec la plus grande perfection... » Cela explique, en partie selon lui, le malentendu, du sommet des pays les plus industrialisés, qui s'est tenu fin juin à Denver, où les Européens ont eu la désagréable impression de se voir infliger une leçon d'économie par le « premier de la classe » à savoir une Amérique dopée par sa croissance. Le secrétaire d'économie par le « premier de la classe » à savoir une Amérique dopée par sa croissance. Le secrétaire d'Etat américain au Trésor, qui était reçu dernièrement à déjeuner par un groupe de journalistes étrangers à Washington, assure qu'il ne cherche pas à promouvoir un « modèle américain » et qu'il ne possède aucune « formule magique ».

Loïn de son esprit, l'idée de donner des leçons à l'Europe, mais Robert Rubin croit à des recettes simples, qui ont fait leurs preuves, comme la « flexibilité de l'économie » et aussi une certaine « culture d'entreprise du changement ». A cet égard, il reconnaît que les Etats-Unis ne présentent pas un bilan idéal ; il n'est pas le seul.

LE DANGER DE LA PROSPÉRITÉ

Laura D'Andrea Tyson qui, après avoir été le principal conseiller économique de Bill Clinton, enseigne aujourd'hui à Berkeley, vient de publier un éditorial très remarqué dans le *Washington Post*. L'expansion de l'économie américaine, souligne-t-elle, a eu pour corollaire une stagnation, voire une baisse des revenus des ouvriers, ainsi qu'un accroissement des inégalités. « L'écart entre riches et pauvres est bien plus important aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans », écrit-elle. M. Rubin en convient : l'underclass nord-américaine, c'est-à-dire les plus défavorisés, doit avoir la possibilité de rejoindre le « courant économique dominant », souligne-t-il, l'erreur

serait cependant d'imposer différentes restrictions à la flexibilité, au risque de créer « davantage de chômage et de ralentir la croissance ».

Le vrai danger de la prospérité, c'est qu'elle peut faire écran aux défis que l'Amérique doit relever en se laissant gagner par le climat d'euphorie qui règne dans le pays. Au mois de mai, en refaisant ses comptes, le directeur de l'Office budgétaire du Congrès (CBO) avait « découvert » une somme de 225 milliards de dollars (1 282 milliards de francs), ce qui avait permis de boucler rapidement l'accord sur l'équilibre des comptes fédéraux. Il y a mieux encore : selon les dernières estimations, le déficit budgétaire pour l'année fiscale en cours, établi à 67 milliards de dollars, il y a deux mois (107 milliards en 1996, 290 milliards de dollars en 1992), pourrait être ramené à 45 milliards de dollars, soit l'équivalent de 0,6 % du produit national brut.

Un tel résultat, obtenu par des rentrées fiscales non budgétées, a de quoi faire pâlir d'envie les gouvernements européens, et ne serait en fait que le prélude à un déficit « zéro », voire à un excédent budgétaire que les économistes n'hésitent plus à envisager pour les prochaines années, à condition toutefois que la Maison blanche et le Congrès renoncent à leur compromis budgétaire !

Au point où en sont les choses, argument plusieurs économistes, ceux-ci ne peuvent que détériorer l'excellente situation des comptes parce que cet accord prévoit une réduction immédiate des impôts et reporte les économies de dépenses dans le temps. C'est cette exubérance qui préoccupe Robert Rubin : si la politique actuelle est poursuivie, rappelle-t-il prudemment, « nous devrions connaître un avenir économique sain, mais avec des hauts et des bas ».

Laurent Zecchini

COHABITATION Les déclarations de Jacques Chirac, le 14 juillet, sur la cohabitation et ses critiques contre les décisions de Lionel Jospin ont provoqué de nouvelles réactions.

● **FRANÇOIS HOLLANDE**, premier secrétaire délégué du PS, a affirmé, mardi 15 juillet, que « c'est la Constitution qui fixe le rôle de chacun et rien d'autre ». ● **LE PREMIER MI-**

NISTRE avait le souci de répondre à M. Chirac, tout en s'interrogeant encore sur le moment et le cadre, pour réaffirmer son intention d'appliquer son programme en s'estimant seule-

ment responsable devant les députés de sa majorité. ● **LE GOUVERNEMENT** devait se réunir de nouveau jeudi 17 juillet pour procéder aux derniers arbitrages budgétaires afin

d'arrêter les mesures qui seront annoncées, le 21 juillet, au moment de la publication de l'audit. ● **UNE MAJORATION** exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés est envisagée.

Lionel Jospin entend réaffirmer sa volonté d'appliquer son programme

En réponse aux critiques formulées par Jacques Chirac le 14 juillet, le premier ministre souhaite rappeler au chef de l'Etat les règles du jeu de la cohabitation. Pour le Parti socialiste, « nul n'a intérêt à définir son domaine en fonction de ses propres intérêts ou de ses propres conceptions »

LIONEL JOSPIN pouvait-il faire comme si rien ne s'était passé lundi 14 juillet ? Le premier ministre, dont toutes les premières décisions ont été contestées, ce jour-là, par le président de la République, pouvait-il ne pas s'interroger sur le but poursuivi par Jacques Chirac ? Un mois et demi à peine après l'échec de la droite aux élections législatives issues de la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le chef de l'Etat, la cohabitation a pris un tour moins courtois pour entrer dans une phase plus combative.

La responsabilité en revient à M. Chirac qui, désavoué le 1^{er} juin par les urnes, a profité du traditionnel entretien annuel du chef de l'Etat, le 14 juillet, pour tenter de reprofiler la fonction présidentielle de cette troisième cohabitation. Même si l'opération consistait d'abord, apparemment, à affirmer la prééminence du locataire de l'Élysée sur le camp dont il est issu – la droite – et,

singulièrement, à la tête de sa propre famille – le RPR –, elle avait également pour fonction de signifier à M. Jospin que le président de la République entend repousser le plus loin possible les frontières de sa liberté d'appréciation de l'action gouvernementale et les limites de ses prérogatives dans la conduite des affaires du pays.

Confronté au refus de François Mitterrand de signer l'ordonnance sur les privatisations, le 14 juillet 1986, le premier ministre d'alors, M. Chirac avait pris les Français à témoin, deux jours après, en intervenant à la télévision, à 20 heures, sous forme d'une communication du gouvernement (*Le Monde* du 17 juillet 1986). Onze ans plus tard, c'est François Hollande, premier secrétaire délégué, qui s'est chargé de réguler, dès lundi, au chef de l'Etat. Le premier ministre et son successeur désigné à la tête du PS ont estimé que, du moins dans un

premier temps, l'attaque étant politique et le président de la République se positionnant en chef de l'opposition, c'était au Parti socialiste de monter au front.

Déjà, le 8 juillet, lors de la réunion hebdomadaire de son bureau national, le Parti socialiste s'était interrogé sur la meilleure façon de traiter le chef de l'Etat, en tenant compte de ses prérogatives constitutionnelles mais aussi – originalité du système institutionnel relevée par plusieurs socialistes – de sa position particulière de chef d'une majorité présidentielle désavouée le 1^{er} juin. « On le traitera comme il nous traitera », avait-il été convenu à l'issue de ce bureau national.

Nul n'imaginait alors que M. Chirac adopterait, le 14 juillet, une posture aussi combative. Ce jour là, M. Hollande a donc répondu en exprimant un sentiment proche de celui de M. Jospin. Pour le premier secrétaire délégué,

M. Chirac « est intervenu à la fois comme chef de l'Etat soucieux, après une dissolution malheureuse pour lui et ses amis, de défendre son pré carré, et comme un homme politique nostalgique du programme d'Alain Juppé ». Le 15 juillet, au bureau national du PS, le débat a donc de nouveau rebondi sur la cohabitation, à partir d'analyses assez proches. « Pour nous, a affirmé M. Hollande, la cohabitation, c'est le respect de la Constitution et nul n'a intérêt à définir son domaine en fonction de ses propres intérêts ou de ses propres conceptions. »

« LE DERNIER MOT »

Mardi soir, quelques ministres avaient été mis au courant du souci de M. Jospin de répondre de façon appropriée à M. Chirac. Cependant, le premier ministre s'interrogeait sur le cadre et le moment de sa contre-attaque : ou bien le cadre feutré du conseil des ministres où se concentre le travail commun de l'exécutif, ou bien le tête-à-tête préalable qu'il a chaque semaine avec le président de la République, ou bien encore la réunion exceptionnelle de ministres qui est convoquée, jeudi 17 juillet, sur les comptes publics. M. Jospin cherchait l'occasion de délivrer une sorte de discours de la méthode sur la cohabitation et sur la lecture qui doit, selon lui, en être faite à travers la Constitution.

Plus que le rappel de la lettre des articles 5 et 20 de la loi fondamentale qui fixent les prérogatives réciproques du président et du gouvernement, c'est le respect des règles du jeu démocratique qui importe à

M. Jospin. Dans son esprit, cela signifie sans doute que M. Chirac semble faire fi du changement de majorité et qu'il a défendu, le 14 juillet, une politique rejetée par les électeurs : le chef de l'Etat peut y être attaché mais elle est dépassée. Le 16 juillet 1986, M. Chirac, premier ministre, avait été encore plus direct, en déclarant : « Le président de la République s'oppose à la volonté clairement exprimée par la majorité des Français » aux élections législa-

taires du mois de mars, en insistant sur la légitimité que lui avait conféré ce scrutin. Rendant compte du conseil des ministres qui s'était déroulé le matin même, le porte-parole du gouvernement de l'époque, Alain Juppé, avait souligné : « Il importe que le dernier mot reste maintenant à la représentation nationale qui exprime la volonté populaire. » Cette expression, « le dernier mot », a été

reprise, lundi, par M. Chirac, mais cette fois pour en faire bénéficier le président de la République. Dans l'esprit de M. Jospin, le gouvernement continuera à appliquer le projet politique sur lequel la gauche a gagné les législatives. Cela signifie qu'il n'en est comptable que devant les députés de sa propre majorité. A défaut de s'en tenir à cette règle du jeu, certains considèrent, non sans un certain humour, que le chef de l'Etat risquerait de dévaloriser

Le préfet Marchiani quitte le Var

Alain Juppé n'avait pu obtenir son départ. Lionel Jospin semble avoir eu plus de succès auprès du président de la République : le conseil des ministres du mercredi 16 juillet devait entériner le départ de Jean-Charles Marchiani de la préfecture du Var. Le Canard enchaîné annonce dans son édition du même jour que M. Marchiani serait nommé secrétaire général de la zone de défense de Paris. Mais c'est le ministre de l'intérieur, et non M. Chirac, qui aurait souhaité « un point de chute correct » pour ce préfet considéré comme un proche de Charles Pasqua. Ancien des services de renseignements, M. Marchiani avait joué un rôle dans la libération des otages français du Liban, à la veille de l'élection présidentielle de 1988. Plus récemment, son attitude avait été très controversée dans le conflit entre le maire Front national de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, et le fondateur du théâtre de Châteauevallon, Gérard Paquet. Selon nos informations, M. Marchiani pourrait être remplacé par Hubert Fournier.

ser la fonction présidentielle. La question, en effet, ne serait plus de savoir si M. Jospin est un président bis, mais si M. Chirac, en cherchant à faire intrusion dans le champ de compétences du gouvernement, ne deviendrait pas un premier ministre bis.

Olivier Biffaud
et Michel Noblecourt

« Le dernier mot au président de la République »

À L'OCCASION de son entretien télévisé du 14 juillet, le président de la République a exposé longuement sa conception de la cohabitation (*Le Monde* du 16 juillet).

« Je ne crois pas qu'il y ait de domaine réservé ou un domaine partagé, a indiqué le chef de l'Etat. La Constitution prévoit des choses et ces choses donnent, notamment, une prééminence, et je dirais, donnent un peu le dernier mot au président de la République. »

M. Chirac a ainsi estimé qu'« il y a quelques domaines essentiels où le rôle du président, je dirais, s'impose comme gardien dans le domaine de la vigilance ». Le chef de l'Etat a énuméré ces domaines : « Il y a d'abord tout ce qui touche à la place de la France dans le monde, c'est-à-dire, non seulement naturellement son rang, non seulement sa sécurité et sa défense, et la défense de ses intérêts, mais aussi, ses parts de marché. (...) Deuxièmement, il y a tout ce qui concerne l'acquis européen. (...) La France doit être un moteur de la construction européenne, et l'un des moteurs de l'Europe de demain. Elle à les moyens de le faire. Donc tous les acquis européens sont également l'objet d'un souci vigilant de la part du président de la République. »

« Il y a tout ce qui touche à la modernisation (...), et notamment dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et tout ce qui tient à la mise en œuvre des hautes technologies. (...) Et enfin, il y a tout ce qui touche à l'équilibre de notre société : sa protection sociale, ses acquis sociaux – au sens le plus noble du terme –, sa cohésion sociale, tout ce qui touche à la solidarité. Sur tous ces points-là, le président de la République, selon moi, doit être extrêmement vigilant pour s'assurer que rien n'est fait qui puisse mettre en cause ces grands principes sur lesquels finalement sont fondés ceux de la République. »

« Il y a tout ce qui touche à la modernisation (...), et notamment dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et tout ce qui tient à la mise en œuvre des hautes technologies. (...) Et enfin, il y a tout ce qui touche à l'équilibre de notre société : sa protection sociale, ses acquis sociaux – au sens le plus noble du terme –, sa cohésion sociale, tout ce qui touche à la solidarité. Sur tous ces points-là, le président de la République, selon moi, doit être extrêmement vigilant pour s'assurer que rien n'est fait qui puisse mettre en cause ces grands principes sur lesquels finalement sont fondés ceux de la République. »

La Lettre du Pouvoir publie

Les nouveaux cabinets ministériels

Le n° spécial, 12 pages : 200 frs (gratuit pour les abonnés)

Editions Jean-François Dourmic
Tél. 01 42 46 58 10

Les articles constitutionnels

● **L'article 5** de la Constitution dispose que « le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités ». ● **L'article 20** énonce que « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force

armée. Il est responsable devant le Parlement » aux termes des articles 49 et 50.

● **L'article 49** a trait à l'engagement de responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale et aux conditions de vote d'une motion de censure.

● **L'article 50** dispose que « le premier ministre doit remettre au président de la République la démission du gouvernement » quand l'Assemblée adopte une motion de censure ou refuse sa confiance au gouvernement.

Le gouvernement envisage une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés

C'EST BIENTÔT la fin d'un interminable suspense. Après de longues semaines de rumeurs et d'arbitrages interministériels, le gouvernement va lever le voile, lundi 21 juillet, tout à la fois sur l'évaluation des déficits publics et sur le plan de redressement qu'il compte mettre en œuvre, dont la mesure-phare devrait être une majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés.

C'est en effet lundi à 11 heures que Jacques Bonnet, président de chambre à la Cour des comptes, et Philippe Nasse, conseiller-maître à la Cour des comptes, présenteront devant la commission des finances de l'Assemblée nationale les conclusions de leur mission d'audit sur les comptes publics que Lionel Jospin leur a demandé de réaliser. Peu après, à 15 heures, le ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn, et le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, seront entendus par cette même commission. Ils devraient présenter les grandes lignes du plan du gouvernement pour tenter de limiter le creusement des déficits publics.

Décisive pour la conduite de la politique économique française, cette journée du 21 juillet ne devrait pourtant plus guère réserver de surprises. D'abord, même s'il fait mine d'attendre les résultats de l'audit, le gouvernement connaît assez précisément le niveau des déficits. Depuis plusieurs semaines, il suggère qu'ils devraient être sur une pente en 1997 de 3,5 % à 3,7 % du produit intérieur brut (PIB).

« EFFORT SUPPLÉMENTAIRE »

Dans une déclaration à l'AFP, mercredi, M. Sautter s'est montré un peu plus précis. Commentant la prestation télévisée du chef de l'Etat, qui a avancé une estimation « de l'ordre de 3,5 % », il a lâché cette formule : « Est-ce que ce sera 3,5 %, comme le dit le président, un petit peu plus ou un petit peu moins ? Probablement un petit peu plus... »

A l'aune de cette déclaration, on mesure donc aussi l'ampleur du plan de redressement que le gouvernement a élaboré. Si le but est de diminuer les déficits publics de 0,3 à 0,4 point de PIB, pour les ramener à un niveau proche de 3,3 %,

l'effort à entreprendre devrait être compris entre 25 et 30 milliards de francs.

Compte tenu de l'importance de la somme à trouver, on comprend donc que le gouvernement ait accueilli avec quelque agacement le propos du chef de l'Etat, suggérant que, « si l'on poursuivait l'effort normalement, si l'on ne faisait pas de dépenses nouvelles (...) et si l'on faisait les privatisations, alors oui, on atteindrait sans effort supplémentaire les 3 % ». Car, pour la nouvelle

majorité, cela ne fait aucun doute : un « effort supplémentaire » sera indispensable. « L'idée que par le coup de baguette magique d'un grand train de privatisations le gouvernement précédent ou le gouvernement actuel aurait pu combler l'écart entre le chiffre de 3 % et le chiffre qui va être constaté [par l'audit] est malheureusement inexacte », a ainsi répliqué M. Sautter, avant de rappeler que ces recettes de privatisations ne sont pas prises en compte par le traité de Maastricht

Le coût élevé de l'emprunt Balladur

L'Etat devait rembourser mercredi 16 juillet un peu plus de 90 milliards de francs sur les 110 milliards levés en juin 1993 par « l'emprunt Balladur ». Placé pour une durée de quatre ans à un taux de 6 %, cet emprunt a coûté cher aux finances publiques. Selon des estimations bancaires confidentielles, il a donné lieu au versement de commissions aux banques pour un montant de 850 millions de francs. Par ailleurs, les souscripteurs ont pu « loger » leur épargne dans des plans d'épargne-action (PEA), ce qui a donné droit à des réductions d'impôt, évaluées entre 2 et 3 milliards de francs.

Enfin, les épargnants détenant des sicav monétaires qui ont souscrit à l'emprunt ont été exonérés des droits sur les plus-values, pour un montant compris entre 0,5 et 2 milliards de francs. Comme *Le Monde* du 22 mai l'avait révélé, le coût pour l'Etat peut donc être évalué entre 3,3 et 5,8 milliards de francs.

Laurent Mauduit

Le premier syndicat de médecins négocie une réforme du système de soins avec AXA

LA MINISTRE de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a achevé sa première série d'entretiens avec les organisations de médecins en recevant, mardi 15 juillet, le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Claude Maffioli, puis celui du Syndicat des médecins libéraux (SML), Dinorino Cabrera. Ces premières rencontres n'ont pas débouché sur l'annonce de nouvelles réformes, le gouvernement ayant décidé de reporter une éventuelle réforme du système de soins – et une modification du plan Juppé – aux états généraux de la santé, qui doivent se tenir début 1998.

Pour la CSMF et le SML, il s'agissait d'une reprise du dialogue avec les pouvoirs publics, les ponts ayant été coupés depuis plus d'un an avec l'ancien gouvernement. « Nous avons été écoutés longue-

ment », a précisé M. Maffioli au terme d'un entretien de deux heures avec M^{me} Aubry et le secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner. De son côté, M. Cabrera a décelé un « climat favorable à l'écoute », même si M^{me} Aubry a précisé à ses interlocuteurs que le plan Juppé, notamment le mécanisme de reversement d'honoraires en cas de dérive des dépenses médicales, resterait en vigueur tant que gouvernement et médecins ne seraient pas tombés d'accord sur une meilleure formule.

Les deux syndicats lui ont aussi demandé de ne pas agréer l'accord, conclu le 2 juillet entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et le syndicat MG-France, sur l'« abonnement » d'un patient chez le généraliste de son choix. Le président du SML a expliqué que

M^{me} Aubry allait en évaluer « le coût [et] l'intérêt pour le patient ». Mais il est clair que le gouvernement peut difficilement refuser son agrément, même s'il n'approuve pas tous les termes de ce « contrat de confiance » entre un généraliste et un patient : un tel refus fragiliserait MG-France, qui reste, dans le contexte actuel, le syndicat le plus ouvert aux réformes souhaitées par le nouveau gouvernement.

« SÉCURITÉS SOCIALES PRIVÉES »

M. Maffioli a aussi annoncé que la CSMF rédigeait un projet de « réorganisation complète du système de santé français » et qu'il serait soumis au gouvernement en septembre. Dans le cadre du droit à expérimentation prévu par les ordonnances d'Alain Juppé sur la Sécurité sociale, la CSMF négocie

actuellement avec le groupe d'assurances AXA un nouveau système de relations entre les organismes remboursant les soins, les professionnels de santé et les assurés, alors même qu'elle rejette tout accord contraignant avec l'assurance-maladie.

Dans ce projet, dont la forme n'est pas définitivement arrêtée, la « Sécu » actuelle verserait une somme forfaitaire pour chaque patient à une mutuelle créée à cet effet par AXA. Cette mutuelle deviendrait un acheteur de soins au meilleur rapport qualité-prix : elle choisirait ses médecins, fixerait les tarifs et le niveau des dépassements d'honoraires, définirait des formes d'incitations financières à une bonne pratique. Les assurés adhérant à cette mutuelle bénéficieraient du tiers-payant (pas d'avance des frais) et d'un rem-

boursement à 100 %. Claude Bébéar, président d'AXA, avait défendu, en novembre 1996, la création de « sécurités sociales privées à côté d'une Sécurité sociale publique », soulevant un début de polémique avec les syndicats et la Mutualité.

Dans la revue *Droit social* (octobre 1995), il avait développé son projet de « couverture santé de base, universelle, obligatoire pour tous les résidents de notre pays », qui devait être réalisée par les caisses actuelles, les mutuelles ou les assurances. Leur mise en concurrence devrait, selon M. Bébéar, réduire les coûts et améliorer la qualité des soins. Jusqu'à présent, les assureurs n'ont aucune prise sur le système de soins, puisqu'ils ne remboursent que 3,1 % des dépenses.

Jean-Michel Bezat

ÉDUCATION La ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a diffusé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et à des syndicats, vendredi 11 juillet,

une « instruction concernant les violences sexuelles ». ● CE TEXTE définit la ligne de conduite à adopter face à ces cas, avérés ou non, de pédophilie. Lorsque les ac-

cusations sont « précises et circonstanciées », il faut « aviser immédiatement » le procureur. Lorsqu'un soupçon est fondé sur des « signes de souffrance, la ru-

meur ou des témoignages indirects », il revient au rectorat et à l'inspection d'académie de décider des mesures à prendre. ● À FOS-SUR-MER, la directrice d'école mise

en examen pour non-dénonciation de sévices parce qu'elle avait mis trois jours ouvrables à avertir l'inspection d'académie, a reçu le soutien de ses collègues.

Ségolène Royal définit des lignes de conduite face à la pédophilie

Dans un projet de circulaire qui vient d'être diffusé, la ministre déléguée à l'enseignement scolaire indique que face à des accusations précises, il faut « aviser immédiatement » le procureur. En cas de rumeur, il revient au rectorat et à l'inspection de prendre des mesures

COMMENT réagir devant un cas, avéré ou non, de pédophilie ? Alors que les révélations d'actes pédophiles se sont multipliées depuis quelques mois au sein de l'éducation nationale, la question inquiète les enseignants, les chefs d'établissement et les parents. Une « instruction concernant les violences sexuelles », élaborée au cabinet de Ségolène Royal et dont *Le Monde* dévoile le contenu, tente de répondre à cette interrogation. Plus précis que la circulaire de François Bayrou sur la maltraitance (*Le Monde* du 15 mai), ce texte définit les violences sexuelles, établit la conduite à tenir pour les fonctionnaires et jette les bases d'une assistance morale, matérielle et psychologique pour les victimes et leur entourage.

Cette clarification s'imposait d'autant plus que deux affaires récentes ont suscité une vive émo-

tion dans le milieu enseignant. La première concerne une directrice d'école de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), qui avait éloigné des élèves un instituteur pédophile (*lire ci-contre*) sans le dénoncer immédiatement aux autorités compétentes et qui été mise en examen, pour cette raison, le 25 juin. Le second cas est celui d'un enseignant de Montmirail (Marne), qui s'est suicidé après avoir appris que le principal de son collège avait saisi le procureur de la République sur la foi des allégations d'un élève, lui-même mis en examen le 8 juillet pour dénonciation mensongère. Pour certains, la directrice de Fos a trop tardé, pour d'autres le principal de Montmirail a agi dans la précipitation.

« Entre la justice tout de suite et la vérification des rumeurs, il y a un vide », constate Daniel Le Bret, secrétaire général du Snuipp (pre-

mier degré). Comme ses collègues de la FSU (Fédération syndicale unitaire) et l'ensemble des syndicats d'enseignants, il réclamait donc une directive décrivant avec précision l'attitude à adopter dans chaque cas de figure et des moyens d'action souples. Vendredi 4 juillet, lors d'un débat sur la pédophilie au Conseil supérieur de l'éducation, tenu à la demande de la FSU, la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, s'était engagée à publier rapidement une circulaire.

Diffusé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et à des syndicats vendredi 11 juillet, ce texte sera soumis à la concertation pendant une quinzaine de jours. Son ambition principale est de proposer « une ligne de conduite différenciée selon la nature de l'information » portée à la connaissance des adultes dans « le double souci de la

protection de l'enfant et de la présomption d'innocence ». Il se félicite d'emblée que la parole de l'enfant « trop longtemps étouffée [soit] enfin entendue », en souhaitant que la fin de la loi du silence ne fasse pas place à « l'ère du soupçon à l'égard des personnels de l'éducation nationale ». En guise d'introduction, il rappelle également quelques statistiques : les violences sexuelles concernent « près d'un enfant sur dix », filles comme garçons, et « l'agresseur sexuel est près de neuf fois sur dix le père ou le beau-père de l'enfant, mais il est dans 10 % des cas un enseignant, un éducateur ou une personne ayant autorité sur le mineur ».

RUMEUR OU SOUPÇON

Après une description circonstanciée des violences sexuelles et de la répression pénale qui s'y attache, le texte rappelle l'obligation légale des fonctionnaires d'aviser « sans délai » (souligné) le procureur de la République s'ils acquièrent la connaissance d'un crime ou d'un délit. Deux cas sont distingués. Lorsque les accusations sont « précises et circonstanciées », la saisine du procureur ne fait aucun doute. « Dès qu'un élève a confié à un membre de l'éducation nationale des faits dont il affirme avoir été victime, il convient d'aviser immédiatement et directement le procureur de la République sous la forme écrite et transmise si besoin est par télécopie ». Le texte souligne qu'« aucune appréciation personnelle sur le bien-fondé de la dénonciation » n'est exigée du fonctionnaire : « Ce n'est pas son rôle, mais celui de la justice qui doit être saisie dans l'urgence ».

Dans le cas où un soupçon est fondé « sur des signes de souffrance, la rumeur ou des témoignages indirects », « la situation est infiniment plus délicate ». S'il s'agit d'une rumeur, la responsabilité incombe au rectorat et à l'inspection d'académie, qui, alertés « immé-

diatement et simultanément », doivent décider des mesures à prendre, « dans le triple souci de protéger l'enfant, la communauté scolaire mais aussi l'honneur et la considération de la personne indirectement mise en cause ». Pour les éclairer, les autorités peuvent confier une mission à un inspecteur, mais « il n'appartient à personne au sein de la communauté scolaire de valider d'une quelconque manière la parole de l'enfant ». La circulaire Bayrou (*Bulle-*

sans doute sur le chapitre de la présomption d'innocence que le texte du ministère apparaît le plus faible. Ainsi, lorsqu'un fonctionnaire est mis en examen pour des faits de pédophilie, puis suspendu, « il est important de bien [lui] faire comprendre » que la suspension « ménage parfaitement la présomption d'innocence qui s'attache à toute personne mise en examen ». Au mieux, il s'agit d'un vœu pieux. Le texte précise encore que les fonctionnaires « ne sont pas dému-

Un comité de soutien à Fos-sur-Mer

Suspendue à titre provisoire par l'inspectrice d'académie, après sa mise en examen le 25 juin pour avoir tardé quelques jours à dénoncer un instituteur soupçonné de pédophilie et incarcéré, la directrice de l'école de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) a reçu de nombreux soutiens (*Le Monde* du 29 juin 97). Le jour même de la sanction, 57 directeurs d'école de la circonscription rendaient publique une motion de protestation, et le Snuipp appelait ses militants à se mobiliser.

Depuis, un comité de soutien a été constitué, à l'initiative d'enseignants et de parents d'élèves de l'école du Mazet, où elle exerçait. Le comité a appelé à une manifestation devant le rectorat d'Aix-en-Provence. Il a aussi organisé une réunion publique à Fos et a reçu le soutien de plusieurs organisations, dont la Ligue des droits de l'homme. L'hypothèse d'une grève dès le jour de la rentrée est envisagée.

tin officiel du 22 mai 1997) précisait que, en cas de présomption de maltraitance, le président du conseil général devait être saisi, l'inspecteur d'académie étant informé de cette saisine.

Reconnaissant que la tâche n'est pas toujours aisée, le ministère propose aujourd'hui la création dans chaque académie de « centres de ressources », composés de représentants de l'administration et de personnels médicaux et sociaux, qui auront pour tâche, sous la responsabilité du recteur, de gérer les situations de crise avant que la justice soit saisie.

Par ailleurs, le texte précise dans le détail les mesures conservatoires (suspension) applicables au fonctionnaire mis en cause. Malgré les déclarations d'intention, c'est

« ne peut être valablement déposée qu'une fois que la fausseté du fait dénoncé a été établie par une décision de justice (non-lieu, relaxe) ou par une décision de classement de l'autorité hiérarchique ». En attendant ces procédures qui prennent entre une semaine au minimum pour un classement et plusieurs mois, voire des années, pour un non-lieu ou une relaxe, le mal est fait. Quant aux procédures destinées à lutter contre les accusations mensongères, elles ne s'appliquent qu'aux allégations répandues par voie de presse et restent compliquées à mettre en œuvre.

Béatrice Gurrey

De la saisine du procureur au soutien aux familles

● Le signalement des faits

— Face à des accusations « précises et circonstanciées », le fonctionnaire doit saisir par lettre le procureur « en faisant expressément référence à l'article 40 du code de procédure pénale », qui oblige tout fonctionnaire ayant connaissance d'un crime ou d'un délit à avertir les autorités judiciaires. La circulaire joint un modèle de lettre. L'agent doit « simultanément informer les autorités académiques ».

— Face à un soupçon, la circulaire précise qu'une communauté scolaire dans laquelle se répand une rumeur « ne peut gérer une telle situation sans risques majeurs de dérapage ». Le rectorat et l'inspection académique doivent être « alertés immédiatement » afin de prendre une décision. Ils peuvent « désigner dans l'urgence un inspecteur » dont le rôle est de « dégager des éléments objectifs ». Dès que ces éléments sont connus et cohérents, le procureur doit être saisi.

● La création de centres de ressources

Les situations étant souvent délicates, des structures permanentes devraient être créées pour « définir en liaison étroite avec chaque établissement les modalités d'intervention et la gestion des situations de crise, avant que la justice ne soit saisie ». Des protocoles devraient « être passés très rapidement entre le centre de ressources et tous les établissements situés

dans le ressort de l'académie ». Des réunions d'information devront avoir lieu « très rapidement » dans les écoles, les collèges et les lycées.

● Les mesures administratives concernant un fonctionnaire mis en cause

Au chapitre des mesures conservatoires, la circulaire précise que, en cas de « faute grave », la suspension s'impose, de même que la saisine du conseil de discipline. Pour les sanctions disciplinaires, le texte note que, en cas de poursuites pénales, « il y a lieu d'attendre l'issue du procès pour arrêter les mesures définitives ».

● L'assistance morale et matérielle de l'enfant et de sa famille

L'éducation nationale doit contacter les services de l'aide sociale à l'enfance, qui transmettront au président du conseil général. Dans le cas où l'enfant est issu d'une famille modeste, « la défense sera partiellement ou totalement prise en charge par l'Etat, au titre de l'aide juridictionnelle ». Si une procédure judiciaire est engagée, « il est indispensable de mettre en place dans l'urgence et pendant plusieurs jours une cellule d'écoute, structure souple composée de médecins scolaires, d'assistantes sociales et d'infirmières, de nature à répondre aux interrogations et aux craintes de la population ».

Le tribunal administratif de Poitiers condamne l'Etat à dédommager deux passagers clandestins

LA PRATIQUE courante de la police des frontières, qui consiste à consigner des passagers clandestins à bord d'un bateau alors qu'ils demandent à débarquer, est illégale. Pour la première fois, un juge administratif a reconnu la justesse de cette thèse défendue par les associations de défense des droits des étrangers et qui avait donné lieu à un arrêt controversé du tribunal des conflits (*Le Monde* des 14 et 16 mai).

Le tribunal administratif de Poitiers a en effet annulé, le 9 juillet, la décision prise, le 29 mai, par le chef du service de contrôle de l'immigration de La Rochelle, ordonnant le maintien à bord d'un navire de Mahomet Aboubacar et Mahomet Mustapha, deux Camerounais qui y avaient pris place clandestinement à l'escale de Douala. Les juges ont condamné l'Etat à verser 3 000 francs de dédommagement aux deux clandestins, décision de pure forme puisqu'elle intervient plus d'un mois après le renvoi des deux hommes vers l'Afrique.

En droit, ce jugement est sans surprise : la loi prévoit que les étrangers non admis sur le territoire peuvent être maintenus dans des « zones d'attente » des ports et des aéroports en attendant qu'il soit statué sur leur éventuelle demande d'asile politique ou leur demande d'entrée à un autre titre. Il s'agit de « la seule possibilité offerte à l'administration », ont estimé les juges de Poitiers. En général, la police préfère pourtant ordonner au commandant le maintien à bord des clandestins, plutôt que de les placer dans ces « zones » et d'enclencher une procédure qui suppose la saisine d'un juge au-delà de

quatre jours. C'est ce qui s'était passé le 29 mai, lorsque l'équipage du *Roland-Elmas* avait découvert les deux Camerounais cachés dans des fagots de bois. Dès le lendemain, M^e Simon Foreman demandait au tribunal administratif d'enjoindre à l'Etat de suspendre la décision de consignation à bord. Les juges accordaient alors cinq jours à l'administration pour préparer sa défense. Lors de l'audience, le 4 juin, l'affaire était devenue sans objet : le navire avait repris sa route pour Le Havre, où les Africains avaient été débarqués et conduits par la route vers la « zone d'attente » de Dunkerque. Quelques jours plus tard, ils étaient réembarqués vers Douala.

TERRAIN DU DROIT

L'affaire s'est donc poursuivie sur le seul terrain du droit. M^e Foreman a saisi la Commission européenne des droits de l'homme de cette « détention irrégulière » qui viole le droit à un « recours effectif » garanti par la convention de Strasbourg. Quant à la décision de consignation à bord, elle a finalement été qualifiée d'« illégale » et annulée par le jugement du 9 juillet.

Cette annulation pourrait avoir une portée particulière du fait de son contexte. Le 12 mai, le tribunal des conflits, arbitre des litiges entre les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs, avait jugé que seuls ces derniers avaient compétence pour apprécier la légalité du refus de débarquer opposé à des passagers clandestins, décision qui, selon cette haute juridiction arbitrale, n'a pas la gravité d'une voie de fait. En conséquence, les

décisions, généralement défavorables à l'administration, rendues par les tribunaux judiciaires sont devenues inopérantes.

Suivant la voie indiquée par le tribunal des conflits, M^e Foreman avait saisi les juges administratifs... qui ont jugé dans le même sens que leurs collègues judiciaires. Pour l'avocat, l'administration doit désormais « tirer les enseignements » de cette unanimité juridique et « donner des consignes claires pour que la loi soit respectée ». La compétence exclusive reconnue aux tribunaux administratifs, qui pratiquent une procédure écrite forcément plus longue ne permet cependant pas « de statuer dans l'urgence » regrette-t-il. « *Aucun juge n'est compétent pour faire cesser une séquestration arbitraire.* »

Pour sortir de cette impasse aux conséquences potentiellement lourdes s'agissant du droit d'asile, il suffirait pourtant d'appliquer la loi. Le ministère de l'intérieur semble y avoir pensé : depuis le changement de gouvernement, les pratiques ont évolué.

Pour éviter la censure des juges, les demandes de consignation à bord ne sont plus transmises par écrit mais... oralement. Lorsque le commandant du bateau rechigne, les passagers clandestins sont débarqués et placés en « zone d'attente ».

Dans d'autres cas, les autorités ont fait signer aux clandestins un document attestant leur volonté de rester à bord. Une volonté parfois relative. Récemment, dans le port de Saint-Malo, les signataires se sont évaporés pendant la nuit.

Philippe Bernard

Avec plus de 450 000 reçus, le baccalauréat 1997 bat un nouveau record

Un taux moyen de réussite de 77,1%

| | SESSION DE JUIN 1997, FRANCE MÉTROPOLITAINE | | | RAPPEL 1996 | |
|-----------------------------------|---|----------------|------------------|----------------|------------------|
| | Présentés | Admis | Taux de réussite | Présentés | Taux de réussite |
| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL | 343 297 | 261 798 | 76,3 % | 346 126 | 74,8 % |
| • Série S | 159 859 | 122 004 | 76,3 % | 160 889 | 78,1 % |
| • Série ES | 94 800 | 72 023 | 76,0 % | 95 180 | 71,6 % |
| • Série L | 88 638 | 67 771 | 76,5 % | 90 057 | 72,4 % |
| BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE | 169 846 | 131 283 | 77,3 % | 170 035 | 77,8 % |
| • Industriel | 53 603 | 38 664 | 72,1 % | 57 536 | 73,7 % |
| • Tertiaire | 110 940 | 88 651 | 79,9 % | 107 942 | 80,4 % |
| • STAE (environnement) | 4 725 | 3 566 | 75,5 % | - | - |
| • STPA (agroalimentaire) | 578 | 402 | 69,6 % | - | - |
| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL | 92 744 | 73 578 | 79,3 % | 92 270 | 78,2 % |
| • Industriel | 38 920 | 29 004 | 82,8 % | 38 757 | 74,2 % |
| • Tertiaire | 58 824 | 44 574 | 74,5 % | 53 513 | 81,0 % |
| Total | 605 887 | 466 659 | 77,1 % | | |

librage » opéré au sein des filières générales, les taux de réussite des littéraires (L) et des économistes (ES) gagnant chacun plus de 4 points par rapport à l'an dernier. Selon le ministère, la moins bonne performance relative des bacheliers scientifiques (S) signifie que cette filière « n'est plus celle des bons élèves, mais celle des scientifiques ».

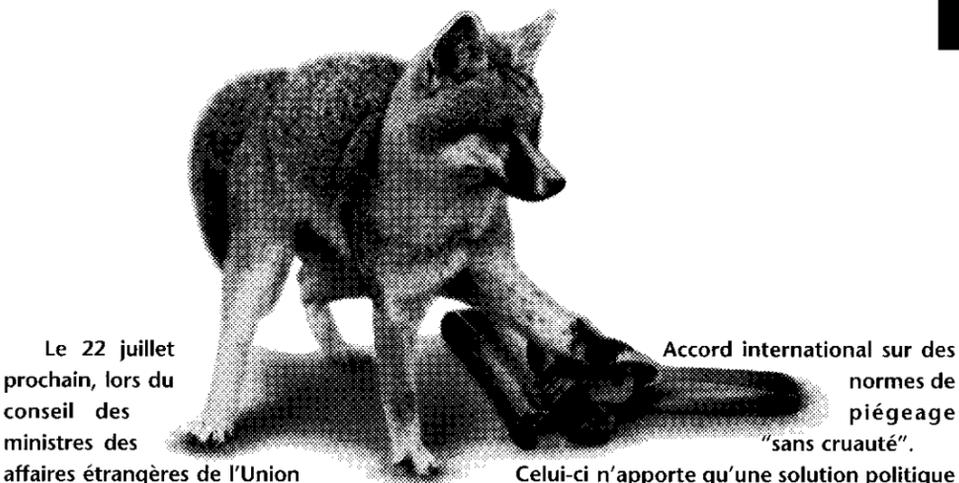
Ce « rééquilibrage » n'a pas touché les filières du baccalauréat technologique, car un écart de 8 points subsiste encore entre la série STI (sciences et techniques industrielles) et la série STT (sciences et techniques tertiaires), avec des taux de réussite respectifs de 71,5 % et 80,5 %. Le baccalauréat professionnel enregistré, quant à

lui, une progression globale d'un peu plus d'un point par rapport à l'an dernier (79,3 % de réussite).

Autre motif de satisfaction, rue de Grenelle, l'énorme machinerie du baccalauréat n'a connu aucun raté cette année. A l'Assemblée nationale, Claude Allègre avait affirmé, mardi 1^{er} juillet, qu'il n'était « pas question de supprimer le baccalauréat, même s'il est légitime de se poser la question compte tenu du taux de réussite et du coût de cet examen ». « Une partie de cet examen pourrait être obtenue sur la base d'un contrôle continu », avait-il ajouté. Quoi qu'il en soit, « rien ne peut être fait avant la session 1999 », a assuré le ministère.

B. G.

Si l'Europe lâche pied devant l'industrie de la fourrure les animaux y laisseront leur peau.



Le 22 juillet prochain, lors du conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union Européenne, la France aura la possibilité de fermer les portes de l'Europe aux fourrures provenant de pays utilisant les pièges à mâchoires.

Cet instrument barbare est prohibé dans plus de 60 pays. Depuis le 1^{er} janvier 1995, son utilisation est interdite au sein de l'Union Européenne, conformément au règlement 3254/91.

Celui-ci prévoyait en outre l'interdiction d'importation de fourrures provenant de pays utilisant les pièges à mâchoires. Mais cédant aux pressions commerciales exercées par les Etats-Unis et le Canada, qui menacent d'attaquer l'Europe devant l'OMC, la Commission Européenne a refusé d'appliquer cette interdiction, la reportant à deux reprises.

Comble du cynisme, la Commission propose de la contourner en proposant un

accord international sur des normes de piégeage "sans cruauté".

Celui-ci n'apporte qu'une solution politique aux pays exportateurs de fourrure et vise à en "faciliter le commerce".

En revanche, il n'apporte aucune amélioration pour les animaux.

Il ne contient aucune disposition interdisant les pièges cruels.

Les normes sont très insuffisantes : La mort par noyade est par exemple considérée comme "non cruelle". La sélectivité est insatisfaisante au regard des espèces non ciblées.

Il permet l'utilisation des pièges à mâchoires dits "rembourrés" pour une période indéterminée.

Le "rembourrage" des mâchoires par une mince bande de caoutchouc ou de plastique n'atténue pas la souffrance des animaux. A des températures inférieures à 0°C, les pièges rembourrés provoquent les mêmes blessures que les mâchoires

métalliques. L'animal pris au piège peut agoniser plusieurs jours. Terrorisé, il essaie souvent de se ronger la patte afin de se libérer.

A de nombreuses occasions, le Conseil et les parlementaires européens ont clairement signifié à la Commission qu'un tel accord est totalement inacceptable. Le 12 juin dernier, le Parlement a réaffirmé sa position en rejetant les propositions de la Commission à une très large majorité. De même, les ministres de l'Environnement ont demandé la négociation d'un nouvel accord plus directif. Le projet actuel n'est malheureusement qu'un leurre qui ne réduira aucunement la souffrance des animaux piégés.

QUI DIRIGE L'EUROPE?

Qui dirige véritablement l'Europe? la Commission Européenne ou les représentants élus au Parlement par les citoyens européens? Lors du dernier conseil des ministres de l'environnement

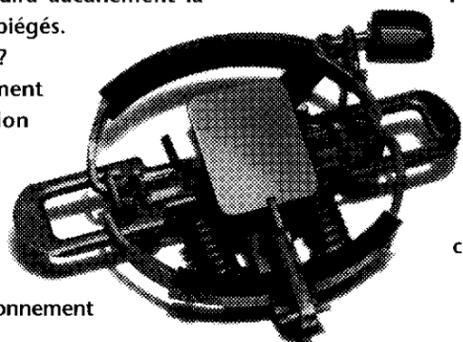
Dominique Voynet s'est prononcée contre cet accord.

Nous demandons à Monsieur Moscovici, Ministre chargé des Affaires européennes, d'adopter une position similaire et de prôner, au sein du conseil, l'application immédiate et sans réserves de la législation européenne.

Nous remercions la France d'exiger que tout accord international interdise dès aujourd'hui tous les types de pièges à mâchoires.

L'interdiction d'importation de fourrures provenant de pays utilisant des pièges à mâchoires doit entrer en vigueur immédiatement conformément à la réglementation européenne.

Nous demandons aux représentants français de défendre les animaux lors du conseil du 22 juillet.



Ecrivez dès aujourd'hui à Monsieur Moscovici, Ministre chargé des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, 75700 Paris, ou par télécopie: 01 43 17 45 25. Demandez au ministre de faire respecter l'interdiction d'importation de fourrures et de rester ferme sur la question de l'utilisation des pièges à mâchoires dans tous

DISPARITION

Gianni Versace

Un couturier flamboyant qui incarna le sacre de la mode dans le royaume du show-biz

UNE PISCINE pavée d’or fin, un jardin tropical recouvert de galets illustrant Méduse dont il avait fait son emblème : c’est là, à Miami, dans sa somptueuse villa Casuarina, sur *Ocean Drive*, que Gianni Versace était venu passer quelques jours après son défilé de haute couture présenté au Ritz le 6 juillet. Né le 2 décembre 1946, il est mort le 15 juillet à l’hôpital Jackson Memorial, victime de deux balles dans la tête alors qu’il sortait acheter les journaux. Sa maison était la seule demeure privée d’un quartier où fleurissent boîtes de nuit, bars, hôtels et magasins de luxe. « *Nous remercions par avance tous ceux qui voudront respecter, en silence, notre douleur* », ont aussitôt déclaré dans un communiqué sa sœur Donatella et son frère Santos, respectivement muse-directrice artistique et homme d’affaires du couturier.

La nouvelle apprise, le défilé prévu à Rome sur la Piazza Navona a été annulé, les boutiques (cent quatre-vingt-deux dans le monde), ont par signe de deuil fermé leurs portes. Un rideau noir s’abat sur l’un des plus flamboyants couturiers de l’époque, auquel les antiquaires parisiens,

les agences de mannequins, vouaient un véritable culte. Kate Moss se dit « *stupéfaite* ». « *Je suis effondrée par la perte de ce grand homme talentueux* », a fait savoir, par son secrétariat londonien, la princesse Diana, en vacances dans le sud de la France. Le monde de la couture est en émoi. Pour Vivienne Westwood, « *la mort de Versace est une très grande tragédie et un choc profond* ». Thierry Mugler, qui le rencontrait une ou deux fois par an « *à bord du Concorde, ou au restaurant du Century Hotel, à Miami* », se souvient : « *C’est le grand virtuose des imprimés rebrodés. J’ai beaucoup de tendresse pour lui. Il avait une vocation. Il avait su créer une harmonie entre l’Antiquité, le luxe, le futur.* »

COSTUMES D’OPÉRA

Fils d’une modeste couturière de Reggio de Calabre, Gianni Versace avait fait ses débuts chez Genny, Complice et Callaghan avant de lancer sa première collection en 1978. *Self made uomo*, il a crée de nombreux costumes pour la scène et pour l’opéra, réalisés notamment pour Maurice Béjart avec lequel il collaborait depuis 1986 (*Dyonisos, Les Ballets du*

vingtième siècle et, tout récemment, *Barocco Bel Canto*, à Florence), ou encore pour Bob Wilson, avec la *Salomé* de Richard Strauss mise en scène à la Scala de Milan en 1987. C’est en esthète conquistador qu’il pousse les portes des années 90. On lui doit, ainsi qu’à son ami Karl Lagerfeld – dont les dessins tapissaient les murs de son bureau milanais –, le fait d’avoir fait entrer la mode dans le royaume du showbiz. Il ouvre la décennie par le spectacle de ses minirobes ultramolantes, fluo, zippées, strassées, rebrodées, collant au corps des Lady Kalachnikov et autres stars siliconées.

Gianni avait installé l’un de ses vélos d’appartement sous un buste antique. Il était connu pour ses dépenses somptueuses, sa passion pour les « *fabulous* », top models, artistes, princes et princesses du show biz, de Madonna à Elisabeth Hurley dont la robe très dénudée, fermée sur les côtés par des épingles à nourrice géantes, aura été, avec ses lunettes aux médaillons dorés, l’un de ses modèles les plus copiés.

« *Gianni Versace n’a pas peur de changer. Il innove pendant que les autres restent dans leur monde*

| |
|--|
| – M. et M ^{me} Roger Delayance, Jean-Michel Goustour, Brigitte et Jean-Louis, |
| ont la douleur de faire part du décès de |
| Dominique DELAYANCE. |
| La cérémonie religieuse sera célébrée, jeudi 17 juillet, à 14 heures, en l’église Saint-Vénérand, à Laval (Mayenne). |
| 21, rue du Mans, 53000 Laval. 1, square La Bruyère, 75009 Paris. |

– Brenda François, son épouse, Alexandre et Anna François, ses enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

| |
|---|
| Noël-Alexandre FRANÇOIS , réfugié espagnol, naturalisé français en 1957, résistant FTP-MOI (brigade Fabien), médaille de la Résistance, croix du Combattant, Association nationale des victimes du nazisme, Centre d’action et de défense des immigrés, rédacteur en chef de <i>La Défense</i> et de <i>Châtiment</i> , traducteur d’œuvres littéraires latino-américaines, ingénieur diplômé des Arts et Métiers, G. .O. .D. .F. ., ancien Vén. . .M. . de la F. .U. .G. .C. ., |
| survenu le 12 juillet 1997, dans sa soixante-quatorzième année. |
| Un hommage lui sera rendu le vendredi 18 juillet, à 14 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, 20, rue du Repos, Paris-20 ^e . |
| 16, rue Laetitia, 92500 Rueil-Malmaison. |

| |
|---|
| <i>« Avec celui que nous aimons Nous avons cessé de parler Et ce n’est pas le silence.»</i> René Char. |
| Jean-Marie LE GUAY |
| nous a quittés le 15 juillet 1997. |
| La cérémonie aura lieu le vendredi 18 juillet, à 11 h 30, en l’église de Barville (Orne). |
| Ni fleurs ni couronnes. |
| Le Doyenné, 26, rue d’Auditoire, 50300 Avranches. |

– Dominique Norman-Davis, sa mère, Isobel et Fadhel Akrouf, Katrina et Nicolas Loyer, ses sœurs et beaux-frères, Charles, Edward, Camille et Alexis, ses neveux et nièce, Anne-Marie et Paul Marty, ses tante, oncle, et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès de

| |
|--|
| Pierre Nicolas NORMAN-DAVIS. |
| La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 19 juillet, à 11 heures, en l’église de Rouvres (Eure-et-Loir). |
| L’inhumation aura lieu le même jour, au cimetière de Rouvres, où Pierre reposera désormais auprès de son père, |
| Anthony NORMAN-DAVIS. |
| 6, rue du Puits-de-la-Gaule, Le Boulay, 78950 Gambais. |

– Danièle et Henri **BOUILHET**, ses parents,

Carline et Andrew Alan Totman, Gwendoline et Vianney Fontaine, Alexandrine Bouilhet, ses sœurs et beaux-frères, Païge, Maia, Benjamin, ses neveu et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

| |
|---|
| Tony, |
| survenu accidentellement àMamalapuram (Inde), le 14 juillet 1997, à l’âge de trente-trois ans. |
| La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 juillet, à 15 heures, en l’église Saint-Thomas-d’Aquin, 1, rue de Montalembert, Paris-7 ^e . |
| L’inhumation aura lieu au cimetière de Garches (Hauts-de-Seine). |
| 16, rue du Pré-aux-Clercs, 75007 Paris. |

beige », a écrit Elton John en lettres d’or dans le livre *Rock and Royalty*, édité par Versace chez Abbeville Press en 1997, le sixième d’une collection, qui lui est dédiée, ainsi qu’à Diana, et où l’on trouve dans la liste des « *contributors* », Richard Avedon, qui réalisait les catalogues et campagnes publicitaires de Gianni Versace depuis six ans, Grace Jones, Tina Turner, Lisa Marie Presley, Luciano Pavarotti, Prince, Sting, et bien sûr Claudia, Kirsten, Linda, Naomi, Kate, Nadja, Stella, étoiles des podiums payées des fortunes par cet *impe-ratore* dont les collaborateurs cé-lèbrent la fidélité et l’amour du travail : « *Un bossueur. A 4 heures du matin, il envoyait déjà des fax.* »

Gianni Versace n’hésitait pas à louer pendant trois jours le restaurant l’Espadon au Ritz pour installer ses ouvrières, réglant les es-sayages avant le défilé. A s’offrir les talents de Julian Shnabel pour son appartement new-yorkais, et ceux de Boy George pour jouer les disc-jockey lors d’un défilé milanais. A demander à un maître italien de passer deux ans pour couvrir les murs et les plafonds de sa villa de Miami de fleurs et d’oi-seaux en trompe-l’œil. Renoir, Pi-

| |
|--|
| – La famille de |
| René MISRACHI, |
| né le 4 septembre 1904, fait part de son décès, survenu le 7 juillet 1997. |
| Les obsèques ont eu lieu dans l’intimité. |
| Cet avis tient lieu de faire-part. |

| |
|--|
| – Duperre (Algérie), Montpellier. |
| M ^{me} Colette Melka, M. et M ^{me} Guy Melka, Vanessa et Virginie, M ^{me} Anie Melka, M. et M ^{me} Joël Melka, Lise et Claire, Les familles Melka, Draï, Terdjmann, Ghnassia, Parents et alliés, font part du décès de |
| M. Maurice MELKA, |
| survenu dans sa quatre-vingt-dixième année. |
| Les obsèques ont eu lieu le mardi 15 juillet 1997. |

| |
|--|
| – M ^{me} Lucille Rado, son épouse, Alex, Yves et Stéphanie, ses enfants, Madeleine Imrè-Rado, sa belle-sœur, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de |
| M. Alexandre RADO, |
| survenu le 11 juillet 1997, dans sa soixante-septième année. |
| Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet, dans l’intimité. |

– M^{me} Claire Sagnes, son épouse, François Sagnes, Et Brigitte Sagnes, ses enfants, ont la douleur de faire part du décès de

| |
|--|
| – M ^{me} Pamela Le Moulr Bintner et ses filles, Quetch et Praline, M. et M ^{me} Pierre et Denise Le Moulr et leurs enfants, Maryvonne et Dominique Cousin, Francis et Elisabeth Le Moulr, Marc et Ghislaine Le Moulr, Denis Le Moulr, Et leur famille, M. et M ^{me} John et Helen Bintner et leurs enfants, Jane et Serge Fichard, Ian et Nathalie Bintner, Et leur famille, |
| remercient tous les amis qui sont venus s’associer à leur peine ou qui ont été présents par la pensée et la prière à l’occasion de la disparition de |
| Bruno LE MOULT. |
| Anniversaires de décès |
| – Sa mère, Ses frère et sœur, Beau-frère et belle-sœur, Neveux et nièce, Ses amis, |
| ont dit adieu, le 30 juillet 1996, à |
| Cyril GRIVET, |
| victime du vol TWA 800. |
| Ils vous invitent à vous souvenir. |
| – Il y a un an mourait |
| Marie-Hélène de JOMARON, |

professeur émérite de littérature française de l’université Toulouse-Le Mirail, survenu le 6 juillet 1997, à l’âge de soixante-dix ans.

| |
|--|
| – Le président de l’université Toulouse-Le Mirail. La directrice de l’UFR de lettres modernes, L’ensemble de la communauté universitaire, ont la douleur de faire part de la disparition de |
| Guy SAGNES, professeur émérite, |
| survenue le dimanche 6 juillet 1997. |

Professeur de littérature française, Guy Sagnes a transmis à des générations d’étudiants sa passion pour les grands textes du XIX^e siècle. Ses travaux, ses éditions de Balzac, Fromentin et Flaubert, font honneur à notre université, qui présente à tous ses proches ses condoléances attristées.

– L’équipe Flaubert de l’Institut des textes et manuscrits modernes, à la douleur de faire part du décès de

| |
|---|
| Guy SAGNES, professeur émérite de l’université Toulouse-Le Mirail. |
| – Sa mère, Ses frère et sœur, Beau-frère et belle-sœur, Neveux et nièce, Ses amis, |
| ont dit adieu, le 30 juillet 1996, à |
| Cyril GRIVET, |
| victime du vol TWA 800. |
| Ils vous invitent à vous souvenir. |
| – Il y a un an mourait |
| Marie-Hélène de JOMARON, |

ayant lutté jusqu’au bout. Les souvenirs et la peine, sans désenparer, sont compagnons, au fil des heures et des jours.

casso, Dufy, Modigliani, Matisse et Chagall partageaient son repos à Miami, tandis que des lutteurs monumentaux de Canova l’attendaient dans la chambre de sa villa olympienne de Côte, où il devait rejoindre la « *famiglia* », Santos, Donatella, et ses neveux Allagra, Daniela, Antonio, Francesca, ne manquant aucun des défilés, de « *Tio Gianni* ». Cet oncle d’Amérique n’oubliait pas qu’il était né à Reggio de Calabre, l’une des villes les plus pauvres du Mezzogiorno. « *J’habille les nouveaux riches. Et alors ? Il ne faut pas oublier que les “vieux” riches l’ont été un jour* », nous avait-il confié en 1996, à Milan, dans son palais de la Via Jesu, QG du « clan » Versace, où il organisait deux fois par an ses défilés de prêt-à-porter, présentant également d’autres lignes à Florence et à New York.

DES BOUTIQUES-PALAIS

L’empire Versace, c’est « Atelier Versace », « Première ligne », « Instante », « Versus », « Versace jeans couture », « V2 by Versace » et même « Versatile », une ligne pour les femmes fortes, des cravates (un million seraient vendues chaque année), des bagages, de la

maroquinerie, et depuis peu des lignes pour la maison, (« Home signature »), en attendant le maquillage lancé en septembre prochain. Mais les chiffres – on estime à 4,5 milliards le montant du chiffre d’affaires – n’ont jamais été officiellement communiqués par la maison. Ces récentes années ont été marquées par l’ouverture de boutiques-palais à Berlin (600 mètres carrés sur le fameux Kurfurstendamm), Milan, Londres, ou New York, un mégastore inauguré dans le palais Vanderbilt sur la V^e avenue, la plus grand temple jamais ouvert à son nom. Il devait fêter en octobre 1998 les vingt ans de sa griffe, se refusant, bien sûr, à toute rétrospective. « *Seul l’avenir l’intéressait* », affirme l’une de ses collaboratrices à Paris.

Dans sa dernière collection, très noire, présentée le 6 juillet, on a pu remarquer de nombreuses croix brodées, hommage sans doute à sa mère, qui après avoir pris sa respiration, faisait son signe de croix, avant de couper directement dans l’étoffe.

Laurence Benaim

(Lire aussi page 26)

| |
|--|
| « Mon âme n’est pas encore passée dans l’image ; si cela se faisait, c’est que je serais mort et que j’aurais cessé de voir Faustine pour demeurer avec elle dans une apparition que personne ne recueillera.» Adolfo Bioy Casares. |
| Robert RIMBAUD, 17 juillet 1995-17 juillet 1997. |
| – Il y a dix ans, le 17 juillet 1987, s’éteignait |
| Gabriel VENTÉJOL. |
| Sa famille invite ses amis et tous ceux qui l’ont connu à se souvenir. |
| – Il y a dix ans, le 17 juillet 1987, disparaissait |
| Gabriel VENTÉJOL, ancien président du Conseil économique et social. |

– M^{me} Pauline Wasniewski, son épouse, Le docteur Alain Wasniewski, son fils, Et M^{me} Noëlle Wasniewski, sa belle-fille, Mathieu et Thomas, ses petits-fils, font part de leur chagrin à la suite du décès, survenu le 5 juillet 1997, du

| |
|---|
| docteur David WASNIEWSKI. |
| S’associent à leur chagrin les familles Jerémiasz, Roche noir, Szmajer et Delahaye. |
| Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. |
| « <i>Nous partons avec le timide espoir d’une autre vie.</i> » A. Koestler. |
| 25, rue du Chemin-Vert, 75011 Paris. |

Remerciements

– Le docteur Jacques-Paul Azerad, dans l’impossibilité de répondre individuellement aux si nombreux témoignages de sympathie à l’occasion de la disparition de son épouse, le

| |
|--|
| docteur Nelly AZERAD-DESROCHES, |
| prie leurs auteurs de trouver ici l’expression de ses plus vifs remerciements. |
| – M ^{me} Pamela Le Moulr Bintner et ses filles, Quetch et Praline, M. et M ^{me} Pierre et Denise Le Moulr et leurs enfants, Maryvonne et Dominique Cousin, Francis et Elisabeth Le Moulr, Marc et Ghislaine Le Moulr, Denis Le Moulr, Et leur famille, M. et M ^{me} John et Helen Bintner et leurs enfants, Jane et Serge Fichard, Ian et Nathalie Bintner, Et leur famille, |

remercient tous les amis qui sont venus s’associer à leur peine ou qui ont été présents par la pensée et la prière à l’occasion de la disparition de

| |
|--|
| Golda NOWODORSKI, trente-huit ans, |
| était arrêtée par la police de Vichy, inter-née à Pithiviers, déportée le 17 juillet 1942 dans le convoi n°6 et gazée le 21 juillet 1942 à Auschwitz Birkenau. |
| Raymonde, Suzanne, Flora, Monique, ses filles, Ses gendres et petits-enfants n’oublient pas. |

– M^{me} Deborah Furet, son épouse, Antoine et Charlotte Furet, ses enfants, ont la douleur d’annoncer le décès de

| |
|--|
| François FURET, |
| survenu à la suite d’un accident célebral, le 12 juillet, à l’hôpital de Toulouse. |
| Ses obsèques ont eu lieu le 15 juillet, à Saint-Pierre-Toirac, dans la plus stricte intimité familiale. |
| Cet avis tient lieu de faire-part. |
| 46160 Saint-Pierre-Toirac. |
| – Le secrétaire perpétuel, Et les membres de l’Académie française, ont la tristesse de faire part de la disparition de leur confrère, |
| M. François FURET, chevalier de la Légion d’honneur, |

décédé le samedi 12 juillet 1997, à l’âge de soixante-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le mardi 15 juillet, à Saint-Pierre-Toirac (Lot).

| |
|--|
| CARNET DU MONDE |
| Télécopieur : 01-42-17-21-36 |
| Téléphone : 01-42-17-29-94 ou 38-42 |

– A l’occasion du cinquante-cinquième anniversaire de la rafle du Vel’d’Hiv’, le Mémorial du martyr juif inconnu et le Centre de documentation juive contemporaine présentent, à partir de ce jour, une nouvelle exposition « **Les enfants du Vel’d’Hiv’** », dédiée au sort des 11 000 enfants juifs déportés de France, dont 4 054 enfants de moins de seize ans furent arrêtés durant les journées des 16 et 17 juillet 1942.

| |
|--|
| MMJI-CDJC, 17, rue Goeffroy-l’Asnier, 75004 Paris. Tél. : 01-42-77-44-72. |
|--|

VITICULTURE En Charente, les producteurs de l'eau-de-vie destinée au cognac souffrent d'une crise d'excédents d'une importance telle que les deux principaux syndicats de

viticulteurs se sont accordés sur un plan de réduction des livraisons sans précédent. ● SELON CE PLAN, qui devrait être entériné en septembre, douze mille hectares sur les quatre-

vingt mille existants aujourd'hui disparaîtront ou changeront de vocation dans les neuf prochaines années. ● LA PROFESSION approuve en grande majorité cette « révolu-

tion » à laquelle s'oppose le seul Comité de défense de la viticulture, actif mais minoritaire. ● LES NÉGOCIANTS accompagnent favorablement cette évolution et se mobi-

lisent pour reconquérir le marché français, en préconisant de nouveaux modes de consommation, comme en témoignent les récentes campagnes publicitaires.

Douze mille hectares de cognac seront arrachés ou reconvertis

La surproduction d'eau-de-vie est telle que sept années blanches ne suffiraient pas à la résorber. Devant l'ampleur de la crise, la viticulture tente pour la première fois une « révolution » : maîtriser la production

COGNAC

de notre correspondant

Sous le soleil de l'été, les jolies fermes saintongaises ont des allures toscanes. Les porches de pierre blanche à peine brunie et les toits de tuiles rouges et ocre ressemblent au paradis. Dans les chais qui ferment les cours, dorment ici et là des millions de litres d'eau-de-vie. Des fortunes y sont stockées. Des fortunes virtuelles parce que cette eau-de-vie-là ne trouve plus preneur. La région délimitée de production de vins blancs destinés au cognac pourrait couvrir sans peine deux fois les besoins annuels mondiaux (145 millions de bouteilles en 1996, dont plus de 95 % à l'exportation). Si le gel ou quelque catastrophe naturelle anéantissait la production de cognac pendant les sept prochaines années, les consommateurs ne s'en apercevraient même pas. Le stock suffirait à pourvoir la demande.

Aussi, depuis un an, le feu couve

sous les chais. Les neuf mille huit cents viticulteurs des deux Charentes sont partagés entre la révolte et la réforme. A la veille de l'été, les deux principaux syndicats de viticulteurs - la FVC (Fédération des viticulteurs charentais), implantée essentiellement en Charente-Maritime, et la FSVC (Fédération des syndicats viticoles de crus), implantée en Charente - se sont accordés pour mettre en place un plan sur neuf ans. Un remède sans précédent qui doit permettre de réduire sensiblement la production et d'assurer des revenus décentes aux viticulteurs.

PLAN EN SEPTEMBRE

Pour la première fois dans la région, ces derniers envisagent en effet d'arracher des vignes ou de reconverter les surfaces libérées. Au terme du plan qui sera entériné en septembre par les instances du bureau national interprofessionnel du cognac, 12 000 hectares sur les 80 000 en production aujourd'hui

disparaîtront ou changeront de vocation. C'est une révolution. Enfants gâtés de la viticulture depuis des décennies, les viticulteurs charentais, de l'aveu même de l'un des leurs, « ont été obnubilés par la modernisation des techniques et par la hausse des rendements. Et dans ce domaine, ils ont réussi, passant de 80 hectolitres à 150 ou 200 hectolitres à l'hectare. En revanche, ils accusent un énorme déficit de réflexion économique. Ils n'ont pas vu ou pas su voir ce qui, dans leurs vignobles, était rentable et ce qui était cultivé à perte ».

L'homme qui parle - Philippe Sabouraud - exploite 60 hectares de vigne. Il a cinquante et un ans, il a repris depuis deux ans la propriété familiale. Pendant les dix années précédentes, il était membre du directeur et patron du marketing du groupe industriel Leroy-Somer (moteurs électriques). Né dans le sérail, il a trouvé l'oreille attentive du président de la FSVC, Bernard Guionnet, quand

il a calqué sur la viticulture une analyse industrielle. Il est devenu rapidement le conseiller du syndicat et aura contribué à faire bouger les choses dans une région paralysée par l'angoisse du lendemain.

Durant l'hiver et le printemps, les deux hommes ont multiplié les réunions dans tous les cantons de la région de production. Plus de quatre mille viticulteurs sont venus les écouter. Ils ont fait cheminer l'idée de l'arrachage ou de la reconversion. Elle a fait son chemin. La preuve, les viticulteurs plaident aujourd'hui, qui pour une prime d'arrachage garantie de 100 000 francs l'hectare, qui pour un arrachage seulement temporaire. D'autres, tel Philippe Sabouraud, qui entend prêcher par l'exemple, préparent déjà le terrain pour réencépager et produire des vins de cépage, cabernet ou merlot. Les Charentais viticoles envisagent de sortir de la monoculture du cognac ; seul le Comité de défense de la viticulture, affilié au Modéf, actif mais minoritaire, réclame encore le maintien en activité des 80 000 hectares.

Les grands groupes du négoce (Hennessy, Martell, Rémy-Martin) suivent de près cette évolution. D'un bon œil. Ils portent une large part de responsabilité dans l'incapacité de la viticulture à moduler jusqu'aujourd'hui la production en fonction des besoins et des évolutions du marché extérieur (en particulier, asiatique), comme savent le faire, par exemple, les vigneron

champoenois. Jusqu'à la fin des années 80, les grands négociants entretenaient des rapports paternalistes avec la viticulture. Ils assuraient toujours l'achat vital minimum à leurs producteurs, réduits à une situation de dépendance totale.

Depuis le début des années 90, tous les négociants sont passés sous la coupe de groupes de di-

chéens qui ont opposé la « pauvre » viticulture au « riche » négoce, celui-ci a également donné des gages. En octobre, il s'est mobilisé avec la viticulture contre le projet d'une nouvelle taxation des alcools forts, imaginé à l'époque par le gouvernement Juppé. Les grandes maisons de négoce s'emploient aussi depuis plusieurs mois à reconquérir le marché fran-

Récolte de vin en baisse en 1997

La récolte de vin en France sera, en 1997, en recul de 6 % sur celle de 1996 et en retrait de 3 % sur la production moyenne des cinq dernières années, selon les prévisions du ministère de l'agriculture. C'est le volume des vins de table qui enregistrera le plus gros recul. En revanche, celui des vins de qualité sera proche de celui des années précédentes. Dans le Cognac, le niveau de production devrait être stabilisé. Les conditions météorologiques exceptionnelles entraînent des situations régionales contrastées : précocité en Gironde, chute de production en vallée du Rhône, altération de la fécondation en Alsace, bonnes conditions en Languedoc-Roussillon et dans le Val de Loire.

mensions internationales : LVMH (Hennessy), Seagram (Martell), Allied-Domeq (Courvoisier), Pernod-Ricard (Renault-Bisquit), qui mettent d'abord l'accent sur les résultats financiers. Ils ne s'accommodent pas d'achats d'eaux-de-vie qui ne soient pas nécessaires. En se donnant les moyens de réduire sa production, la viticulture donne des gages à ses partenaires. Elle diminue sa pression sur les volumes d'achats et acquiert un début d'autonomie qui rassure l'état-major du négoce.

Dans les rapports souvent mani-

chés en préconisant de nouveaux modes de consommation du cognac, comme en témoignent les campagnes publicitaires - pour le cognac-glace ou le cognac-Schweppes à l'apéritif -, encore timides cependant. Dans la région de production, en tout cas, le cognac-Schweppes est désormais inévitable. Pour que les visiteurs de l'été repartent avec une bouteille et propagent cette mode dans leur région quand il y retourneront.

Yvan Drapeau

Jean-Claude Gayssot veut traiter rapidement le dossier de l'extension de l'aéroport de Roissy

PONTOISE

de notre correspondant

La première table ronde sur le projet d'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle s'est tenue mardi 15 juillet au ministère de l'équipement, du transport et du logement en présence d'une trentaine de personnes et a duré trois heures. Le ministre, Jean-Claude Gayssot, avait invité tous les acteurs de ce dossier, détracteurs ou partisans : des élus régionaux et départementaux, syndicalistes, professionnels de l'aviation, représentants de compagnies aériennes et d'Aéroports de Paris, responsables d'associations de défense de l'environnement. Le ministre n'a donné aucune date concernant un éventuel démarrage des travaux de construction des deux pistes supplémentaires au cœur de la polémique, travaux qui devaient commencer justement ce mardi. De nouvelles rencontres devraient avoir lieu d'ici la fin du mois de juillet et au début d'août.

La plupart des participants à la table ronde ont reconnu que le ministre paraissait vouloir aller vite dans cette affaire. Au-delà du bien-fondé de l'extension de l'aéroport, les deux sujets principaux évoqués par Jean-Claude Gayssot, ont porté sur les nuisances générées par l'aéroport mais aussi sur

« les enjeux nationaux et considérables » que représente son activité. L'ancien président du conseil général du Val-d'Oise, le sénateur Jean-Philippe Lachenaud (UDF-PR) est d'ailleurs actuellement en charge d'un rapport concernant la répartition équitable des retombées économiques et le partage des dispositions fiscales. Seules, sept communes des trois départements concernés par l'aéroport, le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne, se partagent, en effet, les quelque 700 millions de francs que représentent les taxes foncières et professionnelles.

Au cours de cette table ronde, chacun a pu exprimer sa position. Les syndicalistes ont mis l'accent sur l'emploi et sur la « meilleure organisation du trafic » que permettraient ces deux nouvelles pistes. Les aiguilleurs du ciel ont insisté sur l'aspect sécurité du projet en démontrant qu'avec 361 000 mouvements d'avions par an et 30 millions de passagers, l'aéroport se trouve déjà en limite de capacité aux heures de pointe. L'extension devrait amener 200 000 mouvements de plus. Michel Giraud, président RPR de la région Ile-de-France, a d'ailleurs déclaré que « la construction de deux pistes supplémentaires, dans le respect de l'environnement, est une nécessité ». Quant à Maurice Allain,

conseiller général de Sarcelles, et vice-président de l'assemblée départementale du Val-d'Oise, chargé des transports, il a estimé : « Dès l'instant où toutes les autres solutions alternatives ont été étudiées et si on ne peut faire autrement que construire ces deux pistes, nous devons insister pour que les élus et les associations participent à l'institution indépendante créée pour contrôler l'application des seuils de nuisance ».

INDEMNITÉS PRÉVUES

Des propositions qui ne peuvent que ravir les responsables d'Aéroports de Paris qui ont déclaré attendre « avec confiance » le feu vert du ministre. Le gel ou l'abandon du projet coûterait cher à l'établissement public qui serait tenu de payer à la société Bouygues, détentrice du marché, entre 14 et 20 millions de francs d'indemnité compensatrice par mois. « Nous acceptons toutes les concertations possibles et toutes les analyses complémentaires si elles doivent déboucher rapidement sur une décision positive », explique Aéroports de Paris. Nous sommes confiants car nous savons que le bon sens l'emportera. Les enjeux économiques sont très forts. On est passé à Roissy de 5 000 emplois en 1974 à 29 000 en 1986 et à 49 000 cette année. Nous savons aussi que Bouygues fera un geste commercial en attendant la décision du ministre avant d'exiger toute indemnité. »

Les associations sont, elles, plus déçues. Claude Carpentier, président de l'Advocnar (Association de défense du Val-d'Oise contre les nuisances aériennes), a même parlé de « pessimisme mesuré ». « Le ministre veut aller très vite. Nous nous demandons si le jeu n'est pas déjà joué car remettre à plat, en quelques semaines d'été, un tel dossier, qui engage pour un demi-siècle la région Ile-de-France est hasardeux. Comment le ministre peut-il, en si peu de temps, étudier toutes les solutions alternatives que nous avons proposées, comme le désengagement du trafic vers les aéroports de province, le déplacement des pistes vers le Nord ou encore le transfert des bulldozers de Roissy vers un troisième aéroport. Le ministre a les lobbies sur le dos. Je crains qu'il n'ait pas les mains libres. » François Tempesta, pour Val-d'Oise Environnement, parle, lui, de « négociation tronquée » s'il n'y a pas de réexamen complet du dossier : « 80 % du trafic aérien français peuvent-ils être concentrés sur le seul site de Roissy sans que les inconvénients ne dépassent, pour la population, les avantages réels ».

Frédérique Lombard

Chaque lundi, pour 10 F,
d'autres paroles sur une autre musique

Marianne ^{10^e} Corse
Les villages secrets

Sentiment et modernité



Peut-on encore aimer passionnément ?

La libération des mœurs banalise le désir. Y a-t-il encore place pour l'amour fou ? Le coup de foudre ? Enquête...

Comment les hypermarchés arnaquent les consommateurs

C'est officiellement moins cher. Mais tout est prévu pour qu'on dépense plus.

Attentat
Comment Dassault veut tuer MARIANNE

Portrait
Le petit juge apolitique qui a terrassé la droite

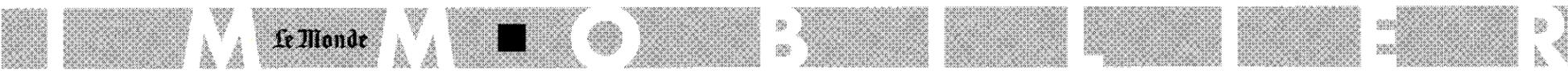


RÉSULTATS GRANDES ÉCOLES

ESC LYON

Admission : 16 juillet

3615 LEMONDE



NEUF ET RÉSIDENTIEL

FICHE PRATIQUE du 17.07.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf**.

Crédit : le coup de pouce des petits prêts

A côté des crédits immobiliers classiques, l'acquéreur d'un logement neuf peut faire appel à toute une série de « petits prêts », octroyés à des conditions souvent très avantageuses. Mode d'emploi.

À l'instar de la plupart des acquéreurs, vous devrez sans doute emprunter pour financer votre achat immobilier. En sus des prêts aidés par l'Etat, comme le prêt à taux zéro % et le prêt conventionné, vous soustrirez auprès de votre banquier votre crédit principal. Pour boucler votre budget, vous pouvez recourir à toute une série de petits prêts : Plan ou Compte épargne-logement, 1 % logement, prêts fonctionnaires, départementaux, etc. Leurs conditions sont avantageuses et ils peuvent entrer dans la constitution de votre apport personnel.

Les prêts épargne-logement

Ce type de financement suppose une phase préalable d'épargne : au minimum dix-huit mois pour un Compte épargne-logement (CEL), quatre ans au maximum pour un Plan épargne-logement (PEL). Ce dernier ouvre droit à un prêt d'un montant plafonné à 600 000 F, dont la durée de remboursement varie de deux à quinze ans.

Le taux d'intérêt est de 4,80 % pour les PEL ouverts en 1997, et de 5,54 % pour ceux ouverts depuis 1994. Quant au CEL, il permet d'emprunter

150 000 F au maximum sur deux à quinze ans, au taux de 3,75 %.

Le prêt 1 % logement

Accordé par les entreprises de plus de dix salariés à leurs employés, l'attribution du prêt 1 % logement est facultative. Il peut servir à financer partiellement l'achat d'un terrain à bâtir, d'un logement neuf ou ancien avec travaux. Il est réservé à l'acquisition d'une résidence principale. Son montant varie de 70 000 F à 110 000 F selon la zone géographique dans laquelle se situe le logement. Sa durée ne peut dépasser vingt ans, et son taux effectif global hors assurances est de 2 %.

Les autres petits prêts

Les fonctionnaires n'ont pas droit au 1 % logement. C'est pourquoi ils bénéficient d'un prêt spécifique. Son montant varie selon le lieu d'implantation du bien, et ne dépassera pas 25 500 F. La durée de remboursement peut être de dix ou quinze ans, au choix de l'emprunteur. Son taux varie de 4 à 7 % selon les catégories de fonctionnaires.

Les caisses de retraite des salariés peuvent aussi accorder des prêts immobiliers à leurs affiliés. Ne

pouvant dépasser les 100 000 F, ils sont remboursables sur dix ans au maximum et leurs taux plafonds sont de 7,5 %. Attention : il faut cotiser depuis au moins un an pour en bénéficier.

Certains départements (mais pas tous) octroient également des crédits immobiliers à leurs administrés. Ils sont destinés en priorité aux acquéreurs de condition modeste, puisqu'il s'agit avant tout de prêts sociaux. Leur taux d'intérêt ne dépasse pas les 4 %, et ils se remboursent sur dix ans au maximum. Leur montant est variable, mais ne saurait excéder 90 000 F. **P. C.**

Pour d'autres conseils, consultez IMMONEUF, le mensuel de l'immobilier en vente 20 F chez votre marchand de journaux.



Plus de 300 pages de conseils et d'adresses

16^e arrondissement

46, rue de Longchamp

Réalisation : COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20



22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 28 000 F le m². Px. : 2 pièces 1 580 000 F
Livraison printemps 1998.

A 200 m du métro Trocadéro, au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Léna, une résidence de grande qualité ouverte sur un vaste jardin intérieur. Prestations à la demande et plans personnalisés en fonction de l'avancement des travaux. Renseignements et vente : COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.



Les Jardins d'Auteuil

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt
cedex
01 47 12 53 53
Internet : <http://www.stimbatis.fr>



MESURES EXCEPTIONNELLES DE LANCEMENT

Superbe résidence du studio au 5 pièces. A proximité du Pont Mirabeau et du Parc de la Fondation Rossini, le prestige d'une résidence élégante à l'architecture raffinée et aux prestations de grande qualité. Exemples de prix : 3 pièces 62,80 m² hab (lot n°11) : 1 700 000 F parking et cave inclus. 4 pièces 97,95 m² hab (lot n°14) : 2 840 000 F parking et cave inclus.
Bureau de vente : 11-13, rue Wilhem - Paris 16^e
ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Tél. 01 42 24 05 26



20^e arrondissement

La cour des Noues

Rue de la Cour des Noues
NOUVEAU
Ier PROMOTEUR CERTIFIÉ
QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



A 300 m de la place Gambetta et de la mairie du XX^e, découvrez une nouvelle petite résidence composée de 2 bâtiments, dans une rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé. Tous les transports, commerces et équipements à proximité. Architecture soignée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sécurité au quotidien. 46 appartements du studio au 6 pièces. Balcons, loggias ou terrasses. (Parkings en sous-sol).
Prix de lancement à partir de 18 900 F/m² hors parking.
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.



RÉGION PARISIENNE

92 Boulogne-Billancourt

FRANCE CONSTRUCTION à Boulogne et Levallois
Ier PROMOTEUR CERTIFIÉ
QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



A BOULOGNE
A proximité de 2 lignes de métro, beaux studios et 2 pièces disponibles immédiatement.
A LEVALLOIS
En centre ville, tout près du métro, dans une résidence de standing, beaux studios et 2 pièces livrables immédiatement.
Frais de notaire réduits, idéal défiscalisation Périssol.
Renseignements au siège
Service vente aux investisseurs privés
01 46 03 22 00



PARIS

10^e arrondissement

Résidence Saint-Martin

61, rue Bichat
Ier PROMOTEUR CERTIFIÉ
QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés!
Plus que 9 appartements disponibles dans cette superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces avec caves et parkings en sous-sol, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein Sud. Prestations particulièrement soignées : Label Promoteur Confort-Plus.
A partir de 18 100 F le m², hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.



15^e arrondissement

Villa Marmontel

107-109, rue de l'abbé Groult.
Idéal défiscalisation Périssol.
Ier PROMOTEUR CERTIFIÉ
QUALITÉ ISO 9001
Réalisation : FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Un programme superbe à découvrir absolument et choisissez le meilleur du 15^e arrondissement! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : Plus que 8 appartements disponibles du studio au 5 pièces avec caves et parkings en sous-sol. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien! Livraison 4^{ème} trimestre 1997
Prix à partir de 24 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.



LE LOGEMENT POUR TOUS

La fédération nationale des promoteurs-constructeurs tiendra son 27^{ème} congrès le mardi 7 octobre 97, à Paris (hôtel Intercontinental), sur le thème : LE LOGEMENT POUR TOUS.

logement social que pour celui des classes moyennes.

De nombreuses personnalités participeront aux débats.

Une exposition technique accueillera les sociétés et organismes souhaitant promouvoir leurs produits et services auprès des décideurs immobiliers.

Le 27^{ème} congrès de la F.N.P.C. sera notamment organisé avec le

concours de GAZ DE FRANCE et de ELECTRICITE DE FRANCE - ELIOPE.

Renseignements et inscriptions : F.N.P.C. 01 47 05 44 36



106, rue de l'Université
75007 Paris

VENTES

Paris 2^e

Prox. Opéra, p. de t., 16^e s. H & P 4,10 m, 4 P., 119 m², chf ind. belle allure
01-43-35-18-36

Paris 4^e

Marais Archives, 100 m², 3^e ét., dble séj., 2 chbres, gde cuis., tt. cft., px. : 2,3 MF, urgt, part.
Tél. : 01-42-71-59-51

Paris 5^e

Notre-Dame, 45 m² à rénover. Vue dégagée, charme, calme, poutres. 890 000 F Rénové 1 050 000 F.
Tél. : 01-44-07-37-05

CL.-BERNARD, 2 & 3 P.

belle rénovation, à partir 750 000 F. 01-45-55-00-13

M^e Jussieu, récent p. de t., 80 m² 3 P., état nf, cuis. éq., calme, soleil. 01-43-35-18-36

2 P. Card.-Lemoine (r. Monge) 6^e ét., ss. asc. Vrai bijou. Vue 460 000 F - 01-40-47-67-82

Paris 6^e

RASPAIL/FLEURUS 7 P., 190m², 4 200 000 F FLEURUS 01-45-44-22-36

CHERCHE-MIDI, studio & 2 P., belle rénov. à partir 400 000 F. 01-45-55-00-13

Paris 8^e

MADELEINE
BEAU 4 PCES, 97 M²
2^e asc., 2,90 m, s/plafond
1 750 000 F - 01-42-66-36-53

M^e MADELEINE dans bel imm. stand. studio 28 m², refait nf. 650 000 F. Gérer M^{me} Michaut 06-07-74-89-62 ou 01-42-65-03-03

Paris 9^e

AV. TRUDAINE
GD 6 P. 2 650 000 F
URGENT 01-40-25-07-05

Exceptionnel - Superbe hôtel part., ds voie privée, prestations de qualité, terrasses, 350 m² env. 8 500 000 F - Exclusivité Valpierre 01-40-67-79-79

Paris 11^e

R. ST-BERNARD
immeuble neuf de standing. Livraison 4^e trimestre 98. Avantages fiscaux, studio, 2 p., 3 p. à partir de 400 000 F + parking UFG : 01-44-56-10-60

PPTAIRE vd beaux appts
REFAITS A NEUF
- 2 p. 56 m², 767 000 F
- 2 p. 57 m², 799 000 F
- 2 p. 54 m², 805 000 F
- 3 p. 65 m², 943 000 F
53, av. PARMENTIER
Visites mercredi et jeudi de 11 à 13 h et de 14 à 19 h
SEFIMEG 01-48-06-22-96

11^e Proche BASTILLE

4 P. dans résid. récente, s/jardins, 83 m² + balcons 16 m², cave et park. inclus 1 550 000 F GERER : M^{me} Michaut 06-07-74-89-62 ou 01-42-65-03-03

M^e PARMENTIER 155 M²
imm. stand. ravalé, liv. 60 m², 3 chbres, serv., gde cuis. éq., cft. 3 000 000 F - 01-43-44-43-87

Paris 12^e

12^e 4 P + gd balcon, s/jard., soleil, au pied du M^e Michel-Bizot dans imm. stand. 1 650 000 F GERER 06-07-62-63-00 ou 01-42-65-03-03

Paris 13^e

Prox. parc Montsouris, réc., dern. ét., séj. dble, 4 chb., 120 m², calme, soleil, 2 park. - 01-43-35-18-36

Paris 14^e

14^e M^e DENFERT-ROCHEREAU, petite résid., récente, studio 21 m², s/jardins, cave, parking. GERER M^{me} Michaut 06-07-74-89-62 ou 01-42-65-03-03

EXCEPTIONNEL
AV. RENÉ-COTY
Récent, standing
DERNIER STUDIO
550 000 F
01-45-21-04-17
MONTPARNASSE, gd stand., 5 P., 111 m², séj., s/pte terrasse, 2 bns, park. 01-43-35-18-36

Paris 15^e

BIR-HAKEIM. Réct. stand. 5/6 P., 133 m² + balc., 17 m² 1^{er} ét. très dégagé, s/verdure, clair, calme, impeccable, box. 3 400 000 F - 01-45-67-42-70

SQ. BRASSENS s/verdure, 3/4 P., 3^e, asc., état neuf, parquet, cuis. équipée. 1 750 000 F - 01-40-47-67-82

MONTPARNASSE imm. 80, séj., 2 chbres, 74 m² à rafraichir, park. poss., urgt. 01-43-35-18-36

Paris 19^e

85 m², 3 p. + dble séj., cuis. équipée, box fermé, cave, 6^e ét., vue dégagée, près de Cité des sciences. Px. : 1,2 MF. T. : 01-39-80-28-55.

YVELINES (78)

CHATOU - RER
STUDIO - 2 et 3 P.
A partir de : 415 000 F
01-34-80-65-53

HAUTS-DE-SEINE (92)

Montrouge, bd de la Marne 4 P., 96 m², 6^e ét., vue, asc., box. 1 180 000 F - 01-40-47-67-82

PROVINCE (06)

VIEIL ANTIBES, bel étage, 63 m², ds imm. Directoire, port à 100 m, plage à 200 m. Vue arborée, px : 945 000 F
Tél. : 04-93-34-12-21

PROPRIÉTÉS

Marseille, part. vd. propriété provençale 12 ha. Site d'exception : vallon, colline et pins. Calme. Bâtisse rustique 130 m² + studio indép., gd gar. 1,5 MF
Tél. : 04-91-45-35-38

URGENT FRANCONVILLE. Prestations de qualité à ét. : 115 m² hab., 2 gar. sur 223 m² de terrain arboré. Gd salon, s. à manger avec cheminée, très claire. Cuis. équipée, 3 chbres, 2 baign. et 2 wc. Chf. électrique et nbreux rangements. Proche ltes commodités. A saisir
Prix net : 1 260 000 F
01-43-72-04-16 - 01-53-89-34-29
06-07-08-51-99

MAISONS

Cavalaire (Var)
Maison provençale. 300 m plage, compr. 2 appts indép. Tr. gd séj. : 62 m², 2 terr., 5 chbres, 1 s. de b., 3 s. d'eau, 4 wc, quartier résid. Jardin arboré env. 1 650 m². Poss. piscine Gar. 2 voit. 2 500 000 F
Tél. : 01-39-76-26-52.

Ile d'Arz, golfe du Morbihan, maison 1991 sur terr. 650 m², salle séjour, salon, cheminée, 3 chbres, cuis. éq., 2 s. de bains, gar. 1 250 000 F.
Tél. : 02-97-44-30-64

VIAGERS

Libre Yerres ppté. 9 p. caractère. Fme 70 ans rente 6 000 bouquet 1 200 000 F facilités de paiement
F. CRUZ 01-42-66-19-00

A saisir. Très rare
Viager libre de suite à 50 min Paris direct A6 Gare SNCF Nemours pêche, chasse, golf sur place. Splendide propriété sur son terrain 8 000 m² clos. Vaste séjour 80 m² cheminée, salon, bibliothèque, cuis.
tte équipée, salle à manger, 7 CHAMBRES, bains, WC.
Sous-sol, garage, salle de jeux, cave à vin. Petit comptant + rente viagère libre 5 500 F/mois.
Tél. : 02-38-85-22-92. 24 h/24.

VILLAS

A 20 min d'AGEN et VILLENEUVE (47). Vends villa tout confort, prestations de qualité, 200 m² hab., s. de séj. 50 m², cheminée, 5 chbres, jard. arboré clos, piscine, gar. 2 voitures. Environnement calme. 660 000 F - 05-53-95-75-53

LOCATIONS

OFFRES VIDES

GOBELINS 5 P. 114 m², lumineux gar. 2 s. de bains, balc. 18 mètres sur parc. Tél. : 43-31-63-62 (vers 8 h 30 matin et soir) Fax. : 43-31-65-43

28-32 bd de Strasbourg (10^e) dans imm. avec asc. Loyers ttes chges comp. - F2 de 39 à 60 m² de 3 469,25 à 5 260,50 F - F3 de 72 à 76 m² de 5 862 à 6 236,10 F - F4 de 90 à 108 m² de 7 369,80 à 8 924,40 F Disponibilité le 28/07/97
Tél. : pour RV. 01-53-06-13-07

11^e M^e CHARONNE
Résidence calme, - Beau 2 p., séj., 1 chbre 58 m² - Balcon
5 413 F ttes ch. comp., - Beau 3 p., séj., 2 chbres, 74 m² balcon
6 271 F ttes ch. comp. - Beau 4 p., séj., 3 chbres, 92 m² - 7 373 F ttes ch. comp. Cave - Parking inclus
AGIFRANCE
01-49-03-44-07

M^e Gambetta
R. Villiers-de-l'Isle-Adam - Studio 33 m² 2^eét., beau séj. avec kitchenette 3 254 F ttes ch. comp., - 2 p. 51 m², 2^eét. avec balcon sur jardin 4 744 F ttes ch. comp. - 4 p. 87 m², beau séjour 21 m² s/jard., 3 chbres, s. de b., s. dche, placards, 6 361 F ttes ch. comp. Cave - parking inclus
AGIFRANCE
01-43-61-54-59

PASSEZ VOTRE ANNONCE AU 01-42-17-39-94

AGIFRANCE LOUE DANS RÉSIDENCE

1970 - PRÉS DES BUTTES-CHAUMONT APPTS REFAITS NEUFS Prox. commerces (Allée Louise-Labe) - F1 séj. kitchen. 49 m² 4 125 F ttes ch. comp., - F2 séj. + 1 chbre 52 m² 4 054 F ttes ch. comp., - F3/F4 séj. dble 2 chbres de 71 m² à 86 m² 5 903 à 6 759 F ttes ch. comp. Parking + cave inclus + chf. eau chaude collectifs
01-49-03-44-07

- R. Université Gd studio 4^e asc., verdure 5 650 h. ch. - Passy beau 2/3 p. 85 m² 3^e asc. 8 100 h. ch. - 16^e Pompe stand. 4 p. 95 m² 10 000 F h. ch. - 16^e Alma Superbe 6 p. 175 m² - 16 000 F h. ch. - 16^e Pompe 6 p. 195 m² Gd stand. 19 500 F h. ch. - 6^e Odéon Superbe 6 p. 180 m² Gd balc. 20 000 F h. ch. Tél. : 01-42-66-36-53

L'ancien « ministre de la défense » des Black Panthers avait été condamné, en 1972, pour un meurtre qu'il a toujours nié. Il vient d'obtenir la révision de son procès et a été libéré. Son accusateur travaillait alors pour le FBI, qui cherchait à neutraliser les groupes subversifs



La liberté retrouvée de Geronimo Pratt

EN ce matin de juin 1997, le tribunal californien du comté d'Orange revient sur trente ans de démêlés entre les institutions américaines et certains groupes de dissidents politiques. Il y a là, dans sa combinaison jaune de détenu, Geronimo Pratt, quarante-neuf ans, un des leaders du parti des Panthères noires, emprisonné depuis vingt-sept ans pour un crime qu'il a toujours affirmé n'avoir pas commis. A ses côtés, assurant sa défense, Johnnie Cochran, l'avocat le plus célèbre des Etats-Unis depuis qu'il a obtenu l'acquiescement de l'ancien champion de football américain O. J. Simpson.

En face, Everett W. Dickey, un juge nommé par le républicain Ronald Reagan, alors gouverneur de Californie. C'est ce magistrat conservateur qui va finalement entendre le cinquième pourvoi en révision de son procès déposé par le condamné, et rendre l'ordonnance d'habeas corpus qui annule le verdict de réclusion à perpétuité de 1972. Quand le juge Dickey annonce la libération sous caution de Geronimo Pratt, le prétoire applaudit. Dans l'assistance, on reconnaît Eldridge Cleaver, cheveux blanchis, David Hilliard...

Elmer Gerard Pratt, dernier fils d'une famille nombreuse, est né en Louisiane, en septembre 1947. A l'âge de dix-huit ans, il s'engage dans l'armée et combat au Vietnam pendant trois ans, dans la 82^e division aéroportée. Il revient en 1968 avec de multiples décorations, et le grade de sergent. Aussitôt, il s'inscrit à l'université de Californie, à Los Angeles (UCLA), et très vite milite dans les rangs du parti des Black Panthers, dont il devient le ministre de la défense. Il adopte légalement le nom de Geronimo, parce que ses compagnons le comparent au chef apache en raison de son ardeur et de sa loyauté.

Il a toujours maintenu qu'il se trouvait à Oakland, en Californie du Nord, à une réunion du comité central de son parti, le soir du meurtre dont il sera accusé. Le 18 décembre 1968, en effet, une enseignante, Caroline Olsen, est

assassinée sur un court de tennis de Santa Monica, et son mari grièvement blessé. A partir du signalement transmis par celui-ci, la police dresse le portrait-robot de deux agresseurs noirs.

L'enquête piétine, jusqu'à un jour où un certain Julius Butler, un ancien membre des Panthères noires qui avait été expulsé, par Pratt, à cause de ses comportements violents, prétend que ce dernier lui a avoué être l'auteur du meurtre. Sur la foi de cette dénonciation, le leader noir est arrêté et inculpé d'homicide.

« Sur le moment, l'incident ne m'a pas déconcerté plus que ça, explique Geronimo quelques jours après sa libération. Chercher à nous impliquer dans des crimes divers était une tactique courante de l'administration Nixon et d'Edgar Hoover (directeur du FBI de 1924 à sa mort, en 1972). Ils m'avaient fait le coup plusieurs fois, le plus fameux étant de m'arrêter dans le cadre de l'enquête sur le meurtre perpétré par Charles Manson » (l'assassin de Sharon Tate, épouse de Roman Polanski, tuée avec des amis en 1969 à Los Angeles).

Mais, cette fois, Pratt n'est pas relâché, et son procès a lieu en 1972, à Los Angeles. A la barre, Julius Butler, le principal témoin à charge, confirme la « confession ». Entre-temps, mais deux ans après les faits, Kenneth Olsen, le mari de la victime, a identifié le militant noir. A l'issue d'interminables délibérations, le jury rend un verdict de culpabilité, et Pratt, qui a alors vingt-quatre ans, hurle : « Je n'ai pas tué cette femme », traitant les jurés de « chiens de racistes ». Johnnie Cochran a perdu un des premiers procès de sa carrière.

L'ACCUSÉ fut aussi victime des dissensions internes de son parti, déchiré entre le clan d'Eldridge Cleaver et celui de Huey Newton, qui percevait en Pratt et ses talents naturels de leader un rival. Newton interdira aux membres du comité central présents à Oakland le soir du meurtre de témoigner en faveur de Pratt, sous peine d'exclusion.

Seule Kathleen Cleaver confirmera l'alibi de l'accusé à la barre. « De toute façon, j'avais déjà été expulsée, explique l'ancienne épouse d'Eldridge, qui enseigne

aujourd'hui le droit dans un collège de la Côte est, et rédige ses Mémoires. Bobby Seale, David Hilliard [chez qui la réunion avait lieu] ont signé des déclarations sous serment, en 1992. Mais, vingt ans après, ça ne sert pas à grand-chose. »

La réclusion de Pratt commence au secret à la prison de Folsom, puis à San Quentin, dans une cellule d'un mètre vingt sur deux mètres cinquante, où il restera plus de huit ans « sans radio, sans livres, sans journaux, juste la Bible, et un dictionnaire que j'ai lu tant et plus », se sou-

« Mes convictions, mes principes, sont aussi solides, voire plus, qu'avant, grâce à ce que j'ai appris en vingt-sept ans... »

vient aujourd'hui Geronimo, qui, la voix cassée, mais le regard vif et l'énergie entière, semble avoir étonnamment résisté à ce qu'il décrit comme « l'horreur pénitentiaire ». « Je suis arrivé en prison en sachant bien que j'étais un prisonnier de guerre – la guerre menée par le gouvernement américain contre le mouvement de libération noir – et qu'il y avait une différence entre moi et les prisonniers de droit commun. Je me suis toujours perçu comme un combattant, mais sur un autre champ de bataille. C'est ainsi que j'ai maintenu ma discipline, afin de survivre à ces situations très dangereuses, très répressives : le racisme des gardes, les insultes, les fèces et l'urine mélangées à ma nourriture. Et il m'a fallu transformer la haine que cette situation déclenchait en moi en quelque chose de productif... J'ai cherché, et trouvé de l'aide auprès de certaines philosophies orientales, mais je ne me suis converti à aucune religion. »

Pour sortir son client du cachot, un autre de ses avocats, Stuart Hanlon, tente et gagne un procès civil, où il plaide que le prisonnier est persécuté du fait de ses convictions politiques, et invoque le premier amendement de la Constitution américaine, protégeant la liberté d'expression de tous les citoyens, même incarcérés. En 1981, un jury populaire

reconnaitra la violation des droits civiques, et accordera même 120 000 dollars (708 000 francs) de dommages et intérêts au détenu.

A la même époque, une commission d'enquête du Sénat américain publie le rapport Church, qui dénonce la « guerre secrète » menée par le FBI dans le cadre de son programme clandestin Cointelpro (Counter Intelligence Program), destiné à « neutraliser » les individus ou groupes jugés subversifs. De son côté, Stuart Hanlon s'appuie sur une loi américaine (le Freedom of

Information Act) permettant aux citoyens d'exiger des agences gouvernementales la communication de documents les concernant. « Il devenait évident que le FBI avait été impliqué dans ce procès qui, pourtant, relevait strictement de la juridiction californienne. Clairement, Geronimo avait été l'une des cibles de Cointelpro ». En 1981, Geronimo Pratt est inscrit par Amnesty International sur sa liste de prisonniers politiques.

Enfin, M. Wesley Swearingen, un ancien agent du FBI, parle et publie même un livre (*FBI Secrets, An Agent's Exposé*, South End Press) dans lequel, à côté de documents concernant les cibles déjà connues du programme Cointelpro (l'actrice Jean Seberg, entre autres), il révèle que les écoutes téléphoniques pratiquées par le FBI confirmaient l'alibi de Geronimo Pratt, lequel avait toujours soutenu que les rapports de filature du Bureau constituaient la meilleure preuve de son innocence.

Swearingen a également découvert dans les fichiers du FBI la confirmation que Julius Butler travaillait pour le compte de l'agence fédérale, et ce bien avant l'ouverture du procès. Interrogé sur ce point par Johnnie Cochran, qui soupçonnait que ce malfaiteur sous le coup de plusieurs in-

culpations aurait eu intérêt à collaborer en échange de son immunité, Butler avait formellement nié être un « mouchard ». Récemment, deux jeunes détectives ont pourtant retrouvé dans les archives du procureur du comté de Los Angeles (qui avait instruit le procès) des fiches attestant que Butler renseignait le FBI, ainsi que la police et le parquet de Los Angeles.

Les défenseurs apprendront au lendemain du procès que le mari de la victime avait identifié dans un premier temps un autre suspect, qui ne ressemble aucunement à Pratt. Or la loi oblige l'accusation à porter à la connaissance de la défense, et donc des jurés, tout élément susceptible de minimiser, ou même d'invalider, la portée d'une preuve matérielle. Trois jurés avouèrent par la suite qu'ils n'auraient jamais condamné le leader noir s'ils avaient été informés de la duplicité de Butler et des hésitations du mari de la victime. L'un d'entre eux, Jeanne Hamilton, mènera même une campagne active en faveur de l'élargissement du prisonnier.

Elu au suffrage populaire, il lui faut ménager sa carrière. Son prédécesseur, qui obtint la condamnation de Geronimo Pratt dans ces circonstances douteuses, est aujourd'hui un juge influent du comté de Los Angeles. La filière de promotion des magistrats californiens (les procureurs devenant juges, parfois même ministre de la justice, ou gouverneur) sème le doute sur l'indépendance de la justice face à l'appareil d'Etat.

Pratt, qui a changé son nom en Geronimo ji Jaga, après avoir déterminé que Pratt, le nom d'un négrier, n'était « ni génétiquement ni historiquement correct », a retrouvé la liberté. Il s'est aussitôt rendu en Louisiane pour y revoir sa mère, qui a quatre-vingt-quatorze ans. Lucide mais encore étourdi, il s'excuse d'avoir besoin d'un tiers pour convenir d'une heure et d'un lieu de rendez-vous : « J'ai été bouclé si longtemps, je ne fonctionne pas encore très bien. » Il a retrouvé sa famille (en prison, il a épousé Ashaki et, grâce au système californien de visites conjugales, conçu deux enfants qui ont aujourd'hui quatorze et dix-sept ans).

Il laisse à ses avocats le soin de décider des poursuites en justice contre l'Etat californien « pour avoir volé la moitié de [sa] vie », commente Johnnie Cochran. Il a entrepris une tournée de ses anciens camarades et, lors d'une soirée au centre culturel de Watts, présente Emory Douglas, « notre ministre de la culture », comme si le temps n'avait pas passé. « Mes convictions, mes principes sont aussi solides, voire encore plus qu'avant, grâce à ce que j'ai appris en vingt-sept ans... Notre communauté est capable de résoudre ses problèmes. Nous avons survécu à l'esclavage, nous vaincrons le crack », lance Pratt, qui prône un retour aux écrits de Malcolm X et à « l'autodétermination de la nation noire ».

A sa sortie de prison, il a été acclamé comme un héros, et les offres hollywoodiennes pour les droits de son histoire s'empilent sur le bureau de Johnnie Cochran. Mais, pour Geronimo ji Jaga, une seule chose est sûre : il reprend son combat politique.

Un élargissement dosé

FIDÈLE à sa réputation de prudence, la Commission européenne avance des propositions dosées et sans surprise pour le prochain élargissement de l'Union. Des onze pays candidats - Malte, qui était le douzième, s'est désisté -, Jacques Santer et ses collègues en retiennent six, avec lesquels des négociations devraient s'ouvrir au début de l'année prochaine. L'Union européenne respecte ainsi le calendrier arrêté en décembre 1995 à Madrid : six mois après la fin de la conférence intergouvernementale censée reformer les institutions européennes, le coup d'envoi pouvait être donné à un nouvel élargissement.

Trois candidats figurent sur tous les tableaux d'honneur de l'Europe de l'Est : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, également choisies pour entrer dans l'Alliance atlantique dès 1999. Viennent ensuite la Slovénie, la plus petite et la plus prospère des ex-Républiques yougoslaves, qui s'est débarrassée depuis longtemps de sa mauvaise réputation « balkanique », puis l'Estonie, qui a fait des efforts méritoires pour rompre avec quarante ans de soviétisme ; sa présence sur la liste de la Commission donne espoir à tous les Baltes, tenus à l'écart de l'OTAN pour cause d'opposition russe.

Quant à la République de Chypre, son sort était déjà scellé ; la France avait exigé qu'elle soit, comme représentante du monde méditerranéen, parmi

les premiers pays sélectionnés, en contre-partie de son accord pour un élargissement vers l'Europe centrale.

Ouverture des négociations ne signifie pas encore adhésion. C'est vrai pour les six Etats mentionnés par la Commission de Bruxelles. Certains ne sont pas au bout de leurs peines s'ils doivent satisfaire aux critères économiques exigés pour l'entrée dans l'UE. D'autres ne remplissent pas les conditions politiques. C'est surtout le cas de Chypre, divisée entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs placés sous la tutelle d'Ankara. L'île ne saurait entrer dans l'UE avec sa déchirure. La perspective de l'adhésion peut, en revanche, pousser à un compromis entre les deux communautés, pour peu que la diplomatie européenne utilise ce levier plus activement que par le passé.

Paris aurait souhaité que les onze candidats se retrouvent ensemble sur la ligne de départ. Ce souci d'égalité se traduira sans doute par une « photo de famille », en décembre, au conseil européen de Luxembourg. Mais personne ne sera dupe. Certains ont plus de chances que d'autres d'entrer dans la famille européenne, mais certainement pas en l'an 2000 comme Jacques Chirac l'a généreusement promis au cours de ses tournées est-européennes. Plutôt vers 2005. Car les « vieux » européens comme les prétendants ont à parcourir un long chemin de réformes avant que l'UE puisse passer de quinze à vingt et un membres sans perdre son identité.

Les Aubrac, jouets de l'histoire à l'estomac

par Claire Andrieu et Diane de Bellecize

LE Monde a rendu compte du débat suscité par la parution du livre de Gérard Chauvy *Aubrac, Lyon 1943* qui s'inspire du « testament » de Klaus Barbie pour mettre en doute l'honneur de résistants de Lucie et de Raymond Aubrac. Depuis, au cours d'une table ronde organisée par le journal *Libération* en présence des Aubrac, des historiens ont déclaré avec force que la thèse de la trahison était dénuée de fondement.

Pourtant, certains des historiens présents ont prolongé la séance en questionnant les Aubrac sur la base du livre de Gérard Chauvy. Un principe de suspicion, qui procède de la présomption de culpabilité, a été ainsi substitué au doute méthodique, celui de l'historien qui construit et valide ses questions avant de les livrer au public.

D'un point de vue juridique, le processus régulier du droit a été inversé, puis ignoré : après avoir affirmé d'emblée l'innocence, d'aucuns ont fini par négliger la présomption même d'innocence. En outre, en fin de séance, un mode nouveau de mise en cause est apparu : un faisceau de questions ne reposant sur aucun indice vérifié a cherché à faire dire à ces résistants, maintenant âgés de plus de quatre-vingts ans, qu'ils étaient indirectement responsables de l'arrestation de leurs parents disparus dans les camps de la mort.

Raymond Aubrac avait lui-même souhaité et coorganisé la rencontre, mais il a été le premier surpris du renversement de situation. Comme il l'a écrit dans *Libération* du 10 juillet, la table ronde s'est transformée en un « interrogatoire de police » - de mauvaise police plus précisément.

Comment une telle dérive a-t-elle pu se produire ? Quels mécanismes la table ronde a-t-elle déclenchés, qui ont eu certainement pour résultat de dépasser l'intention des historiens, puisque quelques-uns ont exprimé leur réprobation à l'égard de la tournure prise par les débats.

La table ronde est un étrange objet qui ne ressortit à aucun genre parce qu'elle les confond tous : ni instance scientifique, ni expertise collective, ni commission arbitrale. Cette confusion des rôles a produit une machine dont le fonctionnement sans norme a bousculé des règles et brutalisé

des êtres. Était-ce une séance de travail scientifique ? Les participants ne pouvaient pas compter sur un témoignage nouveau des Aubrac : cinquante ans après les faits, des déclarations provoquées n'auraient eu qu'une faible valeur. Les Aubrac ont au demeurant abondamment témoigné depuis 1944.

La durée de la table ronde, une journée, ne s'inscrivait pas non plus dans la temporalité de la recherche scientifique. Elle était trop longue ou trop courte. En tenant séance pendant près de six heures, on s'exposait à franchir des barrières psychologiques et à sortir du domaine de l'analyse cartésienne. Mais la journée était trop brève aussi. Une année à temps plein suffirait à peine à retracer de manière rigoureuse les parcours mouvementés d'un ancien résistant.

Le lieu choisi pour la réunion - le siège d'un quotidien - n'était

côté français, pour brosser le tableau d'ensemble du traitement des internés résistants. C'est seulement sur ce fond de tableau que l'histoire individuelle aurait pu prendre son sens. Ce n'est pas dans une salle de rédaction que ce travail pouvait être effectué, mais dans une salle d'archives, au prix de mois entiers de labeur.

S'agissait-il d'une expertise collective ? Depuis quelque temps, cette pratique se développe en histoire, à la demande des pouvoirs publics ou à titre privé. La commission Touvier, suscitée par l'Église, et la commission Cot, demandée par la famille de cet ancien ministre du Front populaire, en sont des exemples. Mais la table ronde ne fait apparaître aucun travail nouveau de collecte des sources puisque les pièces mentionnées figurent déjà dans le livre de Gérard Chauvy.

En dehors de l'invalidation de la

La table ronde est un étrange objet qui ne ressortit à aucun genre parce qu'elle les confond tous. Cette confusion des rôles a produit une machine dont le fonctionnement sans norme a bousculé des règles et brutalisé des êtres

pas plus approprié. Une salle de presse où règne l'urgence ne pouvait que faire peser sur l'histoire, discipline lente comme toute science, une obligation de résultat immédiat contraire à sa nature. Le risque était pris d'une histoire expéditive qui répondrait aux impératifs de la production médiatique.

En outre, comme le souligne Antoine Prost (*Le Monde* du 12 juillet), toutes les hypothèses ne peuvent être rendues publiques avant d'avoir subi, dans le secret du laboratoire, le test de leur validité. Puisque l'arrestation, puis l'évasion de Raymond Aubrac, organisée par sa femme Lucie, n'ont causé aucune autre arrestation, le dossier d'accusation est clos.

Si l'on voulait poursuivre l'enquête sur les conditions de détention du résistant, la démarche scientifique exigeait d'étudier préalablement les procédures policières et judiciaires sous l'Occupation, du côté allemand comme du

thèse de Klaus Barbie, l'un des deux acquis de la réunion aura été d'éliminer l'hypothèse émise par Gérard Chauvy selon laquelle la première arrestation d'Aubrac aurait eu lieu le 13 et non le 15 mars 1943. Un examen des documents disponibles menait aisément à cette conclusion. En outre, une réflexion de bon sens suffisait à identifier l'organisation de l'évasion de Raymond par Lucie le 21 octobre suivant.

La table ronde était-elle une commission arbitrale ? Dans l'esprit de Raymond Aubrac, l'arbitrage devait réduire à néant la calomnie qui pesait sur lui et sur son épouse. Mais la composition de la commission - huit historiens face à deux « témoins » demandeurs - ne répondait pas aux critères d'une formation où les parties opposées sont présentes et où elles s'expriment devant des arbitres impartiaux.

L'accusation, en la personne de

Gérard Chauvy, n'était pas représentée, ce qui a conduit certains participants à glisser de la posture critique à une attitude accusatrice. Ils furent juge et partie, alors que la présence de l'insinuateur les aurait peut-être maintenus dans la seule position d'arbitre. Pour autant, la participation de Gérard Chauvy à ces débats était-elle concevable ? L'énoncé même de cette éventualité souligne les risques et les impasses de l'usage de « commissions » en matière de vérité historique.

En outre, les règles du droit ne sont pas familières aux historiens. Non seulement la logique de position a conduit certains d'entre eux à transformer les témoins en « accusés », mais quelques-uns ont oublié les règles élémentaires du droit pénal en transférant sur ces « accusés » la charge de la preuve de leur innocence.

Raymond Aubrac a été mis de fait dans la position de prouver qu'il n'était pas devenu un agent double en prison, au motif qu'il avait été maintenu à Lyon après l'arrestation de Caluire tandis que la plupart des autres personnes arrêtées avaient été transférées à Paris. De même, Lucie Aubrac a-t-elle été sommée de prouver qu'elle n'avait pas été « filée » lorsqu'elle était allée à la Gestapo de Lyon pour tenter de sauver son mari. Si l'on étend le raisonnement, toute victime d'un système totalitaire devra bientôt prouver son innocence. C'est une inversion des normes de l'Etat de droit et un étrange renversement de perspective historiographique.

Le risque est donc grand de confondre les exigences scientifiques et les nécessités médiatiques. La machinerie ainsi bâtie abolit la séparation des fonctions et mélange les règles éprouvées de chaque profession pour en retenir certaines de manière aléatoire et instable. Même sans intention précise, l'emploi renouvelé de ce « monstre » pourrait déclencher des phénomènes que nous ne maîtriserons pas.

Claire Andrieu est maître de conférences en histoire à l'université Paris-I ;

Diane de Bellecize est maître de conférences en droit à l'université Paris-II.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelowicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Des espérances déçues

ON S'EST demandé quelle était l'origine des revendications salariales, presque toujours légitimes, et des grèves successives dans les entreprises nationalisées comme dans les entreprises privées. Il est certain que la politique partisane a parfois tenté d'utiliser ces mouvements. Mais leur source profonde est la désillusion. Nous nous sommes trouvés dans une atmosphère d'espérances déçues. De là ces mouvements d'impatience très compréhensibles, alors que les promesses plus ou moins inconsidérées n'avaient pas été tenues, que les propagandes avaient fait faillite et que les slogans si généreusement répandus avaient menti. A toutes les consultations électorales on répétait à grand renfort d'affiches : « *Il faut que ça change !* » Et rien ne changeait. Les prix s'élevaient, le marché noir continuait sa carrière de prospérité, le luxe impudique et

immoral côtoyait la misère, le désordre ne cessait pas, l'autorité de l'Etat s'effritait un peu plus chaque jour. Il y eut, un moment, un grand espoir avec l'expérience tentée par M. Léon Blum. Mais les bourgeois politiques n'avaient pas permis de la mener à son terme.

D'autre part, la *Libération* avait fait naître l'espérance d'une prospérité nouvelle. Beaucoup avaient pensé que les jours de malheur et de pauvreté avaient pris fin et que le niveau de vie d'autrefois serait aussitôt rétabli. On ne peut malheureusement effacer d'un trait de plume cinq années de destructions et de pillages. Des sacrifices s'imposent après les catastrophes. Mais ils doivent être équitablement répartis, et c'est là, en somme, tout le problème.

Rémy Roure
(17 juillet 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Incompréhensions franco-belges

Suite de la première page

Les tendances centrifuges vont-elles prendre le dessus lors du prochain rendez-vous institutionnel prévu pour 1999 ? Quel pourrait être le comportement du grand voisin français si une nouvelle crise entre Flamands et francophones venait à mettre en danger ce qu'il reste d'unité du pays ?

Même si les « rattachistes » partisans d'un retour à la République française de la partie francophone du pays ne constituent qu'une petite minorité d'activistes, on se pose, en Wallonie et à Bruxelles, des questions qui vont bien au-delà de la gestion au jour le jour des rapports entre les communautés, de la recherche du énième compromis institutionnel pouvant assurer le maintien de l'Etat belge comme entité au sein de l'Union européenne.

ACCORD CULTUREL

Cette « question belge » embarrasse les Français, quelle que soit leur famille politique. L'évolution institutionnelle de ce pays, qui est passé en deux décennies du statut d'Etat unitaire à celui d'Etat fédéral, où les régions sont dotées de larges compétences, y compris dans le domaine des relations in-

ternationales, perturbe les autorités françaises. Celles-ci semblent se perdre dans les complexités de « l'ingénierie institutionnelle » mise au point par les Belges. Cela donne lieu à des scènes cocasses comme celle, naguère, de François Mitterrand demandant à un responsable de la Communauté française si nos compatriotes étaient nombreux dans son association, la Communauté française étant en fait l'institution gouvernementale de la Wallonie et des francophones bruxellois !

Cela provoque aussi ce refus hors de saison des dirigeants français de tenir compte des nouvelles données et de conclure un accord culturel entre la France et la Communauté française de Belgique à l'image de celui qui a été établi, sans le moindre problème, entre la communauté flamande et les Pays-Bas pour la gestion concertée du patrimoine linguistique et culturel commun.

Une timide avancée avait été effectuée dans un sens favorable à un accord de ce type par l'ex-secrétaire d'Etat à la francophonie, Margie Sudre. Le dossier se trouve maintenant entre les mains de Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération pour qui cette affaire est loin d'être prioritaire...

Il serait dommage que Jacques Chirac, déchargé par la force des choses, de la gestion au jour le jour des crises entre les deux pays continue de se voiler la face sur une évolution de la Belgique, déplaçante peut-être pour un esprit pétri de jacobinisme, mais cependant inexorable. Le risque serait alors de se retrouver surpris par une accélération de l'Histoire sans être en mesure de trouver les réponses adéquates. Cela s'est déjà vu, dans un passé récent, en Yougoslavie par exemple.

Luc Rosenzweig

AU COURRIER DU « MONDE »

TROUVER DES COUPABLES

Lorsque ce que l'on appelle l'affaire du sang contaminé a éclaté au grand jour, il a fallu trouver des coupables. On est remonté jusqu'aux ministres. Les années passant, ces coupables furent oubliés et, pour se garder bonne conscience, il fallut en trouver de nouveaux. Ce ne fut pas la chose difficile ; le plus simple était de s'en prendre à cette partie de la société aux mœurs honteuses, par qui, après tout, le scandale était arrivé : les homosexuels.

Tandis que les médias leur donnaient une large audience, notamment au sujet du contrat d'union sociale, dans l'ombre, on les accablait de tous les maux, on les maudissait. Et on les maudit encore.

La simple preuve en est que le seul fait de se déclarer homosexuel à un médecin lors de l'entretien préalable au don de sang suffit à s'exclure - ou plutôt se faire exclure - du don de sang. On sait que le don de sang n'est pas un moyen de détecter le virus HIV et que les donneurs le font en bonne conscience.

Donneur depuis plus d'un an, on se voit rejeter comme un malotru de la pire espèce parce qu'on a osé venir avec son compagnon, avec lequel on vit depuis plus d'un an. Tandis que, ne sachant rien de la vie privée du donneur, les médecins acceptaient volontiers le sang de ce donneur sain, la révélation de son homosexualité suffit à rendre ce sang, toujours aussi sain, vicié. C'est bien connu, les homosexuels ne sont pas fidèles. Et nous voilà repartis sur les clichés habituels.

Sylvain Paillard, Mennecy (Essonne)

LA PAROLE DES ENFANTS

Depuis que la bombe Dutroux a éclaté en Belgique, en août 1996, met-

tant au jour les graves dysfonctionnements de la police et de la justice du royaume, la France, comme par un effet de contagion, n'en finit pas de débiter des affaires de pédophilie, notamment au sein de l'éducation nationale, sanctuaire des enfants. Rétrospectivement, il apparaît en effet que bon nombre d'affaires n'ont pas été traitées comme il aurait été souhaitable, voire ont été purement et simplement étouffées par la hiérarchie, le corporatisme aveugle et la loi du silence faisant force de règle. Et encore n'en est-on qu'au tout début de l'écheveau que l'on dévide peu à peu, avant qu'il ne ressorte que le nombre d'affaires est beaucoup plus important qu'on ne l'imaginait (...). Mais, au-delà de l'éducation nationale, c'est toute la société qui est en cause, quand il apparaît que le droit des enfants (tel qu'il est stipulé dans la loi de 1989) n'est pas encore effectif, et que leur parole, quand encore elle est accueillie, ne pèse pas lourd dès lors qu'elle est mise en balance avec celle d'un adulte respectable, connu de tous dans la ville où il professe, d'autant plus quand il y exerce de multiples responsabilités, bref, une personne dont l'honorabilité ne fait pas l'ombre d'un doute.

Pierre Caumont, Charleville-Mézières (Ardennes)

PRÉCISION

NASSERDINE SLIMANI

Nasseridine Slimani, mis en examen et écroué depuis novembre 1995 pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes », cité dans notre article sur les enquêtes visant les attentats islamistes de 1995 (*Le Monde* daté 6-7 juillet), n'est « ni un islamiste ni un terroriste », nous demande de préciser son avocat, M^e Emmanuelle Hauser-Phelizon, qui souligne que la mise en examen de son client ne concerne pas sa participation directe à un attentat.

AUTOMOBILE Kia, troisième constructeur automobile coréen, ne peut plus faire face à ses échéances de remboursement d'une dette de plus de 60 milliards de francs, la moi-

tié de son chiffre d'affaires. ● LES BANQUES créancières, considérant le groupe en état de quasi-faillite, ont dû, mardi 15 juillet, lui accorder en urgence des prêts relais. ● CE SAU-

VETAGE est le troisième du genre depuis le mois d'avril organisé par les banques coréennes. ● L'INDUSTRIE automobile coréenne est menacée de surcapacités. Daewoo, Hyundai,

Kia et Ssangyong ont accru leurs capacités de production, entre 1985 et 1996, de 18,2 % par an. Avec 2,8 millions de véhicules fabriqués, la Corée est devenue le cinquième produc-

teur mondial, derrière la France. ● LES EFFECTIFS de Kia (50 000) devront être réduits de 4 500 employés. Des actifs seront cédés pour un total de 12 milliards de francs.

Les banques coréennes doivent organiser un sauvetage d'urgence de Kia

Le troisième constructeur automobile du pays est incapable de faire face à une dette de 60 milliards de francs. Le secteur souffre de surcapacités. Les conglomérats coréens, financièrement fragiles, paient une stratégie d'investissement à marche forcée

LE HUITIÈME groupe industriel coréen est au bord du gouffre. Résultat de la stratégie d'investissement à marche forcée pratiquée par les conglomérats de ce pays, Kia accumule un endettement de plus de 60 milliards de francs, la moitié de son chiffre d'affaires. Les banques créancières considèrent que le groupe est en état de quasi-faillite. Elles ont dû, mardi 15 juillet, lui accorder en urgence des prêts relais en attendant d'avoir une vision plus claire du délabrement financier et des restructurations nécessaires.

Depuis quelques semaines, Kia avait du mal à respecter ses échéances et à faire face au paiement des intérêts de sa dette. Le pool bancaire, avec la Korea First Bank en chef de file, s'est engagé à

Troisième constructeur

Le groupe Kia emploie 50 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 120 milliards de francs avec 28 filiales dans l'automobile, la sidérurgie et la construction.

● **La filiale automobile Kia Motors** est le troisième constructeur automobile, avec des ventes l'an dernier de 770 147 véhicules, dont 447 213 en Corée. Cette filiale a dégagé en 1996 un chiffre d'affaires de 6 607 milliards de francs (46,2 milliards de francs) et un résultat net de 7 milliards de francs. En 1995, ces chiffres étaient respectivement de 6 193 milliards de francs et une perte de 59 milliards de francs. En 1994, ils étaient de 5 092 milliards de francs et la perte de 69 milliards de francs.

● **Asia Motors**, la filiale de Kia spécialisée dans les véhicules commerciaux, a perdu, en 1996, 29,4 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 1 600 milliards de francs.

● **Kia Steel**, la filiale sidérurgique du groupe, a pour sa part perdu 89,5 milliards de francs en 1996.

faire bénéficier de ces mesures d'urgence dix-huit des vingt-huit sociétés du groupe. Il se réunira le 30 juillet pour décider du montant et des modalités de son soutien. Echaudées par les faillites retentissantes des sidérurgistes Hanbo Steel et Sammi Steel au début de l'année, les banques coréennes ont décidé de payer. C'est la troisième fois depuis le mois d'avril que les banques coréennes se regroupent pour organiser le sauvetage d'une entreprise.

Jusqu'à récemment, personne n'avait imaginé, en Corée, l'ampleur des problèmes de Kia, même si les rumeurs se faisaient pressantes. Début juin, un rapport interne de Samsung Motors sur l'industrie automobile, ébruité, a constitué la première alerte. En conclusion, il appelait le gouvernement à provoquer une consolidation de l'industrie automobile coréenne. Conclusions qui ont été très mal jugées par la concurrence, compte tenu des ambitions affichées de Samsung de racheter Kia. Samsung, qui a obtenu l'autorisation de se lancer dans l'automobile en 1994, vendra sa première voi-

ture en mars 1998. Pour certains analystes, Samsung est dans une position également délicate : la manne de l'électronique (semi-conducteurs) s'est tarie et le groupe va manquer de moyens pour alimenter ses ambitions. Seule une acquisition pourrait lui permettre de faire les économies d'échelle nécessaires.

CONCURRENCE MEURTRIÈRE

L'industrie automobile coréenne est menacée de surcapacité. Depuis un peu plus de dix ans, Daewoo, Hyundai, Kia et Ssangyong ne cessent d'accroître leur production. Entre 1985 et 1996, celle-ci s'est accrue au rythme de 18,2 % par an. Elle a représenté l'an dernier 2,8 millions d'unités, faisant de la Corée le cinquième producteur mondial derrière la France. Si l'on en croit les prévisions de l'ensemble des constructeurs, ce chiffre devrait atteindre 7 millions en l'an 2000. Or le marché coréen, qui a connu des années de fortes croissances, apparaît saturé. Dans une économie en fort ralentissement, les analystes prévoient au mieux une croissance de 2 à 3 % de

la demande pour les prochaines années.

Dans ce contexte, la concurrence est meurtrière. Et Kia est désavantagée. Contrairement à Daewoo ou Hyundai, sa principale activité est l'automobile. Ses filiales sidérurgiques sont loin d'être rentables. Le groupe ne dispose pas d'une manne financière pour soutenir un développement tous azimuts - multiplication des produits et internationalisation à tout crin - dans l'automobile. Daewoo, qui ne recule devant aucune dépense, lui a ravi sa place de deuxième constructeur. En 1997, la part du marché coréen de Kia devrait être de 20 %, contre 28 % l'an dernier. L'arrivée en 1998 de Samsung, qui a décidé d'investir dans l'automobile 5,5 milliards de dollars par an entre 1996 et 2002, devrait encore fragiliser sa position.

La direction de Kia considère que le groupe est loin de la faillite. Elle qualifie la décision des banques d'« unilatérale ». « Notre ratio endettement sur fonds propres est très raisonnable pour la Corée, 379 % en 1996, contre 744 % pour Daewoo Motors et 383 % pour

Hyundai, rappelle un porte-parole du groupe. *Et puis nos exportations sont en augmentation de 40 % par rapport à l'an dernier.* »

Néanmoins, pour faire face à ses difficultés, Kia a engagé une série de mesures de restructuration, dont une coupe dans les effectifs de 4 500 employés. Les effectifs de la filiale automobile (20 000 personnes) Kia Motors seront réduits de 10 %. Asia Motors, spécialisée dans les véhicules commerciaux, perdra 1 447 salariés sur 9 200. Un millier d'autres emplois seront supprimés chez Kia Steel, filiale sidérurgique, et Kisan, spécialisée dans la sidérurgie et la construction. Mercredi, la direction de Kia a annoncé qu'elle allait simplifier ses structures et ramener le nombre de ses sociétés de 28 à 14, en en fusionnant certaines et en vendant d'autres. Elle va aussi vendre des actifs pour 1 900 milliards de francs (12 milliards de francs).

UN AVENIR INCERTAIN

Ces mesures suffiront-elles à sauver Kia de la faillite ou du rachat ? La plupart des experts s'accordent à dire qu'il n'y aura de la

place que pour deux ou au maximum trois constructeurs dans l'avenir. Ssangyong Motors, dont le rapport Samsung mettait également en lumière les difficultés, est encore plus mal en point que Kia et son avenir apparaît également incertain. Mais Ssangyong fait partie d'un groupe diversifié capable de le soutenir. Au siège de Kia à Séoul, où l'on revendique une indépendance farouche (les ouvriers de Kia sont allés manifester à plusieurs reprises devant le siège de Samsung), une OPA est jugée impensable : « Kia est un des rares groupes à ne pas être dirigé par une famille même si le capital reste dans des mains amies », rappelle Jeon Sang-jin, un porte-parole de Kia Motors. Ford détient 9,4 % de Kia, les employés 13 %. « Avec les sociétés partenaires, la majorité nous est acquise », dit-on chez Kia. Mais elle risque de ne pas avoir les reins assez solides face aux banques. L'industrie coréenne ne pourra éviter une vaste consolidation financière.

Virginie Malingre et Brice Pedroletti (à Tokyo)

Bernard Arnault donne son plan face à Guinness et GrandMet

BERNARD ARNAULT, le président du groupe de luxe LVMH, a précisé, mercredi 16 juillet, son projet pour créer un groupe mondial de vins et spiritueux avec les groupes britanniques Guinness et GrandMet. Alors que ces derniers évoquaient la veille une scission possible entre les activités de champagne et de cognac de LVMH dans le cadre d'un éventuel rapprochement, Bernard Arnault maintient sa proposition de constituer un ensemble unique reprenant toutes les activités vins et spiritueux des trois groupes.

Le mariage du champagne et du cognac de LVMH, regroupés dans la filiale Moët Hennessy, avec les whiskies, les gins et rhums de GrandMet rassemblés dans sa filiale IDV et ceux de Guinness, réunis dans la société United Distillers, permettrait de constituer le premier groupe mondial de vins et spiri-

tueux. Pesant 7,4 milliards de livres (74 milliards de francs), il posséderait 19 des 100 marques de vins et spiritueux les plus connues dans le monde, dont Moët et Chandon, Hennessy, Johnny Walker, J&B, Gordon. Le nouvel ensemble disposerait aussi d'un réseau mondial de distribution. Il serait, selon le schéma proposé par M. Arnault, coté à Paris et à Londres.

La création de cet ensemble se doublerait d'une opération d'éclatement de Guinness et GrandMet, qui s'apparentent aux scissions effectuées par ATT ou ITT, il y a deux ans. Estimant que les deux groupes britanniques exercent plusieurs métiers sans rapport les uns avec les autres, Bernard Arnault propose de créer trois sociétés indépendantes cotées, qui regrouperaient leurs différentes activités. L'une reprendrait la branche bière de Guinness, l'autre la restauration rapide de Grand-

Met (Burger King) et la troisième l'agro-alimentaire de GrandMet (Géant Vert, Häagen-Dazs).

AUCUNE PARITÉ ARRÊTÉE

Les actionnaires de Guinness et GrandMet recevraient en échange de leurs actions des titres du nouvel ensemble de vins et spiritueux ainsi que des parts dans chacune des trois sociétés créées. A ce stade, aucune parité d'échange n'est arrêtée. LVMH, de son côté, est prêt à apporter les 66 % qu'il détient dans Moët Hennessy, sa participation de 14,2 % dans Guinness et les 6,5 % qu'il a récemment acquis dans GrandMet. Cet apport lui permettrait, selon ses calculs, de détenir 35 % du capital du nouvel ensemble et d'en être le premier actionnaire. Il ne prendrait aucune action dans les trois sociétés nouvelles (bière, restauration, agro-alimentaire).

Si ce projet est accepté par les deux groupes britanniques, LVMH s'affirmerait comme le grand vainqueur de cette fusion. Premier actionnaire du premier groupe mondial de vins et spiritueux, il aurait les moyens de faire valoir ses vues. En face, ses partenaires britanniques seraient démantelés.

Guinness et GrandMet peuvent-ils avaliser un projet qui les amène à disparaître ? Leurs actionnaires pourraient les y contraindre. Depuis des années, les deux groupes affichent une rentabilité élevée mais stagnante. Leur projet de fusion n'aboutirait qu'à créer un conglomérat plus vaste.

En face, Bernard Arnault propose un plan douloureux mais qu'il estime répondre à de fortes logiques commerciale, financière et boursière.

Martine Orange

Bruxelles craint que Boeing ne sous-estime sa détermination

STRASBOURG (Union européenne) de notre envoyé spécial

Après avoir entendu Karel Van Miert, le commissaire chargé de la politique de la concurrence, lui expliquer l'état des négociations avec Boeing, le collègue européen a adressé mardi 15 juillet un avertissement sévère au constructeur américain : à moins que ses préoccupations légitimes soient apaisées, la Commission ne pourra pas approuver la fusion projetée entre Boeing et McDonnell Douglas.

Bruxelles estime que le projet de fusion tel qu'il existe aboutirait à

renforcer excessivement la position dominante que détient déjà Boeing dans le secteur des avions de plus de cent places, et par là même à détruire toute possibilité de véritable concurrence.

Compte tenu des délais qu'impose le règlement communautaire sur les fusions et concentrations, la commission doit arrêter sa décision le 23 juillet ou, au plus tard, le 30. Vu le temps nécessaire pour mettre un éventuel accord en forme juridique et le traduire dans les différentes langues de l'Union, il ne reste que quelques jours disponibles pour négocier.

M. Van Miert a expliqué en substance que Boeing n'avait fait jusqu'ici aucune offre sérieuse pour prendre en compte les inquiétudes manifestées par ses services. Celles-ci portent en particulier sur les contrats d'exclusivité à très long terme qu'a signés le constructeur de Seattle avec trois grandes compagnies d'outre-Atlantique : American Airlines, Delta et Continental. Il s'agit de contrats d'une durée de vingt-cinq ans dont, apparemment, Boeing a proposé de ramener la durée à quinze ou quatorze ans. Un geste insuffisant, estime la Commission. Il faut, selon

les Européens, mettre un terme au caractère exclusif de tels contrats.

L'intransigeance de Boeing commence à inquiéter les dirigeants bruxellois, qui entendent certes préserver le maintien d'une nécessaire concurrence mais souhaiteraient vivement aussi éviter un affrontement aux conséquences juridiques, économiques et politiques imprévisibles. « Ce qui serait dangereux, c'est que Boeing sous-estime la détermination de la Commission », commentait mardi soir un des commissaires.

Philippe Lemaître

Le sénateur Lambert propose la création d'un livret bancaire

LE SÉNAT passe aux actes. A la veille du week-end du 14 juillet, le rapporteur général de la commission des finances, Alain Lambert (UC), a déposé une proposition de loi relative « au statut et à l'activité des caisses d'épargne et de prévoyance » et portant « création d'un premier livret bancaire ». Soixante-trois articles pour le premier sujet, dix-neuf pour le second, vont ainsi être adressés, jeudi 17 juillet, officiellement et conjointement aux principaux intéressés : le gouvernement, le Cencep, structure faîtière des caisses d'épargne et à la Caisse des dépôts (qui détient 35 % des caisses d'épargne).

Le texte est la traduction législative du rapport rédigé début novembre 1996 par les parlementaires du Palais du Luxembourg sur la situation du système bancaire français (*Le Monde* du 6 novembre 1996). Les sénateurs avaient alors disséqué le secteur,

ses faiblesses structurelles et ses distorsions de concurrence.

Les livrets d'épargne défiscalisés (Livret A et Bleu) sont depuis longtemps dans le collimateur des banques, qui réclament que leur distribution soit accessible à tous les réseaux bancaires. Prudent, M. Lambert propose un clonage du Livret A, le livret bancaire, qui serait doté des mêmes avantages fiscaux.

Sa création serait précédée d'un minimum de précautions : une mise en circulation au 1^{er} septembre 2001 ; l'inscription dans la loi de l'affectation de sa collecte au logement social ; et la différenciation des commissionnements en fonction de l'encours des livrets et de l'importance des mouvements opérés.

Pour permettre aux caisses d'épargne de faire face à la « banalisation » de fait du Livret A, le texte propose à la fois de les autoriser à distribuer des crédits aux

grandes entreprises (ce qui leur est actuellement interdit) et de leur donner des propriétaires. Avec des fonds propres de 65 milliards de francs qui n'appartiennent à personne, les caisses d'épargne pourraient « être le fleuron de notre système bancaire » mais leur rentabilité faible (5,3 %) fait que « l'outil est manifestement sous-employé ».

OUVRIR LE DÉBAT

La proposition de loi opte pour une transformation du statut de l'établissement sur le modèle mutualiste qui s'accompagnerait d'une cession des parts sociales des caisses régionales. Pour M. Lambert, ce projet est plus ambitieux et plus cohérent que la solution de facilité d'une ponction sur les fonds propres, objets de convoitise permanente du gouvernement.

Grâce à cette proposition, Alain Lambert va au bout de sa dé-

termination. Le cheminement parlementaire de son texte est pourtant incertain. S'il est adopté en septembre par la commission des finances du Sénat, il doit ensuite être voté en séance publique. Ce n'est qu'alors qu'il peut être transmis à la commission des finances de l'Assemblée. On voit mal Henri Emmanuelli, qui la préside, se battre pour enfoncer un coin dans le monopole du Livret A au risque de créer un « clash » avec les communistes.

L'initiative de M. Lambert a tout de même une vertu : celle d'ouvrir officiellement le débat. Le gouvernement pourra s'appuyer sur le texte de M. Lambert pour rédiger son propre projet, notamment sur la nécessaire évolution du statut des caisses d'épargne. Le travail des sénateurs ne sera pas perdu. Le texte pourra alors être décliné en amendements.

Babette Stern

La Société de banque suisse s'allie avec la Banque de crédit à long terme japonaise

TOKYO

correspondance

La SBS (Société de banque suisse) et la Banque de crédit à long terme (LTCB) japonaise ont annoncé, mardi 15 juillet, avoir conclu la plus importante alliance jamais réalisée entre une banque japonaise et un établissement étranger. L'accord définitif devra être signé avant le mois de septembre. L'opération, qui comporte un échange de participations, est estimée par les deux institutions à 1,5 milliard de dollars (9 milliards de francs). C'est le troisième rapprochement entre banque japonaise et banque étrangère depuis l'annonce du « Big Bang », la déréglementation financière de la place de Tokyo prévue pour 2001. En avril, la Nippon Credit Bank s'est alliée à l'américain Bankers Trust, et en juin, la Hokkaido Takushoku annonçait un accord avec la Barclays.

Deux rapprochements sans commune mesure avec les engagements pris cette fois, puisque les deux banques échangeront l'équivalent de 3 % de leur capital : un investissement de 640 millions de dollars pour la LTCB et de 280 millions de dollars pour la SBS. En outre, la LTCB devrait, afin d'éponger ses créances douteuses, procéder à une augmentation de capital de 200 milliards de yens pilotée par la SBS Warburg, dont 130 milliards en actions préférentielles. La banque suisse en prendra la moitié, portant son investissement total à 850 millions de dollars. La SBS poursuit ainsi une expansion internationale très rapide après l'acquisition de la

banque Warburg il y a deux ans et de la banque d'affaires américaine Dillon Read en mai.

La SBC et la LTCB vont créer trois filiales communes : une banque d'affaires spécialisée dans les investissements, une autre qui se consacrera à la gestion d'actifs et une dernière qui sera le premier établissement nippon spécialisé dans la gestion de fortunes.

« Les Suisses apportent une expertise en produits financiers, notamment dérivés, qui fait cruellement défaut aux Japonais. Ceux-ci apportent leurs réseaux et une clientèle gigantesque. L'alliance donne une crédibilité réelle au « Big Bang », dont on aurait tort de sous-estimer les effets », souligne un banquier français basé à Tokyo.

Brice Pedroletti

DÉPÊCHES

■ **FRAMATOME** : après avoir rencontré un représentant de Matignon, l'intersyndicale a déclaré mardi avoir « obtenu l'assurance de la volonté gouvernementale de confirmer l'actionnariat majoritairement public de Framatome ».

■ **FRANCE TELECOM** : une pétition demandant l'arrêt du processus d'ouverture du capital a « recueilli la signature de 3 000 agents », a annoncé le 15 juillet l'Union Ile-de-France CGT-PTT.

■ **RENAULT** : la direction de l'entreprise a décidé de ne pas se pourvoir en cassation après l'arrêt de la cour d'appel lui demandant de reprendre la consultation du comité de groupe européen.

■ **LE DOLLAR** a franchi mardi après-midi, pour la première fois depuis six ans, le seuil de 1,80 mark, il faiblissait légèrement mercredi matin à 1,7888.

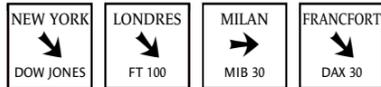
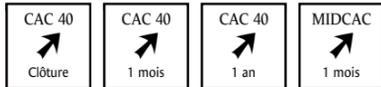
■ **LA BOURSE DE TOKYO** a fini en hausse de 1,44 % mercredi. L'indice Nikkei a gagné 289,33 points à 20 358,74 points à la suite de la hausse des valeurs technologiques.

■ **WALL STREET** a battu un nouveau record mardi. Le Dow Jones a terminé la journée à quelques encablures de la barre des 8 000 points, en hausse de 0,67 % à 7 975,71 points.

■ « **LES PAYS PARTICIPANT À L'EURO vont devoir mettre de l'ordre dans leur politique financière d'une façon durable** », a affirmé Ottmar Issing, le chef économiste de la Bundesbank.

■ **LA BOURSE DE LONDRES** a atteint mardi 15 juillet un nouveau sommet. L'indice FT 100 a fini la séance sur une hausse de 41,7 points (0,85 %) à 4 899,1 points.

LES PLACES BOURSIÈRES



Paris en route vers les 3 000 points

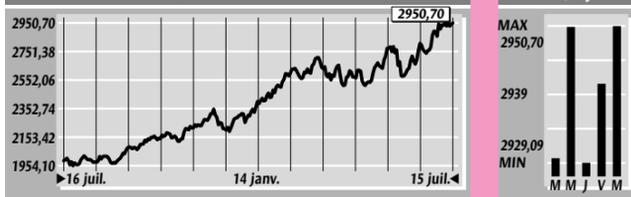
LES VALEURS françaises poursuivaient sur leur lancée, mercredi 16 juillet. En hausse de 0,63 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 1,24 %, à 2 987,25 points, quelques minutes plus tard.

La veille, après un démarrage calme, la Bourse de Paris avait connu une séance « joliment active » pour une mi-juillet, au lendemain de la célébration de la fête nationale, les investisseurs étrangers comme les résidents profitant de la bonne tenue du dollar. En hausse de 0,09 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a oscillé entre l'équilibre et une hausse de plus de 0,65 % avant de terminer sur un gain de 0,31 %, à 2 950,70 points.

Si la fermeté du dollar a dopé la Bourse de Paris (7,3 milliards de francs de transactions), la faiblesse du marché obligataire l'a en revanche un peu freinée, expliquait un boursier.

Parmi les plus fortes variations, Eurotunnel a terminé en tête des baisses, abandonnant 9,27 %, à 6,85 francs, après avoir déjà chuté de 7 % vendredi. Selon les analystes, le

Indice CAC 40 sur un an



titre a souffert de deux facteurs. D'abord, la société Eurotunnel reste surcotée et l'action vaudrait plutôt entre 3 et 4 francs, malgré le plan de restructuration approuvé à la quasi-

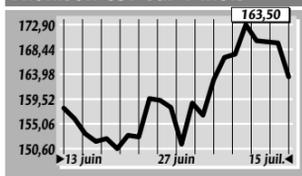
majorité la semaine dernière par les actionnaires. Ensuite, l'intersyndicale du personnel d'Eurotunnel a annoncé mardi qu'elle avait déposé un préavis de grève.

Thomson-CSF, valeur du jour

L'ANNONCE, à la fin de la semaine dernière, de l'arrêt de la privatisation de Thomson-CSF a pesé sur le cours de l'entreprise publique, mardi 15 juillet, à la Bourse de Paris. L'action a perdu 3,60 % à 163,50 francs. En revanche, après l'annonce par le gouvernement qu'aucun choix n'avait été fait concernant « l'opérateur ou les alliances » qui pourraient se nouer avec Thomson, le doute a nettement profité à Alcatel Alsthom, qui a gagné +0,92 % à 772 francs dans des

transactions portant sur 414 millions de francs. Le titre Lagardère n'a pas bénéficié du même engouement, perdant 2,23 % à 175 francs.

Thomson CSF sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| | Cours au | Var. % | Var. % |
|-----------------------|----------|--------|--------|
| | 16/07 | 15/07 | 31/12 |
| HAUSSES, 10h15 | | | |
| Plastic-Omn.(Ly) | 445 | +3,48 | +5,95 |
| Valeo | 414 | +3,24 | +29,37 |
| Promodes | 2719 | +3,07 | +85,59 |
| Eridania Beghin | 890 | +3 | +6,58 |
| Thomson-CSF | 167,90 | +2,69 | -0,23 |
| AGF-Ass.Gen.France | 204,10 | +2,51 | +21,85 |
| Pernod-Ricard | 314 | +2,48 | +9,40 |
| LVHM Moët Hen. | 1618 | +2,46 | +11,66 |
| Suez | 16,65 | +2,46 | +50,95 |
| L'Oreal | 2552 | +2,28 | +30,60 |
| BAISSES, 10h15 | | | |
| Eurotunnel | 6,45 | -5,83 | -5,83 |
| Gaumont # | 411,20 | -3,24 | -4,37 |
| Rue Impériale(Ly) | 5510 | -3,16 | +8,03 |
| Effiage | 290 | -3,01 | +41,46 |
| Nord-Est | 122,10 | -2,32 | -5,42 |
| Bazar Hot. Ville | 566 | -2,24 | +27,50 |
| Essilor Int'l.ADP | 1451 | -1,95 | +11,61 |
| Sefimeg CA | 379 | -1,55 | +0,79 |
| Ciments Francais | 191 | -1,54 | +31,72 |
| Axime | 695 | -1,41 | +15,83 |

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

| | Cours au | Var. % | Var. % |
|-----------------------|----------|--------|--------|
| | 16/07 | 15/07 | 31/12 |
| HAUSSES, 10h15 | | | |
| Cofidur CB | 189,30 | +4,87 | +51,44 |
| Sylea | 560 | +3,13 | -1,58 |
| Trouvay Cauvin # | 107,10 | +2,98 | +2 |
| Sidergie | 1130 | +2,72 | +82,25 |
| UBI Soft Entertain | 492 | +2,50 | +38,59 |
| BAISSES, 10h15 | | | |
| Pier imp.(Darna)# | 33,10 | -4,88 | -18,27 |
| Guyomarc n.H.A. | 450 | -3,64 | +95,65 |
| Europ.Extinc(Ly)# | 400 | -3,38 | +48,77 |
| HIT Ly # | 445 | -3,05 | +23,61 |
| Aigle # | 286 | -3,01 | +68,23 |

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

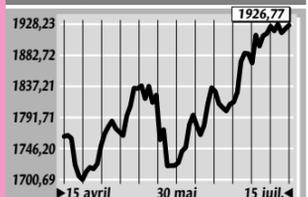
| | 15/07 | 11/07 | Var. % |
|---------------------------|---------|---------|--------|
| Ind. gén. SBF 120 | 2015,05 | 2008,47 | +0,33 |
| Ind. gén. SBF 250 | 1926,77 | 1921,38 | +0,28 |
| Ind. Second Marché | 1925,68 | 1927,12 | -0,08 |
| Indice MidCac | 1629,23 | 1628,03 | +0,07 |

| | 16/07 | 15/07 | Var. % |
|-----------------------------|---------|---------|--------|
| Valeurs indus. | 2234,92 | 2223,94 | +0,49 |
| 1 - Energie | 2545,57 | 2551,84 | -0,25 |
| 2 - Produits de base | 2153,76 | 2143,81 | +0,46 |
| 3 - Construction | 1821,96 | 1817,56 | +0,24 |
| 4 - Biens d'équip. | 1604,89 | 1576,48 | +1,80 |
| 5 - Automobile | 2282,08 | 2257,97 | +1,07 |
| 6 - Biens consom. | 3785,20 | 3783,19 | +0,05 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1825,80 | 1820,30 | +0,30 |
| Services | 2191,68 | 2192,40 | -0,03 |
| 8 - Distribution | 4420,43 | 4425,49 | -0,11 |
| 9 - Autres services | 1353,39 | 1352,97 | +0,03 |
| Sociétés financières | 1331,08 | 1329,81 | +0,10 |
| 10 - Immobilier | 779,66 | 782,51 | -0,36 |
| 11 - Services financ. | 1301,17 | 1298,82 | +0,18 |
| 12 - Sociétés invest. | 1852,13 | 1851,93 | +0,01 |

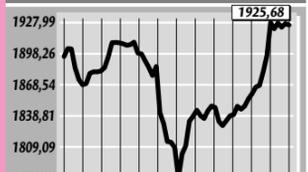
VALEURS LES PLUS ACTIVES

| | 16/07 | 15/07 | Capitalisation |
|----------------------|----------|-------------|----------------|
| | échanges | en F | |
| SÉANCE, 10h15 | | | |
| Total | 88344 | 52952114 | |
| L'Oreal | 20190 | 51088392 | |
| Elf Aquitaine | 75595 | 50718925 | |
| Carrefour | 11411 | 49640339 | |
| Suez Lyon.des Eaux | 69514 | 47322969 | |
| Axa | 123584 | 46278057,40 | |
| LVHM Moët Hen. | 28663 | 46040871 | |
| Alcatel Alsthom | 58571 | 45726701 | |
| Eaux (Gie des) | 52094 | 39158849 | |
| Michelin | 96567 | 37594253,90 | |

Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Records à New York et Londres

LES VALEURS japonaises se sont sensiblement redressées, mercredi 16 juillet, à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a regagné 289,33 points soit 1,44 % à 20 358,74 points.

La veille, Wall Street a réussi à finir sur un record, à 25 points du seuil des 8 000 points, grâce à un renversement de la tendance en fin de séance à la faveur d'achats sélectifs de valeurs vedettes. L'indice Dow Jones a gagné 52,73 points (0,67 %) à 7 975,71 points alors que l'indice Nasdaq, à forte composante technologique, a enregistré son neuvième record consécutif et le vingt-sixième depuis le début de l'année. Ce dernier a gagné 1,20 % à 1542,12 points.

En Europe, la Bourse de Londres a établi un nouveau record en clôture,

le deuxième en deux jours, surtout soutenue par la vigueur des valeurs du secteur bancaire. L'indice Footsie a gagné 41,9 points à 4 899,1 points, soit une hausse de 0,85 %. En revanche, après les records enregistrés au cours des dernières séances, la Bourse de Francfort a fait une pause. L'indice DAX s'est effrité de 0,07 % à 4 121,13 point.

INDICES MONDIAUX

| | Cours au | Cours au | Var. |
|--------------------|----------|----------|-------|
| | 15/07 | 11/07 | en % |
| Paris CAC 40 | 2944,19 | 2941,59 | +0,09 |
| New-York/DJ Indus. | 7900,22 | 7922,98 | -0,29 |
| Tokyo/Nikkei | 20069,40 | 20228,70 | -0,79 |
| Londres/FT100 | 4899,70 | 4857,40 | +0,86 |
| Francfort/Dax 30 | 4121,13 | 4124,19 | -0,07 |
| Frankfort/Commer. | 1384,48 | 1386,54 | -0,15 |
| Bruxelles/Bel 20 | 3042,09 | 3056,28 | -0,47 |
| Bruxelles/Général | 2489,71 | 2501,32 | -0,47 |
| Milan/MIB 30 | 1107 | 1107 | |
| Amsterdam/Gé. Cbs | 641,60 | 644 | -0,37 |
| Madrid/Ibex 35 | 621,39 | 628,10 | -1,08 |
| Stockholm/Affarsal | 2591,81 | 2591,81 | |
| Londres FT30 | 3086,50 | 3068,20 | +0,59 |
| Hong Kong/Hang S. | 15487,20 | 15370,90 | +0,75 |
| Singapour/Strait t | 1937,09 | 1954,60 | -0,90 |

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

| | 15/07 | 11/07 |
|----------------------|--------|--------|
| Alcoa | 79,25 | 77,56 |
| Allied Signal | 88,18 | 86,81 |
| American Express | 80,25 | 78,75 |
| AT & T | 35,12 | 35,37 |
| Boeing Co | 58,12 | 57,06 |
| Caterpillar Inc. | 55,43 | 56,12 |
| Chevron Corp. | 76,50 | 75,81 |
| Coca-Cola Co | 70,18 | 69,75 |
| Disney Corp. | 77,62 | 77,25 |
| Du Pont Nemours & Co | 61,50 | 62,31 |
| Eastman Kodak Co | 76,87 | 77,18 |
| Exxon Corp. | 62,12 | 60,75 |
| Gén. Motors Corp.H | 54,06 | 55,37 |
| Gén. Electric Co | 72,06 | 71 |
| Goodyear T & Rubbe | 62,18 | 62,56 |
| Hewlett-Packard | 68,75 | 65,06 |
| IBM | 96,06 | 95,25 |
| Intl Paper | 58,62 | 59,81 |
| J.P. Morgan Co | 108,06 | 107,62 |
| Johnson & Johnson | 61,87 | 62,93 |
| Mc Donalds Corp. | 50,12 | 50,56 |
| Merck & Co.Inc. | 100,43 | 100,56 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 102,37 | 103,50 |
| Philip Morris | 42,50 | 42,68 |
| Procter & Gamble C | 151,68 | 148,43 |
| Sears Roebuck & Co | 54,93 | 55 |
| Travelers | 66,56 | 65,18 |
| Union Carb. | 51,68 | 51,18 |
| Utd Technol | 86,18 | 84,75 |
| Wal-Mart Stores | 35,62 | 35,68 |

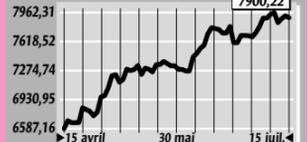
LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

| | 15/07 | 11/07 |
|----------------------|-------|-------|
| Allied Lyons | 4,56 | 4,52 |
| Barclays Bank | 12,60 | 12,32 |
| B.A.T. industries | 5,50 | 5,47 |
| British Aerospace | 13,40 | 13,24 |
| British Airways | 6,85 | 6,86 |
| British Petroleum | 7,96 | 7,89 |
| British Telecom | 4,49 | 4,56 |
| B.T.R. | 1,96 | 1,95 |
| Cadbury Schweppes | 5,88 | 5,70 |
| Eurotunnel | 0,70 | 0,76 |
| Forre | | |
| Glaxo Wellcome | 13,86 | 13,49 |
| Granada Group Plc | 7,69 | 7,86 |
| Grand Metropolitan | 6,06 | 6,11 |
| Guinness | 6,05 | 6,12 |
| Hanson Plc | 0,87 | 0,87 |
| Great I.C. | 6,26 | 6,19 |
| H.S.B.C. | 19,99 | 19,06 |
| Impérial Chemical | 8,88 | 8,82 |
| Legal & Gen. Grp | 4,34 | 4,34 |
| Lloyds TSB | 6,95 | 6,65 |
| Marks and Spencer | 5,76 | 5,59 |
| National Westminster | 8,57 | 8,60 |
| Peninsula Orienta | 6,49 | 6,33 |
| Reuters | 5,98 | 5,89 |
| Saatchi and Saatch | 1,28 | 1,27 |
| Shell Transport | 4,24 | 4,25 |
| Tate and Lyle | 4,33 | 4,35 |
| Univeler Ltd | 17,62 | 17,55 |
| Zeneca | 22,03 | 21,58 |

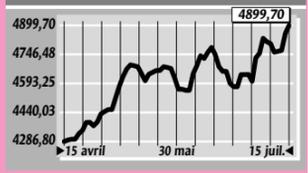
FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

| | 15/07 | 11/07 |
|-------------------|--------|--------|
| Allianz Holding N | 420 | 433 |
| Basf AG | 68,40 | 67,55 |
| Bayer AG | 74 | 73,85 |
| Bay hyp&Wechselbk | 56,96 | 57,15 |
| Bayer Vereinsbank | 77,70 | 78,25 |
| BMW | 1535 | 1539 |
| Commerzbank | 52,50 | 53,10 |
| Daimler-Benz AG | 149,30 | 148,60 |
| Degussa | 92,60 | 93 |
| Deutsche Bank AG | 106,40 | 107,30 |
| Deutsche Telekom | 43,10 | 42,65 |
| Dresdner BK AG FR | 70,80 | 69,90 |
| Henkel VZ | 104,50 | 104,50 |
| Hoechst AG | 81,40 | 80 |
| Karstadt AG | 625,50 | 621,50 |
| Linde AG | 1325 | 1315 |
| DT. Lufthansa AG | 35,15 | 33,90 |
| Man AG | 540 | 543 |
| Mannesmann AG | 790 | 799 |
| Metro | 218 | 219,20 |
| Muench Rue N | 6400 | 6350 |
| Preussag AG | 552,50 | 547 |
| Rwe | 74,40 | 73,85 |
| Sap AG | 418,80 | 414,80 |
| Schering AG | 197 | 198,50 |
| Siemens AG | 114,20 | 114,65 |
| Thyssen | 432,50 | 440,50 |
| Veba AG | 103,95 | 103,50 |
| Viag | 795,50 | 790,20 |
| Volkswagen VZ | 1077 | 1098 |

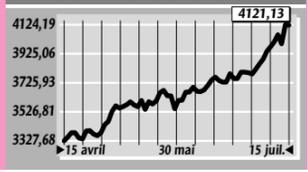
New York. Dow Jones sur 3 mois



Londres. FT100 sur 3 mois



Francfort. Dax 30 sur 3 mois



LES TAUX



LES MONNAIES



Reprise du Matif

LE MARCHÉ obligataire français était bien orienté, mercredi 16 juillet. Dès l'ouverture, le contrat notional du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, était en hausse de 22 centièmes à 130,20 points.

La veille, le Matif avait reculé après ses gains de la semaine dernière, une tendance qui a été appuyée par une légère tension du marché

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 16 JUILLET

Liquidation : 24 juillet Taux de report : 3,13 Cours relevés à 12h30



+0,80% CAC 40 : 2974,23

Table of French stock market values (VALEURS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Paiement dernier coup. (1). Includes various companies like B.N.P., Renault, and Air Liquide.

Table of international and domestic stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Paiement dernier coup. (1). Includes companies like Unibail, Union Assur.Fdal, and UBS.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Paiement dernier coup. (1). Includes companies like ABN Amro Hol., Adecco S.A., and Adidas AG.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1)

Lundi daté mardi : % variation 31/12 Mardi daté mercredi : montant du coupon Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon Jeudi daté vendredi : compensation Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30 MERCREDI 16 JUILLET

Table of bond values (OBLIGATIONS) with columns for % du nom., % du coupon, and Cours. Includes titles like Nat.Bq. 9% 91-02 and CEPME 9% 89-99 CA#.

Table of French action values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like Arbel, Baccarat (Ny), and Bains C.Monaco.

Table of international action values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like Francarep, France S.A., and From. Paul-Renard.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30 MERCREDI 16 JUILLET

Table of bond values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes titles like Acial (Ns) # and AFE #.

Table of French action values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like Cardif SA, C.E.E #, and CFP #.

Table of international action values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like GLM S.A., Grandoptic.Photo #, and Gpe Guillin #.

Table of international action values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like Elyo, Finaxa, and Gaillard (M).

Table of international action values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours. Includes companies like Bayer.Vereins Bank, Commerzbank AG, and Fiat Ord.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 15 juillet

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours. Includes titles like Agipi Ambition (Axa) and Agipi Actions (Axa).

Table of French SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours. Includes titles like Bred Banque Populaire and CDC-Gestion.

Table of international SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours. Includes titles like Prévoyance Ecur. D and Sensipremière C.

Table of international SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours. Includes titles like CIG and CIC BANQUES.

Table of international SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours. Includes titles like Kalleis Dynamisme and Kalleis Équilibre.

SYMBOLES

◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUR DE FRANCE 1997 La difficile 10^e étape, disputée, mardi 15 juillet, entre Luchon et Andorre-Arcalis (252,5 km, 6 cols), a permis à l'Allemand Jan Ullrich (Telekom) de

s'emparer du maillot jaune, grâce à une attaque décisive dans l'ascension finale. Son coéquipier Bjarne Riis, Richard Virenque (Festina), Abraham Olano (Banesto) et Laurent



Jalabert (ONCE) figurent parmi les battus du jour. Cédric Vasseur (Gan) a vaillamment défendu sa première place, avant de s'incliner, avec un retard de 7 min 44 s sur le vainqueur.

Luc Leblanc (Polti), toujours en délicate avec sa jambe droite, a de nouveau sombré, accusant désormais un retard de 1 h 19 min 10 s au classement général.

Et Jan Ullrich se décida à attaquer...

Luchon - Andorre-Arcalis. Vainqueur en Andorre, mardi 15 juillet, Jan Ullrich (Telekom), qui a pris le maillot jaune, est le nouveau maître du Tour. Le champion d'Allemagne a abandonné son rôle de gentil accompagnateur pour distancer tous ses adversaires dans la grande étape des Pyrénées

ANDORRE-ARCALIS

de notre envoyé spécial

C'était le jour le plus long, c'était le jour le plus haut. Pour sa dixième étape, mardi 15 juillet, le Tour de France a fait étape à 2 240 mètres, à Arcalis, en Andorre. L'air des cimes, on le sait, ne convient pas à tous les organismes : dans ces contrées où l'oxygène de l'air se raréfie, on ne peut survivre qu'à ras de terre, entre les rochers et les pylones de remontées mécaniques, comme le font les gentianes et les rhododendrons. Jan Ullrich (Telekom) l'a bien compris, qui a effectué les derniers kilo-

Le panache

de Cédric Vasseur

Ce maillot jaune, il savait qu'il devrait le rendre à l'arrivée de l'étape Luchon-Andorre-Arcalis. Mais Cédric Vasseur (Gan) avait décidé de « tomber » en champion. Après avoir été distancé dans les ascensions, après être revenu à chaque fois à la faveur des descentes, il s'est offert un dernier plaisir de leader : il a attaqué juste avant la montée finale. « Je me suis battu, expliquait-il à l'arrivée. J'ai pratiquement toujours été avec les meilleurs. Mais des arrivées brutales comme celle-là ne me conviennent pas. Ceux qui terminent devant moi sont de grands coureurs, et je n'ai rien à me reprocher. Je voulais perdre avec panache. » Repris par Jan Ullrich (Telekom), à 9 km du sommet – « Il allait trois fois plus vite que moi » –, Cédric Vasseur a fini l'étape à 7 min 44 s du nouveau maillot jaune. Battu, mais fier.

mètres de l'ascension vers Arcalis le corps recourbé sur sa machine, les deux mains en bas du cintre, quand ses principaux concurrents cherchaient de l'oxygène, le nez en l'air, pour essayer de suivre son tempo infernal.

« Je me réjouis de la température qui sévit sur ce Tour, car je connais mes meilleures journées lorsqu'il fait très chaud », se félicitait le jeune champion allemand après sa victoire. Il venait de lever au ciel son bouquet de vainqueur et d'enfiler son premier maillot jaune sous un

soleil éclatant. Au même moment, assis au pied du podium, Bjarne Riis, redevenu équipier, reprenait son souffle en enfilant un cuissard sec et une paire de tennis.

Au départ de Luchon, mardi, Jan Ullrich se sentait plus nerveux qu'à l'habitude. La plus dure épreuve de sa carrière l'attendait au bout des 252,5 kilomètres de course : confirmer les excellentes dispositions qu'il avait laissées entrevoir la veille sur les premières pentes pyrénéennes. Bernard Hinault lui-même avait été estomaqué par la « puissance » du champion d'Allemagne et par sa faculté de « ne jamais paniquer ». La caravane louait la « facilité » déconcertante du jeune prodige dans les cols. « Facile, moi ? Tu parles ! Ce n'est que le résultat de mon travail », répondait l'intéressé.

Mardi matin, l'équipe Telekom ne s'était pas encore décidée à choisir son chef de file, entre Bjarne Riis et Jan Ullrich. Plus rapide que prévu, l'éclosion de l'Allemand plonge l'encadrement dans un flou pas germanique du tout. Qui protéger ? Le leader officiel, Riis, ou le leader de plus en plus naturel, Ullrich ? Mais, dans la montée du Port-d'Envalira (2 407 mètres), l'avant-dernière difficulté de la dixième étape, les deux coureurs ont eu besoin de savoir. Le chef et son dauphin se sont laissés décrocher pour évaluer la situation avec leur directeur sportif, Walter Godefoot : « Faites votre course, le meilleur des deux portera l'estocade dans le dernier col. »

PASSATION DE POUVOIR

Message en tête, Bjarne Riis a pris son temps pour revenir sur le premier. L'effort était hargneux. Peu après, Jan Ullrich est remonté à hauteur de ses adversaires en trois coups de pédale bien sentis. Enfin, au moment choisi, à 9 kilomètres de l'arrivée, l'Allemand, « pas pressé », a effectué sa mue, viré sa détroque de « gentil accompagnateur » : « J'ai accéléré le rythme pour faire la sélection. J'ai vu que personne ne suivait. Alors je me suis dit que je devais aller chercher la victoire d'étape. »

Bjarne Riis, trente-trois ans, n'a

pas manqué de rendre hommage à son probable successeur, un rouquin de vingt-trois ans qui venait de le distancer de 3 min 23 s en neuf kilomètres : « Jan était le plus fort aujourd'hui, il était super, il fallait qu'il aille. » La passation de pouvoir qui venait d'avoir lieu sur la route a alors été paraphée d'un acte public, presque notarial : les deux hommes auraient pu s'offrir une scène de rupture, regards de biais et mots acides ; ils ont préféré se donner une franche accolade pour officialiser leurs nouvelles situations. La cohabitation sera du genre constructive : « Maintenant que Jan a le maillot jaune, il faudra le défendre, explique Bjarne Riis. Mais je crois que je reste le leader de l'équipe, ou plutôt le capitaine de route, parce que Jan est tout de même encore jeune. »

Trop jeune ? L'année dernière, déjà, Telekom n'avait sélectionné l'espoir allemand qu'au tout dernier moment. Le citoyen de Rostock, en Allemagne orientale, venait de réaliser un Tour de Suisse exceptionnel.

« Jan s'améliorait sans cesse, je ne pouvais pas lui refuser une première participation au Tour de France », se souvient Walter Godefoot. Venu enrichir sa maigre expérience de coureur contraint d'attendre la chute du mur de Berlin pour aller se frotter aux collègues de l'Ouest, l'Allemand à la barbichette et à la boucle d'oreille dorée a vite compris qu'il savait déjà l'essentiel.

A part son leader, Bjarne Riis, personne ne semblait en mesure de le battre sur les routes de France. « Bien entendu, nous savons que Jan a les qualités physiques pour gagner le Tour de France, mais il lui manque encore la maturité, l'expérience de la course : il est trop gentil », nuance Walter Godefoot au départ de Rouen. En deux journées de montagne, le « gentil » a changé de panoplie. En même temps que son maillot jaune, il a endossé la tenue de grand favori du Tour de France 1997.

Richard Virenque (Festina), troisième de l'étape, juste derrière l'Italien Marco Pantani (Mercatone-

Uno), est l'un des derniers à croire, un peu, en ses chances : « Aujourd'hui, toutes les difficultés étaient concentrées sur la fin du parcours. La montée d'Arcalis était faite pour des types puissants comme Ullrich. Bien sûr, il va avoir un terrain favorable avec les deux contre-la-montre, mais il me reste l'Alpe-d'Huez, Courchevel. Le plus dur reste à venir... »

Après avoir subi la domination de Miguel Indurain, le Varois ne semble donc pas disposé à abdiquer devant le nouveau puissant du cyclisme international : « Si je dois me taper dans le mur Ullrich cette année, je reviendrai l'an prochain. » Richard Virenque a néanmoins revêtu le maillot à pois rouges du meilleur grimpeur, « son » maillot. Il s'agit de la seule décoration qui manque à l'armée des Telekom : mardi soir, la voiture de l'équipe allemande débordait de bouquets de fleurs. Le chauffeur, Walter Godefoot, ne tirait pas vraiment une gueule d'enfer.

Eric Collier

Jean-Philippe Dojwa et sa belle d'un jour

« C'était un joli coup de panache, non ? », claironnait-il à l'arrivée, le visage encore cuivré par l'effort et le soleil pris sur le chemin. Et de raconter son attaque dans le col d'Ordino (1 990 m) et sa lente agonie dans celui d'Arcalis (2 240 m). Mais, le soir, dans sa chambre de l'hôtel Marco Polo, Jean-Philippe Dojwa a probablement dû connaître une sorte de baby-blues. Passé l'excitation, le coureur en viendra sans doute à jauger sa carrière à l'aune nouvelle de son exploit. A l'orée de ses trente ans, son baroud en terre andorran lui fera mesurer ce que sa carrière a d'inaccompli.

Né à Elbeuf (Seine-Maritime), d'une famille d'origine polonaise, Jean-Philippe Dojwa était taillé pour la bicyclette. Ses performances dans les rangs amateurs lui laissaient espérer utiliser un jour cet engin dans son métier. Le membre du VC Lyon-Vaulx-en-Velin avait obtenu une médaille de bronze aux championnats du monde amateur, en 1990, et la considération des dénicheurs de talents. Il signait aussitôt un contrat professionnel dans l'équipe RMO. Il n'avait pas encore vingt-trois ans, et son histoire prenait une jolie tournure.

En 1992, première contrariété. Dans la sélection du Tour de France lui fut préféré

au dernier moment un inconnu âgé de vingt et un ans : Richard Virenque. Sa deuxième place lors du Tour de l'Avenir le consola à peine de cette absence. En 1993, le coureur suit pourtant Bruno Rousset, qui a trouvé en Festina un nouveau commanditaire. Cette fois, il est du Tour. Quinzième du classement général et meilleur Français, il figure alors la promesse de nouveaux beaux jours pour un cyclisme national en pleine déche.

NOMBREUSES BLESSURES

Le personnage a vingt-six ans, le début du bel âge dans son métier. L'équipe Gan lui glisse une offre alléchante : il signe cette reconnaissance de vedette. Mais Jean-Philippe Dojwa ne parviendra jamais à l'honorer. En 1994, il abandonne tristement dans le Tour de France, puis est opéré de l'artère iliaque. Il connaît encore de multiples blessures et finira par désespérer Roger Legeay, son directeur sportif, à la fin de 1995.

En 1996, le réprouvé dégringole dans une équipe monégasque, Aki-Gipiemme. Il ne se fait pas à cette communauté franco-italienne. Les résultats déçoivent et la formation n'est pas sélectionnée pour le Tour de France. Son commanditaire entre

alors dans une colère noire et inique. Sa colonie française devient bouc émissaire. Jean Philippe Dojwa, comme tous ses compatriotes, est licencié sur-le-champ. La détresse du congédié attendra jusqu'au Herald Tribune, intrigué par les curieuses mœurs du peloton et cette résurgence du servage. L'Union cycliste internationale (UCI) s'intéressera finalement à l'affaire. La procédure abusive est suspendue, mais le coureur ne touche plus un centime de son employeur.

En deux ans, il est devenu un homme seul, traînant une de ces sales réputations de dilettante qu'abhorre le milieu. Il sollicite les directeurs sportifs, fait dire un peu partout qu'il est libre. En vain. Finalement Yvon Sanquer, le responsable de la Mutuelle-de-Seine-et-Marne, le met à l'épreuve un an. L'équipe est la plus modeste du pays, le salaire plutôt riquiqui. Le Normand se rend bien compte qu'il s'agit déjà là de sa dernière chance. « Il me manque un coup d'éclat pour me faire enfin connaître », dit-il alors. Mardi, il l'a enfin réalisé, effaçant les années de galère d'une bravade. Mais, pas plus qu'on ne rattrape Jan Ullrich, on ne rattrape le temps perdu.

Benoît Hopquin

RÉSULTATS

10^e étape (252,5 km)

Luchon-Andorre-Arcalis

1. J. Ullrich (All, TEL), en 7 h 46 min 6 s ; 2. M. Pantani (Ita, MER) ; 3. R. Virenque (Fra, FES), à 1 min 8 s ; 4. F. Casagrande (Ita, SAE), à 2 min 1 s ; 5. B. Riis (Dan, TEL), à 3 min 23 s ; 6. L. Dufaux (Sui, FES), à 3 min 27 s ; 7. J. Jimenez (Esp, BAN) ; 8. F. Escarlin (Esp, KEL) ; 9. A. Olano (Esp, BAN) ; 10. A. Elli (Ita, CSO) ; 11. M. Fincato (Ita, ROS) ; 12. P. Lino (Fra, BIG) ; 13. R. Conti (Ita, MER), à 3 min 45 s ; 14. P. Luttenberger (Aut, RAB), à 4 min 2 s ; 15. K. Livingston (EU, COF), à 4 min 15 s ; 16. B. Zberg (Sui, MER) ; s ; 17. J. Laukka (Fin, FES) ; 18. O. Camenzind (Sui, MAP) ; 19. L. Roux (Fra, TVM), à 4 min 46 s ; 20. J.-P. Dojwa (Fra, MUT), à 5 min 12 s ; 21. D. Nardello (Ita, MAP), à 6 min 25 s ; 22. D. Delrieu (Fra, MUT), à 6 min 49 s ; 23. B. Julich (EU, COF), à 7 min 5 s ; 24. F. Simon (Fra, GAN) ; 25. C. Vasseur (Fra, GAN) ; 26. M. Boogerd (PB, RAB) ; 27. C. Moreau (Fra, FES) ; 28. P. Chanteur (Fra, CSO) ; 29. M. Siboni (Ita, MER), à 7 min 44 s ; 30. H. Buenahora (Col, KEL), à 8 min 16 s ; 31. L. Madouas (Fra, LOT) ; 32. M. Beltran (Esp, BAN), à 8 min 27 s ; 33. G. Bortolami (Ita, FES), à 10 min 21 s ; 34. M. Podenzana (Ita, MER), à 11 min 18 s ; 35. J.-C. Robin (Fra, USP), à 11 min 18 s ; 36. S. Blanco (Esp, BAN), à 11 min 43 s ; 37. R. Aldag (All, TEL), à 12 min 13 s ; 38. M. Zarrabellia (Esp, ONC), à 12 min 49 s ; 39. B. Salmon (Fra, LOT), à 13 min 51 s ; 40. O. Rodrigues (Por, BAN), à 15 min 3 s, etc.

Classements

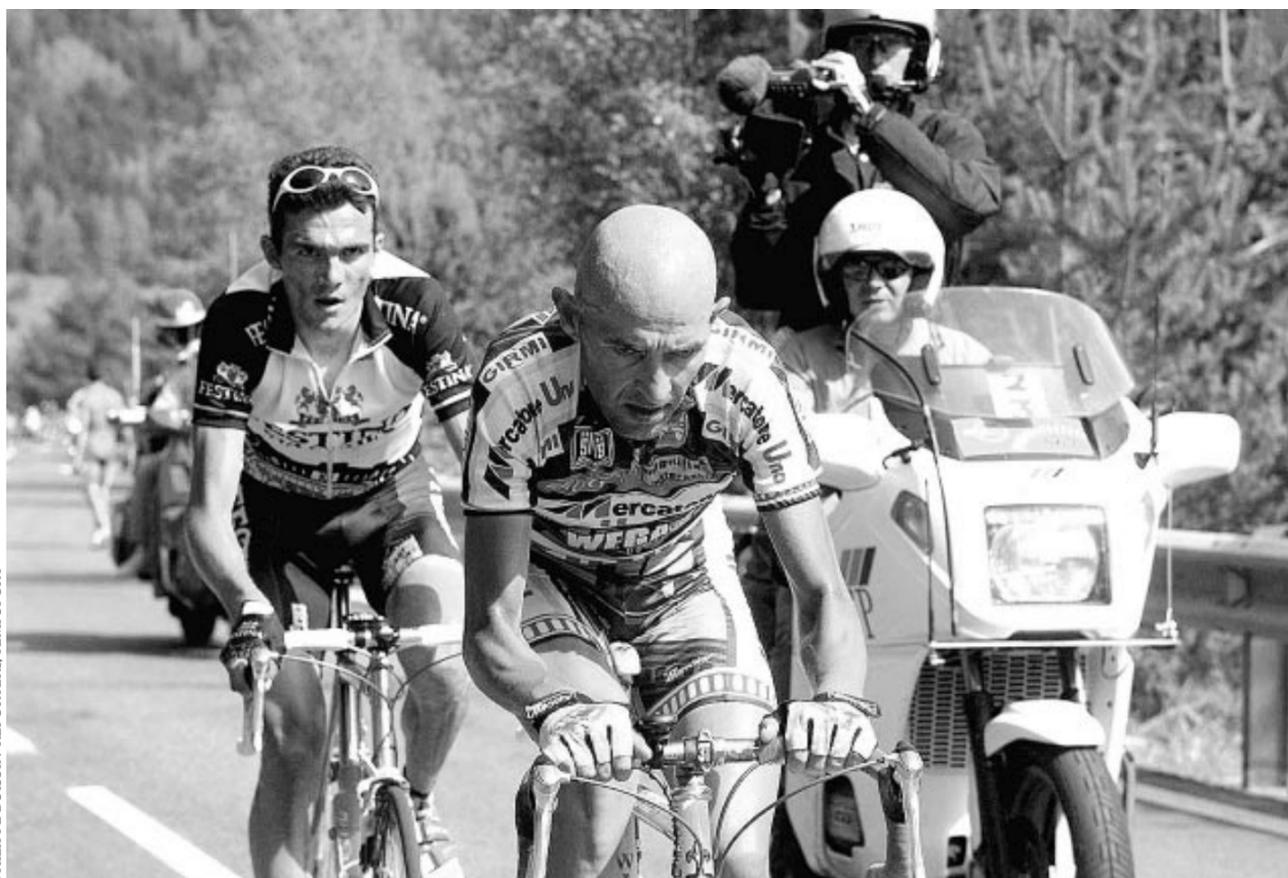
Classement général : 1. J. Ullrich (All, TEL), en 55 h 54 s ; 2. R. Virenque (Fra, FES), à 2 min 58 s ; 3. A. Olano (Esp, BAN), à 4 min 46 s ; 4. B. Riis (Dan, TEL), à 4 min 53 s ; 5. M. Pantani (Ita, MER), à 5 min 29 s ; 6. F. Escarlin (Esp, KEL), à 5 min 46 s ; 7. L. Dufaux (Sui, FES), à 6 min 2 s ; 8. O. Camenzind (Sui, MAP), à 7 min ; 9. F. Casagrande (Ita, SAE), à 7 min 20 s ; 10. C. Vasseur (Fra, GAN), à 7 min 31 s ; 11. P. Lino (Fra, BIG), à 7 min 41 s ; 12. P. Luttenberger (Aut, RAB), à 8 min 2 s ; 13. J. Jimenez (Esp, BAN), à 9 min 33 s ; 14. D. Nardello (Ita, MAP), à 10 min 1 s ; 15. R. Conti (Ita, MER), à 10 min 20 s ; 16. A. Elli (Ita, CSO), à 10 min 41 s ; 17. J. Laukka (Fin, FES), à 11 min 15 s ; 18. L. Madouas (Fra, LOT), à 12 min 19 s ; 19. B. Zberg (Sui, MER), à 12 min 47 s ; 20. F. Simon (Fra, GAN), à 13 min 58 s ; 21. M. Beltran (Esp, BAN), à 14 min 38 s ; 22. J.-C. Robin (Fra, USP), à 15 min 30 s ; 23. M. Fincato (Ita, ROS), à 16 min 34 s ; 24. H. Buenahora (Col, KEL), à 18 min 57 s ; 25. C. Moreau (Fra, FES), à 18 min 58 s ; 26. M. Boogerd (PB, RAB), à 21 min 17 s ; 27. P. Chanteur (Fra, CSO), à 22 min 14 s ; 28. L. Roux (Fra, TVM), à 22 min 59 s ; 29. L. Jalabert (Fra, ONC), à 24 min 32 s ; 30. S. Blanco (Esp, BAN), à 24 min 34 s ; 31. J.-P. Dojwa (Fra, MUT), à 25 min 26 s ; 32. M. Zarrabellia (Esp, ONC), à 25 min 31 s ; 33. M. Siboni (Ita, MER), à 26 min 58 s ; 34. K. Livingston (EU, COF), à 27 min 5 s ; 35. A. Teteriuk (Kz, LOT), à 27 min 24 s ; 36. S. Heulot (Fra, FDJ), à 29 min 58 s ; 37. P. Meinert (Dan, USP), à 30 min 4 s ; 38. M. Podenzana (Ita, MER), à 30 min 24 s ; 39. G. Bortolami (Ita, FES), à 31 min 33 s ; 40. L. Brochard (Fra, FES), à 32 min 46 s, etc.

Classement par points : 1. E. Zabel (All, TEL), 254 pts ; 2. F. Moncassin (Fra, GAN), 173 ; 3. J. Blijlevens (PB, TVM), 159 ; 4. N. Minali (Ita, BAT), 121 ; 5. R. McEwen (Aus, RAB), 112, etc.

Classement de la montagne : 1. R. Virenque (Fra, FES), 209 pts ; 2. L. Brochard (Fra, FES), 160 ; 3. J. Ullrich (All, TEL), 138 ; 4. M. Pantani (Ita, MER), 100 ; 5. F. Casagrande (Ita, SAE), 93, etc.

Abandon

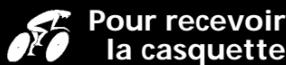
Dixième étape : M. Bartoli (Ita, MAG).



Km 243,5 : deux grimpeurs dans le vent

Richard Virenque (Festina) et Marco Pantani (Mercatone Uno) se sont déhanchés en vain, mardi 15 juillet, sur leur superbes bicyclettes (Peugeot en titane pour le Français, Wilier en aluminium pour l'Italien). Sur les pentes

de la montée hors-catégorie d'Andorre-Arcalis (2 240 m), le maître s'appelle Jan Ullrich (Telekom). Les grimpeurs de poche n'ont rien pu faire, seulement limiter les dégâts. Ils ne leur reste plus maintenant qu'à attendre les quatre étapes alpines (du 19 au 22 juillet) et leurs pourcentages sévères pour tenter de briller et – qui sait ? – menacer le nouveau maître du Tour.



Pour recevoir la casquette

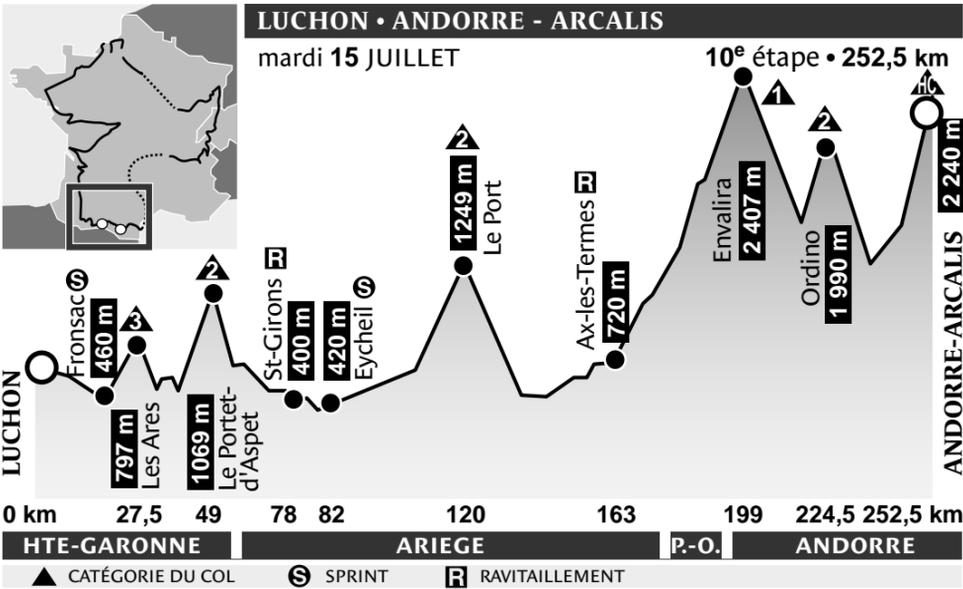
CYCLISME
du Monde

écrivez à : Le Monde boutique
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 5

Joignez un chèque de 60 F
plus votre adresse avec
la référence CASQV.

LUCHON • ANDORRE - ARCALIS

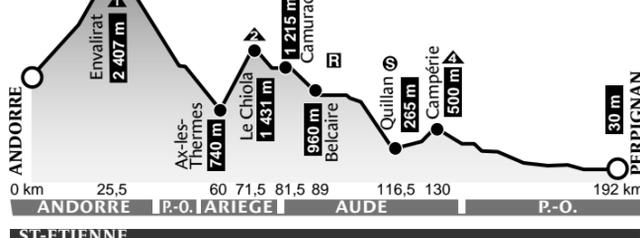
mardi 15 JUILLET



ANDORRE - PERPIGNAN

mercredi 16 JUILLET

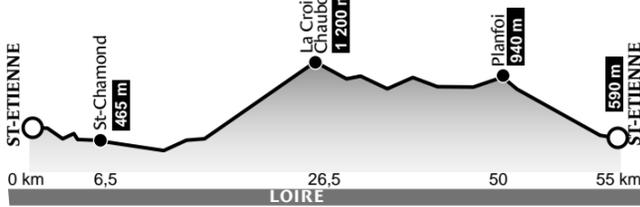
11^e étape • 192 km



ST-ETIENNE

vendredi 18 JUILLET

12^e étape • 55 km



TÉLÉVISION

« Chouette », l'interview

IL EST APPARU à l'écran comme la Vierge à Fatima, dans un petit halo, tout en haut, à gauche. On ne l'attendait plus. Bien sûr, on l'avait vu franchir la ligne d'arrivée tracée au sommet d'Andorre-Arcalis (2 240 m), mais on ne pensait pas qu'il accepterait de se montrer à la télévision, de parler de sa défaite. C'était sous-estimer Jean-René Godard. Le reporter motorisé n'a pas traîné pour déboucher Bjarne Riis (Telekom) et le passer à la moulinette du direct.

Assis à même le sol, en chaussettes, le maillot grand ouvert, une serviette éponge fuchsia autour du cou, le front rougi par le soleil, adossé à un grillage de chenil, le vainqueur du Tour 1996 attendait qu'on le questionne, incrédule et harassé. Tandis que le reste de l'image proposait un ralenti du triomphe de son coéquipier Jan Ullrich, lui évitait le regard de la caméra. Modèle de sang-froid, Jean-René Godard - celui-là même qui avait tenté de confisquer l'exclusivité du bonheur du navigateur Laurent Bourgnon à l'arrivée de la Route du rhum 1994 - passait à l'attaque.

« D'abord, merci, Bjarne, de nous répondre... Regardez cette image extraordinaire : Bjarne qui est assis le long d'une barrière. Il est pour l'instant seul. Il se désaltère. Il a déjà bu trois petites bouteilles d'eau [ce qu'un zoom immédiat sur un trio de cadavres en plastique recyclable confirmait], et nous allons lui demander, donc, ce qu'il ressent à cet instant précis. Bjarne, ce fut une journée très difficile pour vous, surtout dans la partie finale... »

Le Danois soufflait, murmurait, peinait à reconnaître la victoire de l'autre, étouffait un rot de soda, s'essuyait le front avec sa serviette fuchsia, glissait enfin qu'il était « content » pour son rival. Pardon ? « Vous êtes content pour Jan Ullrich ? », s'enquit Jean-René Godard, qui, bluffé, enchaînait : « C'est chouette, cette réaction du dernier vainqueur du Tour de France. »

Plein d'audace, il demandait : « C'est vous qui lui avez dit d'y aller, Bjarne ? - Non, non », rassura le cycliste déglugné. C'était un peu court. Il expliqua, dit qu'il restait « beaucoup d'étapes dures », qu'il y avait maintenant « deux leaders » chez Telekom, qu'ils gagneraient le Tour « ensemble ». On voyait bien qu'il était mauvais perdant. Tant pis, Jean-René Godard tranchait : « Il y a une grande loyauté dans l'équipe entre vous et lui. C'est chouette. » Voilà. Le temps était venu de rendre l'antenne. « C'était l'arrivée de la dixième étape en direct. Ici Andorre, à vous les studios ! » Chouette.

Nicolas Guillon

Michel Dalloni

TECHNIQUE

Des roues à lames de carbone/Kevlar



LES RAYONS sont presque passés de mode et les bâtons sont vraiment trop raides. Alors, les fabricants de roues ont mis au point des modèles à huit lames en carbone/Kevlar. Les avantages ? Le poids - il oscille généralement entre 900 g et 1 100 g -, la rigidité - elle correspond en gros à celle de rayons deux fois plus tendus que la normale -, le confort et le coefficient de pénétration dans l'air - moins il y a de rayons, plus la roue est aérodynamique. Les inconvénients ? Le freinage - les patins classiques mordent mal sur le carbone, ce qui amène à employer des flancs en aluminium et à expérimenter des freins à disque installés sur le moyeu avant -, le réglage en cas de voilage devenant impossible. Le danger ? Il a été récemment évoqué par le coureur Michele Bartoli (MG-Technogym), et bien entendu aussitôt démenti par les fabricants. « Quand on tombe, ces roues continuent de tourner dans le vide à toute vitesse et elles coupent comme un rasoir », a expliqué l'Italien dans les colonnes de L'Equipe. N'empêche, la plupart des équipes professionnelles les ont adoptées, bon nombre de cyclosporitifs aussi. Et les industriels ont diversifié les modèles. L'américain Spinergy a ouvert la voie (il fait fabriquer au Mexique), les français Mavic (la Manufacture d'articles vélocipédiques Idoux et Chanel, installée dans l'Ain), Corima et Carbosport ont suivi.

Le modèle présenté ici est le Spyner Rev-X, qui équipe notamment les formations Saeco, US Postal et Casino. Son prix public est de 3 150 francs pour une roue avant et de 4 300 francs pour une roue arrière montées en Campagnolo.

M. Da.

Avec Bruno Roussel, Festina arrive à l'heure

ANDORRE-ARCALIS
de notre envoyé spécial
« Bruno, jusqu'ici, le cyclisme m'a apporté peu de satisfactions et, surtout, beaucoup d'ennuis. J'ai très envie de tout arrêter. Mais, avant que je prenne ma décision, avez-vous quelque chose à me proposer ? » Le mois de juillet 1993 touchait à sa fin. Festina, encore andorrane, sortait d'un honnête Tour de France, réhaussé par une victoire de Pascal Lino à Perpignan et le titre honorifique de « premier Français » de Jean-Philippe Dojwa.

Miguel Rodriguez, le patron de Festina, avait, deux mois auparavant, confié la direction sportive de son équipe à l'adjoint de Jan Gissbers, Bruno Roussel, arrivé, en début de saison, dans les valises de Pascal Lino et Richard Virenque. Et le « boss », le cœur un peu réchauffé, après moult désillusions, refusait de rendre les armes, sans tenter un ultime assaut.

HORS DU SÉRAL

La réponse de Roussel fut particulièrement séduisante, donc convaincante : « Donnez-moi un an, deux fois moins d'argent que cette saison, et je vous garantis deux fois plus de résultats. » Avec 12 millions de francs - contre 33 millions en 1993 -, Festina marqua le Tour 1994 de son empreinte : Luc Leblanc l'emporta à Hautacam devant Miguel Indurain (Banesto), Richard Virenque à Luz-Ardiden, et les deux coureurs se classèrent respectivement 4^e et 5^e à Paris. Mieux : un mois plus tard, Luc Leblanc devient champion du monde, en Sicile. Mais il avait déjà annoncé à Bruno Roussel son départ pour la nouvelle équipe du Groupement. « Ca m'a fait très mal », admet le manager général.

Qu'on le veuille ou non, la réussite des Français dans le Tour, depuis 1992, revient à Bruno Roussel. Il y eut d'abord Richard Virenque et

Pascal Lino chez RMO, puis Jean-Philippe Dojwa, puis Richard Virenque et Luc Leblanc, puis Richard Virenque à nouveau (auquel on peut joindre le Suisse Laurent Dufaux), et Laurent Brochard, lundi 14 juillet.

Qu'on le veuille ou non... Car ils sont nombreux à ne pas le vouloir. Parce que Bruno Roussel, Morbihanais de quarante ans, est un manager atypique. Avant de prendre le

Bruno Roussel. Indurain n'avait pas d'ennemi dans le peloton. Cela se passe en course comme dans un couple : chacun doit faire des concessions. Et tu seras peut-être content de trouver Pantani, dans les Alpes. » Le lendemain, on voyait les deux hommes faire cause commune, derrière Jan Ullrich (Telekom), vers Arcalis.

Toute la subtilité du jeu consiste ensuite à laisser sa liberté à l'autre.

Le chronomètre du Tour

La marque Festina est distribuée dans toute l'Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et à Hongkong, mais qui en France connaissait les montres Festina avant les succès de Richard Virenque ? Miguel Rodriguez, PDG d'un groupe qui possède d'autres marques (Lotus, Jaguar et Calypso) s'est montré inspiré en investissant dans le cyclisme : le chiffre d'affaires dans l'Hexagone atteint 100 millions de francs, le tiers de celui du groupe. L'équipe Festina bénéficie jusqu'en 1999 d'un budget de 25 millions de francs par an ; et la société a obtenu la charge du chronométrage officiel du Tour jusqu'en 2003, pour 5 millions de francs par an.

volant d'une voiture suiveuse, Bruno Roussel n'était pas coureur professionnel, il n'est donc pas du séral. Bruno Roussel ne tient pas le même discours que les autres, il est intelligent plus que malicieux. Quand on lui fait remarquer qu'il s'est « encore » trompé de tactique, Roussel rétorque qu'il n'a « jamais su faire le mariole », qu'il n'est pas « vicieux ».

Son fonds de commerce, c'est une sensibilité et un don certain pour la psychologie. Au soir de l'étape Pau-Loudenvielle, le 14 juillet, Richard Virenque se plaignait auprès de lui de l'attitude de Marco Pantani (Mercatone Uno), concerné par le classement du meilleur grimpeur, mais pas du tout par celui du « meilleur descendeur ». « Dans ta position, tu ne peux te permettre d'avoir des inimitiés, lui expliqua

Cette saison, Richard Virenque décida, de son propre chef, de courir le Tour de Romandie pour son ami Laurent Dufaux. « L'esprit Festina », rayonne Bruno Roussel. Depuis 1993, un noyau dur s'est formé, le groupe a évolué, régulièrement. Jusqu'au déclin, il y a un an, à Pampele (Espagne). « Là, le maillot jaune nous est devenu accessible. » Quoi qu'il advienne de ce 84^e Tour de France, les Festina, Richard Virenque en tête, auront, une nouvelle fois, été à la hauteur de l'événement. Mardi en soirée, Bruno Roussel affirmait n'avoir « jamais dirigé une équipe aussi forte. » Et il ajoutait : « Je ne crois pas que les Telekom auraient pu faire ce que nous avons fait dans les deux étapes pyrénéennes. »

Nicolas Guillon

Le commissaire de course peut être bon enfant

ANDORRE-ARCALIS
de notre envoyé spécial
La cause a été entendue rapidement : pour ravitaillement irrégulier, Richard Virenque (Festina) a écopé, mardi 15 juillet, de 200 francs suisses d'amende et de vingt secondes de pénalité. Même punition, même motif, pour Jean-Philippe Dojwa (Mutuelle de Seine-et-Marne). En revanche, pour avoir, lui aussi, été ravitaillé irrégulièrement, Marco Fincato (Roslotto-ZG), devra déboursier seulement 50 francs suisses. Deux poids, deux mesures ? Non, les deux premiers ont commis leur infraction à 6 km de l'arrivée, le troisième à près de 35 km. Le Règlement général du sport cycliste international, la bible, est formel : tout ravitaillement est strictement interdit dans les 20 derniers kilomètres de course car susceptible d'en dénaturer le résultat.

du jury suivent la course, en voiture, de bout en bout, notant scrupuleusement toutes les infractions. « Nous voulons avoir un rôle plus dissuasif que répressif », explique Patrice Roy. Un coup de klaxon ou de sifflet suffit souvent à remettre les choses en ordre. Les commissaires savent aussi se montrer bons enfants et fermer les yeux. Pourquoi pénaliser un coureur à la dérive dans un col parce qu'il se fait « un peu » aider par un public compatisant ? En revanche, ils pourront exclure de la course celui qui s'appuie trop longtemps sur la voiture de son directeur sportif sous prétexte de venir chercher un bidon ou une casquette.

AMENDES EN MONNAIE FORTE

Toutes les actions potentiellement délictueuses soigneusement notées, le jury décide s'il y a lieu de sévir et détermine la peine à appliquer. Si les décisions doivent être prises à la majorité, l'unanimité semble être de règle. Les amendes se situent en bas de l'échelle des sanctions, même si elles peuvent atteindre 1 000 francs suisses (plus de 4 000 francs). Pauvres cyclistes, qui doivent expier leurs fautes dans une des monnaies les plus fortes du monde, pour la simple raison que le siège de l'Union cycliste internationale (UCI) se trouve à Lausanne. Les commissaires ne surveillent pas seulement la course stricto sensu. Ainsi, ils punissent le port de tenues non réglementaires. Pour avoir porté des cuissards différents

de ceux de son équipe (aux couleurs américaines ou jaunes), Mario Cipollini (Saeco) a été « taxé » de 200 francs suisses par jour, et sa formation de 1 000 francs de la même monnaie. Amendes aussi pour les « comportements incorrects » en public (exemple : satisfaire un besoin naturel devant des spectateurs, des spectatrices ou des enfants).

Les choses plus sérieuses commencent avec les pénalités en temps, infligées pour « fait de course » et non susceptibles d'appel. « Nous devons toujours apprécier la faute, déterminer notamment si le coureur a ou non profité de l'infraction qui a été commise », précise cependant Patrice Roy. Le déclassement qui a frappé Erik Zabel (Telekom), à l'arrivée de la 6^e étape, sanctionne l'auteur d'une infraction plus grave. « Nous visionnons les vidéos de tous les sprints, raconte notre membre du jury. A Marennes, les images montraient que Zabel était sorti de sa ligne, et nous avons pris la décision de le déclasser. »

Reste la sanction suprême : la mise hors course. Le règlement précise qu'elle peut être décrétée pour tenue indécente, actes de vandalisme ou violation du règlement. C'est parce que son geste « portait atteinte à la moralité du sport cycliste » que Tom Steels (Mapei), champion de Belgique en titre, a été exclu du Tour de France 1997. A l'arrivée de Marennes, il avait jeté un bidon vers un de ses adversaires.

José-Alain Fralon

EN PELOTON

■ **Richard Virenque (Fra., FES)**, 3^e de l'étape et 2^e du général. « Je réalise une belle performance, car c'était du grand Ullrich. Il est très puissant. N'être qu'à une minute de lui, aujourd'hui, c'est encourageant pour les Alpes. Il va sans doute creuser son avance dans le contre-la-montre de Saint Etienne, mais ensuite, ce sera à moi de jouer. J'ai perdu une bataille, mais la guerre continue ».

■ **Marco Pantani (Ita., MER)**, 2^e de l'étape et 5^e du général. « Je cherche avant tout une victoire d'étape, mais aujourd'hui, Ullrich était le plus fort. Impossible de le suivre... J'espère une amélioration de ma condition d'ici les Alpes. Ce fut quand même une bonne journée pour moi, car je remonte au classement général. »

■ **Laurent Jalabert (Fra., ONCE)**, 48^e de l'étape et 29^e du général. « J'ai du mal à me retrouver derrière comme cela, c'est dur à vivre, je n'aime pas. Je me suis pourtant beaucoup entraîné en montagne, j'ai fait beaucoup de sacrifices, mais je ne marche pas bien. Pour l'instant, je ne trouve pas d'explications rationnelles ».

■ **Luc Leblanc (Fra., Polti)**, 163^e de l'étape et 117^e du général. « J'ai vécu une nouvelle journée d'enfer. Au départ, j'ai essayé de m'accrocher, mais je n'ai pas pu insister, parce que je souffrais. Je ressentais les mêmes douleurs qu'hier et j'espère que l'arrivée de mon acupuncteur japonais va pouvoir me soulager. Tout ce que je peux espérer maintenant, c'est d'être rétabli dans les Alpes et être

compétitif pour gagner une étape ». ■ **Au kilomètre 45 de l'étape Luchon Andorre-Arcalis**, le peloton a observé une minute de silence à la mémoire de l'Italien Fabio Casartelli, décédé il y a deux ans dans la

descente du col du Portet-d'Aspet. Devant la stèle érigée en son honneur, un coureur de chacune des équipes italiennes engagées est allé donner l'accolade au père du champion disparu.

36 15 Blitz

LA PASSION DES ÉCHECS POUR TOUT SAVOIR

- ❖ JOUEZ EN DIRECT OU EN DIFFÉRÉ
- ❖ CONTRE L'ORDINATEUR OU UN JOUEUR
- ❖ SUIVEZ EN DIRECT TOUS LES TOURNOIS
- ❖ CONSULTEZ L'ACTUALITÉ MONDIALE
- ❖ ECRIVEZ-NOUS
- ❖ EXPRIMEZ-VOUS SUR NOTRE TRIBUNE

36 15 Blitz
UN GRAND MAÎTRE À DOMICILE

2,23 F/MN S&A

FLÂNERIES EN FRANCE

A travers landes, champs et grèves sur la presqu'île de Crozon

Passé le Menez Hom, ancienne montagne sacrée, on respire à pleins poumons le parfum du goémon en terres de légendes

CHEVEUX à la garçonne, tablier de coton blanc enveloppant des hanches généreuses, Jehane Gleize se tient campée entre les tables. Elle a interrompu son service et les taquineries qu'elle distillait aux habitués. L'heure est grave. Il s'agit de sa presqu'île : « La croix noire qu'on voit par nuit de pleine lune depuis le Menez Hom ». La patronne des Echoppes, meilleur bistro de Morgat, surnommée « Nani » par les gens du pays, a baissé le ton pour parler des « terres d'ici et d'au-delà ». On n'en saura guère plus sur la chapelle Sainte-Marie, recelant l'un des plus beaux retables de Cornouaille qui, dit-on, aurait été bâtie sur un sanctuaire des druides. Ni sur ces gens de l'ancien temps qui gagnaient la montagne lorsque l'heure de la fin approchait pour demander aux druides de les exécuter.

On sait seulement qu'on est en terre d'étrangeté. Et cela depuis le premier jour, depuis le passage obligé au Menez Hom. La montagne sacrée, dernière sentinelle des monts d'Arrée, dresse son rempart à l'entrée de la presqu'île de Crozon. Du haut de ses quelque 300 mètres, on domine la fameuse croix ciselée par l'océan qui se dérobe dans les bras de la Bretagne. Ses pointes taillées à même le grès armoricain ont été acérées par les lames de l'Atlantique, tandis que les baies ourlées de plages sont creusées dans le schiste. Certaines falaises exhibent des vagues de sable fossilisées, vieilles de 450 millions d'années, qui se voient à marée basse, sur les parois rocheuses de la pointe du Grand-Gouin fermant le port de Camaret.

Sur cette langue de terre cruciforme étalée entre la rade de Brest et la baie de Douarnenez, on découvre un paysage composite et unique. Les landes s'entremêlent aux prairies, les pins maritimes poussent en plein champ tels des pommiers de Normandie. Les prés clôturés de haies, les chemins creux et les sous-bois jouxtent les terres dénudées par les vents. Le corbeau et le goéland cohabitent sur les galets et se jouent des mêmes risées. On est tout à la fois dans le bocage percheron et sur des à-pic de 80 mètres arrosés d'embruns. On est en Argoat, le pays des bois, gardien des sources et des rivières, et en Armor, pays de la mer peuplé de légendes. Alors, on navigue « par les champs et par les grèves », en respirant à pleins poumons le parfum du goémon.

Au Musée des Métiers vivants d'Argol, Yvon Marchadour, soixante-treize ans, affirme, preuve à l'appui, qu'au siècle dernier l'ancre du marin était taillée, comme la charrue, dans le bois et qu'« elle crochait très bien la roche et ne pourrissait pas à l'eau de mer ». Vareuse bleu délavé, casquette vissée en arrière, le patron retraité de l'Oiseau-Bleu, « le dernier à avoir fait la petite pêche à la rame et à la voile », fait défiler les mois. « En avril, c'était le homard, en mai et juin l'araignée, puis les maquereaux de ligne. On préparait l'appât au moulin avec du poisson et de la farine d'arachide. L'hiver on cherchait les oursins, j'allais avec ma plate à la pointe du Guern, puis à la gare avec le vieux cheval, et je les envoyais aux Halles de Paris. Le dernier train [le train de la marée] s'est arrêté le 1^{er} octobre 1967. »

Sans une hésitation, le vieux loup de mer a livré la date fatidique, celle qui correspond au brutal déclin du port de Camaret. Dès le XVII^e siècle, la pêche à la sardine bat son plein. Le quai actuel date de 1842 : un arc de cercle de 350 mètres de long, face aux maisons d'armateurs et aux ateliers de salaisons, donne la mesure d'un passé florissant. A la fin du XIX^e siècle, la pêche langoustière, plus rentable, gagne du terrain et les bancs de sardines désertent le coin.

LANGOUSTES ROSES

Camaret deviendra en quelque années le premier port langoustier d'Europe. Dans l'ancien poulailler d'Argol, réaménagé pour l'occasion en écomusée, les photos en noir et blanc, épinglées sur les filets, témoignent. En 1931, 220 sloops hauturiers mouillaient dans la rade. En 1961, une trentaine de ces dundees à viviers rapportaient encore 3 595 tonnes de langoustes roses.

Aujourd'hui, le Castel-Dinn de Jean Kerdreux, le dernier langoustier, « fait des crabes ». Et la Belle-Etoile, reconstruite à l'identique, « pêche des touristes ». Sur les quais, les façades ont franchi les décennies, mais l'activité du port demeure au point mort. Des carcasses de bateaux pourrissent sur la grève et les gargotes au coude à coude vendent des moules-frites aux badauds.

La presqu'île a engendré des gens de trempe, « Un de ses gas sur chaque motte de la terre, un de ses gas sur chaque lame de la mer », écrit Paul Roux, qui se faisait appeler Saint-Pol-Roux le Magnifique (« les barres sont les deux rames de mon père », disait sa fille

Divine). Ce poète symboliste, à qui André Breton dédia le poème *Clair de terre*, avait choisi de s'amarrer à cette croix de grès. Son manoir en ruines, qu'il faut visiter par jour de tempête, est érigé face au large et au couchant, sur la falaise qui domine la plage de Pen-Hat à Camaret.

Marcellais d'origine, grand et barbu, une force de la nature, il avait adopté la presqu'île le 14 juillet 1898. A trente-sept ans, il fuyait le parisianisme. Comme plus tard, en 1925, la soirée à la Closerie des Lilas où il fut pourtant intronisé « père du surréalisme ». On l'imagine déclamer dans ce décor d'opérette aux clochetons tourangeaux livrés à tous vents : « Océan. Ciel à l'envers. Hublot de l'enfer (...) Tragédie sans fin. Oh, fais taire tes orgues barbares du large ! Haut sur sa dune aux immortelles d'or. Un poète te parle ! »

De cette fantaisie montée à la va-vite avec des briques, du ciment et des murs en pierre et terre, bombardée en 1944, il ne reste que des morceaux écroulés. « Ici, j'ai découvert la vérité du monde », avait-il écrit au-dessus du fronton regardant le large. La devise a disparu, comme les panneaux de bois provenant de la Maison du jour de Gauguin et achetés à Tahiti par Victor Segalen lors de la vente posthume des biens de l'artiste. « Ces bois (...), écrit Segalen, je les destinai dès lors à l'autre extrémité du monde, à ce manoir breton que Saint-Pol-Roux se bâtissait, lui aussi, comme demeure irrévocable (...). » Sur la lande nue, unique bouquet vert, un figuier persiste à donner des fruits dans les embruns.

Florence Evin



Un lotissement d'Armand Peugeot

« Les escales fastueuses du roi d'Egypte, rejoint à terre par une escouade de Rolls-Royce, ne firent qu'augmenter la méfiance que les Morgatois d'origine vouèrent d'emblée aux villégiaturés de cette enclave lotie par un industriel, dont ils n'oublièrent jamais qu'il était franc-comtois et protestant », écrit Daniel Le Couédic (*Les Architectes et l'idée bretonne*). L'histoire date de 1884. Armand Peugeot, délaissant ses ateliers de Montbéliard, débarque à Morgat sur les conseils d'un vague cousin, Louis Richard. L'endroit le séduit au point qu'« il prend séance tenant la décision de fonder une station ».

Orientée plein sud, la baie de Morgat accroche le moindre rayon de soleil. La plage de sable dessine une courbe au pied des falaises. Le port de pêche ajoute une note pittoresque, comme les grottes. L'opération immobilière se prolongera jusqu'aux années 30, durant lesquelles furent bâties les plus belles villas. Ce « laboratoire balnéaire » se compose de pseudo-manoirs bretons et d'imposantes bâtisses encadrées de verdure. Tout est resté en l'état.

Gustave Flaubert est passé par là, il y reviendrait

Le paysage n'a guère changé depuis cent cinquante ans comme le montre la lecture des notes de voyage laissées par Gustave Flaubert et Maxime Du Camp. Les deux jeunes complices (Flaubert a vingt-cinq ans), en virée à pied à travers la Bretagne durant l'été 1847, vivaient là les moments les plus heureux de leur vie - avec sans doute leur rocambolesque remontée du Nil à felouque trois ans plus tard. « Parfois, écrit Gustave, des champs de blé mûr s'élevaient au milieu de petits ajoncs rabougris (...). Le sentier que l'on suit devient plus étroit. Tout à coup la lande disparaît et l'on est sur la crête d'un promontoire qui domine la mer. Se répandant du côté de Brest, elle semble ne pas finir (...). De place en place, pour nous dire la route, surgit un moulin. » Il en reste quelques-uns, notamment au cap de la Chèvre où les hameaux de chaumières en grès, tapis au ras de la lande, dos au nord, viennent d'être restaurés avec le concours du Conservatoire du littoral qui règne sur ce promontoire de 1 100 hectares. Le patrimoine naturel demeure quasi-intact comme l'ensemble du rivage (120 km de côtes), épargné par les constructions à l'extérieur des agglomérations. La présence

militaire, assez discrète bien qu'en force, a contribué sans aucun doute à ce résultat. Le « Réduit », abritant une base des services secrets de l'armée, est camouflé sous un mamelon de lande derrière les douves fortifiées de Vauban verrouillant l'entrée de la péninsule de Roscanvel. Tandis que la base des sous-marins nucléaires est enfouie sous l'île Longue, face au petit port du Fret.

Dans le même temps, les élus locaux ont su résister aux pressions financières. Deux projets extravagants ont été écartés. L'un, en 1969-1970, prévoyait la construction d'une marina façon Cap d'Agde sur l'estuaire de l'Aber. Le second, en 1991-1993, imaginait, sur la baie de Morgat, un gigantesque complexe, financé par des capitaux argentins, comprenant golf, terrain de polo, piste d'atterrissage, hôtels, village de vacances et centre de thalassothérapie. La presqu'île fut classée en 1980 parmi les quinze grands sites français prestigieux et adhéra en 1984 au parc naturel régional d'Armorique. Soucieux de renouer avec la mémoire du lieu, le Conservatoire du littoral cherche à remettre en culture les anciennes parcelles en lanières, délimitées par des murets de

pierres sèches, au Cap de la Chèvre. Tandis que du côté d'Argol on s'inquiète. A Guernevez, l'une des deux cents fermes de la presqu'île, perdue au creux d'un vallon, près de l'abbaye de Landevennec, « l'âme et la histoire de la Bretagne », Françoise Louarn se révolte. « Les trois quarts des agriculteurs vont partir à la retraite, il faut trouver des jeunes pour la relève, les élus ne voient que par le tourisme ! » Cette grande femme brune a quatre enfants de vingt ans à qui elle parle breton. Voilà dix ans, elle a abandonné son poste d'ingénieur à Rennes pour reprendre la propriété de ses ancêtres, et elle s'en porte fort bien. « Trente-deux hectares d'herbe, trente-six vaches pour 250 000 litres de lait produit par an, et quatre heures de travail par jour, explique-t-elle à la sortie de l'étable en jeans et bottes de caoutchouc. Je fais le métier qui me plaît et je vis correctement. Si on ne se fait pas entendre, on va disparaître. » Toute à son affaire, elle n'en oubliera pas moins un précieux conseil : « Sur la route de Landevennec, arrêtez-vous à la petite chapelle de Folgoat, dédiée au souvenir du fou du bois, la clef est dans la grande maison aux volets bleus. »

Fl. E.

CARNET DE ROUTE

● **Découverte** : la presqu'île, qui compte 17 000 habitants (2 000 de moins qu'en 1911), double sa population en été. Elle reçoit jusqu'à 250 000 visiteurs par an à la pointe des Espagnols, fortifiée par Vauban, dominant la rade de Brest. Ce site stratégique fait partie d'un ensemble unique de fortifications.

● **Randonnées** : 300 km d'itinéraires pédestres courent le long des sentiers douaniers et à travers champs. Consulter *Randonnées, Balades en presqu'île de Crozon* (50 F) et la Maison des minéraux (tél. : 01-98-27-19-73), qui organise des balades guidées. Maison du tourisme de Crozon (tél. : 01-98-26-17-18).

● **Etapes** : les hôtels « 2 étoiles » installés sur les quais de Camaret sont, pour la plupart, d'anciens établissements. Les chambres demeurent bruyantes jusque tard le soir. Mais les tarifs restent sages (200 F à 300 F). La situation de Morgat n'est guère différente, hormis le Grand Hôtel de la mer, sur la plage, récemment rénové (« 3 étoiles », 500 F). Le mieux est de louer un *penly*, chaumière bretonne, dans un hameau (2 500 F à 4 500 F la semaine en été), autour du cap de la Chèvre et de la pointe de Dinan. Catalogue de locations labellisées « Nids vacances » et chambres d'hôtes sur demande (tél. : 02-98-26-17-18).

● **Tables** : on se désole de ne pas trouver sur les tables de la presqu'île poisson frais, crustacés et coquillages à prix raisonnables. Le Moulin gourmand, au bourg de Crozon, la « référence », affiche des tarifs dissuasifs (menu crustacés : 380 F, menu homard : 470 F, réserver dans la première salle aux murs de pierre). Idem à L'Hostellerie de la mer, qui sert, face à l'anse du Fret, dans une atmosphère un peu guindée.

On recommande chaudement Les Echoppes sur le port de Morgat, un tout petit bistrot, laqué blanc, où on se régale de la pêche du jour (menus 90 F, 120 F et 160 F, plat unique à midi, réservation indispensable) ; ainsi que La Crêperie de Lostmarc'h, perdue sur la lande près de La Palue, « le » spot des surfeurs.

● **Visites** : ne pas manquer l'abbaye de Landevennec, ses ruines, son musée, et le diaporama, qui racontent l'histoire de la Bretagne. Le Musée des métiers vivants à Argol, avec les anciens du pays. Morgat, la station balnéaire inventée par Armand Peugeot au début du siècle. Les villas et leurs parcs sont intactes.

● **Lectures** : les poésies de Saint-Pol-Roux sont rééditées par René Rougerie (7, rue de l'Echauguette, 87330 Mortemart). *Voyage en Bretagne par les champs et par les grèves*, de Gustave Flaubert (Editions Complexe). *Bretagne*, de Jean-Pierre Le Dantec (Points-Planète/Seuil). *Camaret-sur-Mer, promenade dans le passé*, de Marcel Burel, natif de Roscanvel, ce professeur de latin-grec est fervent admirateur de Saint-Pol-Roux (à acheter sur place). Le guide *Finistère-Sud* (Gallimard), richement illustré et très complet. Les numéros annuels de l'*Avel Gornog*, association presqu'ilienne, une mine d'informations (Maison de la presse de Crozon, face à l'église).

EVASION
Publicités

Directours.
DIRECTOURS dépense moins, voyages plus
TUNISIE DISPOS EN AOUT
HAMMAMET Hôtel Parc Plage 3*
clim. direct plage 1/2 pension
15 jours..... **5 000 F**
MONASTIR Hôtel Liberty 3* sup.
clim. piscine 1000 m2 1/2 pension
15 jours..... **5 220 F**
Enfants 50% réduction sur séjour
départs possibles 3/7/10/14 août.
Brochures gratuites sur demande au
01 45 62 62 62 - 90 av. des Champs
Elysées Paris 8e - Membre SNAV.
Garantie financière totale de l'APS

ESCAPADES DANS LE MIDI
A 1 H DE PARIS par avion
● Week-end Festivals :
Marcia, Saint Céré, Gavarnie...
● Week-end dans le Ciel
découverte de l'aéronautique,
de la Cité de l'Espace à Toulouse,
Festival du Ciel et de l'Espace...
● A partir de 650 F
hébergement 2 nuits, spectacles, visites.
COFRATOUR « Avec Plaisir »
Tél. : 05.61.62.90.60
Fax : 05.61.62.95.96
Licence 031 960016

HAUTES-ALPES
05350 MOLINES-EN-QUEYRAS
Hautes-Alpes - Parc Régional
à 5 km de SAINT-VERAN
Soleil - Calme - Rando-pédestres
V.T.T. - Pêche - Rafting
HÔTEL LE CHAMOIS * *
Logis France
1/2 pension 280 à 300 F
Tél. : 04.92.45.83.71 - Fax : 04.92.45.80.58

3615 TRAVELTOUR
08 36 69 66 99
RUSSIE (Croisière) 4 935 F
St. Pétersbourg/Moscou 12 jours/11 nuits
Vol + Croisière + Visites
EGYPTE (Croisière) 3 990 F
15 jours/14 nuits Vol + Bateau 4* + Visites
8 jours/7 nuits Vol + Bateau 4* 2 780 F
Départs les 3 et 10 août
SICILE (Séj. 15j. 2/16 août) 5 900 F
Enfants 2/11 ans : 2 210 F
(partageant chambre parents)
15 jours/14 nuits Vol + Hôtel-club en P.C.
Lic. 075 95 0460 (2,23 F/mal)

LE COMPTOIR BLEU
01.092.96.0034
Tous les tarifs sont à partir de... taxes en sus.
VOL RÉGULIERS A/R départ Paris
CANARIAS 1670 F
MONTRÉAL 2540 F
IBIZA 1240 F
01-46-56-40-40

PROMOTION VENISE
Week-end jeudi/dimanche
départ de Paris en vol spécial + transferts A/R
Hôtel ***
Départs en juillet et août
2 150 F
Taxes en sus
Minitel 3615 CIT EVASION
Tél. 01 44 51 39 27 ou 39 51

ANEK LINES
TRAVERSÉES MARITIMES EN FERRY
ENTRE L'ITALIE ET LA GRÈCE
Rapides... mais confortables
● Ancône / Patras en 24 h.
● Ancône / Igoumenitsa en 18 h.
Possibilité de voyager dans votre
camping-car.
Liaisons assurées : Trieste, Ancône
→ Corfou, Igoumenitsa et Patras
Athènes → Crète.
■ Renseignements réservations
auprès de votre agence de voyage
ou Anek Lines : 01.42.66.97.53

PROMOTION SICILE
Hôtel Club PLAIA D'HIMERA***
Départs 19 et 26 juillet
1 semaine
de Paris **3 850 f.**
de Lyon **3 700 f.**
par personne en chambre double et demi-pension
Minitel 3615 CIT EVASION
Tél. 01 44 51 39 27 ou 39 51

RUBRIQUE "EVASION" : ☎ 01.42.17.39.40

3615
BLEU
Et n'oubliez pas nos départs
garantis pour tout l'été !
(Turquie, Tunisie, Baléares,
Grèce, Crète)

Orages sur les reliefs

LES HAUTES pressions s'affaiblissent avec l'arrivée de deux zones dépressionnaires : une première, accompagnée d'orages remonte d'Espagne ; une seconde est issue de l'Ecosse. En conséquence, les nuages et des orages toucheront au cours de cette journée de jeudi le sud et l'est de la France. Au nord et à l'ouest, le temps sera plus clément.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. - Sur les Côtes d'Armor et la Basse-Normandie, le ciel nuageux le matin deviendra encore plus nuageux l'après-midi. Sur le sud de la Bretagne et les Pays-de-Loire, le soleil dominera, avant l'arrivée de nuages dans l'après-midi. Il fera de 21 à 24 degrés.

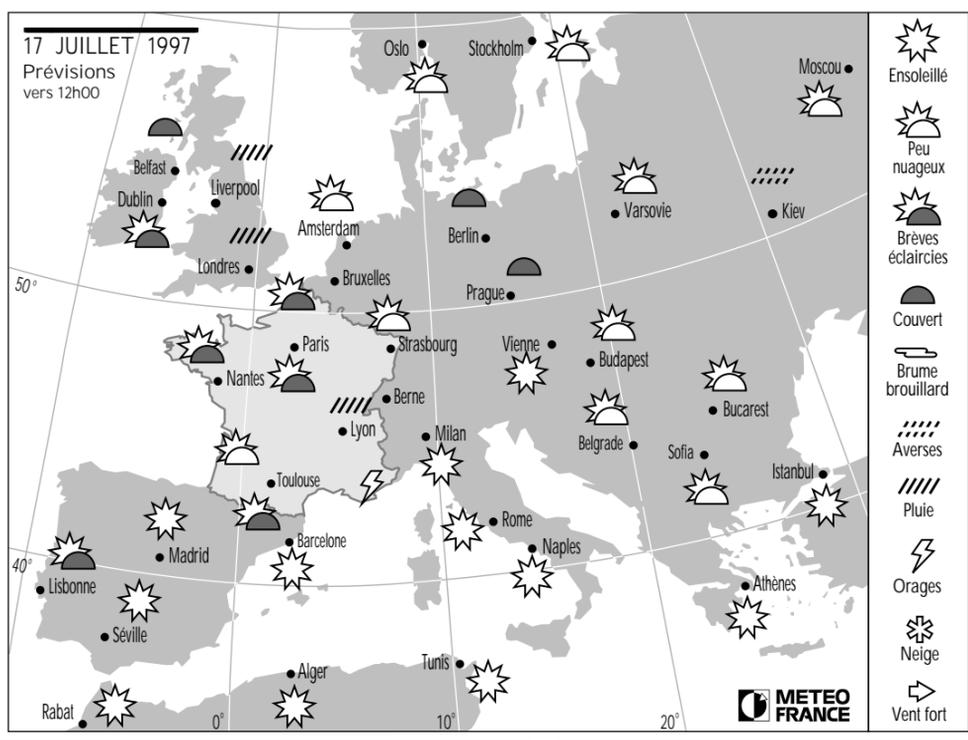
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Sur le Nord-Picardie et la Haute-Normandie, les nuages domineront. Sur les autres régions, il fera beau et chaud jusqu'en milieu d'après-midi, puis les nuages pourront donner un orage. Il fera de 20 à 25 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le temps sera encore beau et chaud. Toutefois à partir du milieu de l'après-midi, le temps pourra tourner à l'orage. Les températures atteindront 24 à 27 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur le Poitou et les Charentes, ce sera une belle journée. En Aquitaine, les nuages s'élimineront rapidement. Sur Midi-Pyrénées, la matinée sera pluvieuse. Il fera de 24 à 26 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Des pluies orageuses toucheront ces régions. Des éclaircies se développeront l'après-midi, mais le relief des Alpes restera sous la menace d'un orage localisé. Le thermomètre plafonnera à 26 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La matinée sera médiocre avec des pluies orageuses. Ensuite, la tramontane se lèvera, et chassera les nuages sur le Roussillon puis le Languedoc. Il fera de 26 à 28 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Un partenariat entre les Courriers de l'Ile-de-France, la SNCF et le parc Astérix permet désormais un accès facile et moins cher au parc d'attractions. Billet combiné (transport + parc Astérix) : 195 francs pour les adultes, 145 francs pour les enfants de moins de 12 ans.

■ **HONGKONG.** L'hôtel Conrad International de Hongkong propose à ses clients le premier service d'accès direct à Internet depuis leurs chambres, toutes ayant été équipées d'un ordinateur portable, connecté au serveur de l'établissement. Tél. : 0800 90 75 46 (numéro vert). Sur le web : <http://www.hilton.com>.

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie Delta a ouvert un vol quotidien direct entre Atlanta et Stuttgart. Au départ des Etats-Unis, le vol est à 15 h 55 pour une arrivée prévue à 6 h 40. Le vol quitte l'Allemagne à 13 h 25 pour une arrivée à Atlanta à 17 h 15.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

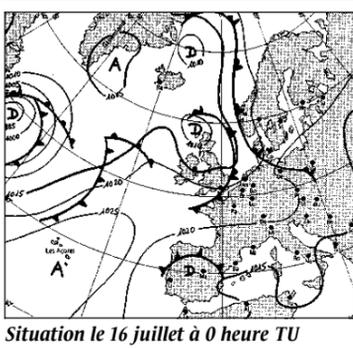
| | | | |
|------------------|------------------|-------|---|
| FRANCE métropole | NANCY | 14/24 | S |
| AJACCIO | NANTES | 15/24 | S |
| BIARRITZ | NICE | 19/25 | P |
| BORDEAUX | PARIS | 15/25 | N |
| BOURGES | PAU | 15/23 | N |
| BREST | PERPIGNAN | 20/27 | S |
| CAEN | RENNES | 15/24 | S |
| CHERBOURG | ST-ETIENNE | 16/27 | P |
| CLERMONT-F. | STRASBOURG | 14/25 | S |
| DIJON | TOULOUSE | 18/26 | N |
| GRENOBLE | TOURS | 15/25 | S |
| LILLE | FRANCE outre-mer | | |
| LIMOGES | CAYENNE | 23/30 | N |
| LYON | FORT-DE-FR. | 26/29 | N |
| MARSEILLE | NOUMEA | 16/19 | C |

| | | |
|---------------|-------|---|
| PAPEETE | 22/28 | S |
| POINTE-A-PIT. | 26/32 | N |
| ST-DENIS-RE. | 19/23 | C |
| EUROPE | | |
| AMSTERDAM | 14/20 | S |
| ATHENES | 21/28 | S |
| BARCELONE | 21/28 | S |
| BELFAST | 11/16 | C |
| BELGRADE | 15/26 | S |
| BERLIN | 16/22 | C |
| BERNE | 14/25 | N |
| BRUXELLES | 14/21 | N |
| BUDAPEST | 13/25 | S |
| BUCAREST | 16/25 | S |
| COPENHAGUE | 13/20 | S |
| DUBLIN | 10/15 | N |
| FRANCFORT | 16/25 | S |
| GENEVE | 17/24 | N |
| HELISINKI | 11/18 | S |
| ISTANBUL | 19/23 | S |

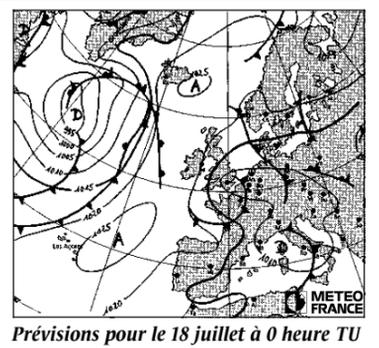
| | | |
|-------------|-------|---|
| KIEV | 11/19 | P |
| LISBONNE | 19/28 | N |
| LIVERPOOL | 13/18 | P |
| LONDRES | 14/18 | P |
| LUXEMBOURG | 15/23 | S |
| MADRID | 17/28 | S |
| MILAN | 22/30 | S |
| MOSCOW | 10/19 | S |
| MUNICH | 14/25 | N |
| NAPLES | 20/31 | S |
| OSLO | 13/24 | N |
| PALMA DE M. | 21/31 | S |
| PRAGUE | 13/22 | S |
| ROME | 21/28 | S |
| SEVILLE | 19/32 | S |
| SOFIA | 12/22 | S |
| ST-PETERSB. | 11/18 | N |
| STOCKHOLM | 13/21 | S |
| TENERIFE | 15/21 | N |
| VARSOVIE | 13/22 | S |

| | | |
|---------------|-------|---|
| VENISE | 19/27 | S |
| VIENNE | 16/24 | S |
| AMÉRIQUES | | |
| BRASILIA | 13/26 | S |
| BUENOS AIR. | 11/11 | S |
| CARACAS | 25/28 | P |
| CHICAGO | 22/32 | S |
| LIMA | 20/24 | C |
| LOS ANGELES | 19/24 | C |
| MEXICO | 14/22 | P |
| MONTREAL | 21/25 | P |
| NEW YORK | 26/33 | S |
| SAN FRANCISCO | 13/21 | S |
| SANTIAGO/CHI | -3/15 | S |
| TORONTO | 20/29 | N |
| WASHINGTON | 25/36 | N |

| | | |
|--------------|-------|---|
| LE CAIRE | 24/33 | S |
| MARRAKECH | 17/25 | S |
| NAIROBI | 12/20 | N |
| PRETORIA | 21/19 | S |
| RABAT | 17/25 | S |
| TUNIS | 25/38 | S |
| ASIE-OCEANIE | | |
| BANGKOK | 27/29 | P |
| BOMBAY | 27/30 | P |
| DJAKARTTA | 25/32 | C |
| DUBAI | 30/36 | S |
| HANOI | 28/30 | P |
| HONGKONG | 26/28 | P |
| JERUSALEM | 23/31 | S |
| NEW DEHLI | 28/32 | P |
| PEKIN | 24/31 | C |
| SEOUL | | |
| SINGAPOUR | 27/32 | N |
| SYDNEY | 8/14 | S |
| TOKYO | 24/27 | P |



Situation le 16 juillet à 0 heure TU



Prévisions pour le 18 juillet à 0 heure TU

COMMUNICATION

Le conflit de « Midi libre » entre dialogue et durcissement

Alors que des discussions devraient s'ouvrir, la grève touche deux autres titres du groupe « L'indépendant » et « Centre presse »

MONTPELLIER

de notre correspondant
Marquée par une manifestation de 200 commerçants et chefs d'entreprise venus au centre de Montpellier se plaindre des conséquences de la non-parution de *Midi libre*, la journée du 15 juillet s'est poursuivie par un comité d'entreprise au cours duquel la direction du journal a proposé de rencontrer les représentants de la Filpac CGT. Pour Jean-Dominique Prétet, le directeur de *Midi libre*, il s'agit d'abord de « sortir de la surdité actuelle », de « manifester pour la troisième fois notre volonté de dialogue », et de « retrouver un cadre de discussion avec la Filpac ».

La direction avait l'intention de recevoir les délégués syndicaux jeudi matin et de leur suggérer d'évaluer les besoins en effectifs de l'imprimerie atelier par atelier. Cette proposition a été accueillie positivement par les ouvriers du livre. « On ne peut qu'être content que des négocia-

tions s'ouvrent », affirme Charles Robin, secrétaire Filpac CGT de *Midi Libre*, qui reste cependant prudent, espérant « que ce seront de véritables négociations ».

UNE EDITION DE 32 PAGES

Jusqu'ici en effet, toutes les tentatives de dialogue ont échoué, chacun restant figé sur des positions inconciliables. Seul élément nouveau susceptible de faire évoluer les choses : après vingt-deux jours de bras de fer, les grévistes enfermés dans un conflit long, impopulaire, et moins soutenus qu'ils l'espéraient par la direction nationale de leur syndicat, cherchent apparemment une porte de sortie.

Porte que semble aussi rechercher la direction qui annonce avoir perdu désormais 30 millions de francs. Sans écarter la menace d'une filialisation de son imprimerie, elle réaffirme donc sa volonté « très claire » de trouver une solution qui lui permette de conserver sa rotative et son

personnel actuels. Et elle tend une perche aux grévistes en leur proposant de négocier sur un nouveau terrain.

Mais cette amorce de détente est fragile. D'abord parce que les positions de chacun sont encore très éloignées. Ensuite parce que l'édition provisoire de *Midi libre*

imprimée à l'étranger est passée, mercredi 16 juillet, de 12 à 32 pages, en format berlinois et avec une maquette proche de la nouvelle formule qui devait paraître le 24 juin.

Ce changement est perçu comme une provocation par la Filpac qui a décidé, mercredi, d'y

répondre par une grève de protestation de 24 heures à *L'indépendant* et à *Centre Presse*, les deux autres titres du groupe. Remy Louri, délégué du Syndicat national des journalistes (SNJ) s'inquiète aussi, mais pour d'autres raisons : « Jusqu'ici, on voyait bien que le douze pages était une solution de crise. Un palliatif. Mais ce journal de 32 pages peut induire en erreur les gens. Causer une réelle déception. Casser l'effet d'annonce qu'on avait pu avoir pour la nouvelle formule et faire perdre beaucoup de notre crédibilité. »

La direction affirme pour sa part que, si le conflit devait durer, la véritable nouvelle formule de *Midi libre*, elle aussi imprimée hors des frontières, sera prête pour la fin du mois. Pour Jean-Dominique Prétet, « être imprimé à l'étranger, si l'on y réfléchit au plan économique, c'est beaucoup moins fou que cela ne paraît ».

Jacques Monin

Un accord semble en vue aux NMPP

Des négociations ont eu lieu, mardi 15 juillet au soir, entre la direction des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et le Comité intersyndical du Livre parisien. Elles devaient déboucher, mercredi après-midi, sur un accord mettant fin à un conflit qui a paralysé la presse nationale à deux reprises et entraîné la destruction de nombreux magazines depuis le mois de juin.

Ces négociations interviennent après que le tribunal de grande instance de Créteil eut ordonné, mardi, la libération des locaux des NMPP (Nouvelles Messageries de la presse parisienne) à Rungis (Val-de-Marne), après une assignation en référé de quatre salariés grévistes du Syndicat du Livre-CGT par la direction des NMPP. Les grévistes occupaient le centre depuis le 6 juillet, veille de la mise en place d'une nouvelle organisation du travail à laquelle la CGT était opposée. Dans un autre jugement, les NMPP ont été condamnées par le tribunal de grande instance de Paris pour avoir négocié et conclu avec la seule CGT, le 27 mai, l'accord « préalable à l'engagement des discussions sur l'évolution de Paris Diffusion Presse (PDP) ».

DÉPÊCHES

■ **PRESSE :** *Ouest-France* a annoncé, mardi 15 juillet, le choix de l'hebdomadaire de télévision du groupe Hersant, *TV magazine*, qu'il publiera en supplément du quotidien. Ce supplément fait partie d'une stratégie de reconquête du premier quotidien français, dont les ventes s'érodaient (761 828 exemplaires en 1996) et qui publiera une édition dominicale cet automne (*Le Monde* du 10 juillet).

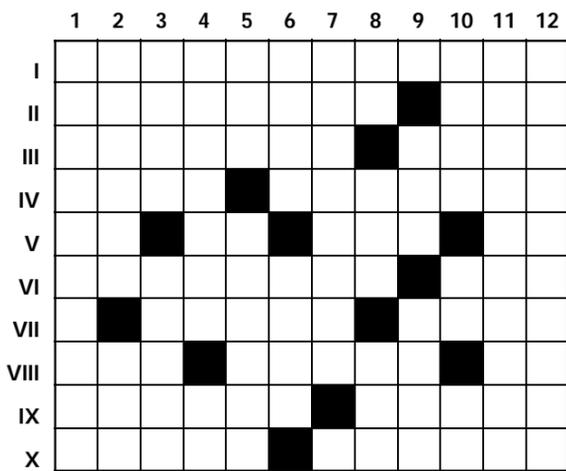
■ **Le quatrième prix Arcachon a été décerné** à notre collaboratrice Annick Cojean pour son reportage *Les Moments de vérité d'un pêcheur d'hommes*, consacré à un sauveteur en mer, publié dans *Le Monde* du 19 juillet 1996. Le prix Arcachon récompense « le meilleur article consacré à la mer et aux marins ».

■ **MULTIMÉDIA :** le service en ligne français Infonie lance une augmentation de capital de 55,86 millions de francs, qui doit lui permettre de poursuivre son exploitation en 1997. Comptant 40 000 abonnés fin juin, Infonie espère maintenir sa croissance de 10 000 abonnés par trimestre pendant la deuxième partie de l'année. La société, qui a perdu 150 millions de francs en 1996, ne prévoit pas d'équilibrer ses comptes avant fin 1998.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97149

SOS Jeux de mots :
3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Même en français, il serait difficile de faire mieux. - II. Protègent les cages. Sigle universitaire. - III. Peut être commissaire, mais ne sera jamais inspecteur. Assure la fermeture. - IV. Rend cent fois plus important. Prendra conscience. - V. Personnel. L'erbium. Conservateur des espèces. Un peu girondo. - VI. Prétexteras. Possessif. - VII. Régnait sur la Hongrie à partir de 904. A protégé bien des sots. - VIII. Met la France à l'échelle. S'attaquera aux nerfs. En tenue. - IX. Comme la queue d'un cheval pour

la parade. On lui doit une *Maison de poupée*. - X. Armes académiques. Qui contient un gaz incolore et inodore.

VERTICALEMENT

I. Evite les mauvaises surprises quand on prend une veste. - 2. On la prétend humaine. Un écart économique, mais peu académique. - 3. Elève le niveau. Protégé pour toucher. - 4. Vertes, rouges ou noires, il les surveille toutes. Personnel. - 5. Fait partie de l'histoire américaine. Qui ont fait le plein. - 6. Vieille bête. Passe

très près. - 7. Se joue du fond des bois. - 8. Dans les traditions. Possessif. Sa poudre mettait en beauté. - 9. D'un auxiliaire. Raccourci pour un lieu de recherche. - 10. Parlé au Brésil. Note. Pour le patron. - 11. Remise en état après un bon bain. - 12. Stoppé et contrôlé.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97148

HORIZONTALEMENT

I. Contractions. - II. Ola. Etreinée. - III. Retentir. Dan. - IV. Rot. Té. Riens. - V. Elégantes. Da. - VI. Ce. Abus. Blet. - VII. Mule. Maori. - VIII. Epile. Fa. Rto. - IX. Uvéa. Pullman. - X. Résidentiels.

VERTICALEMENT

1. Correcteur. - 2. Olé-olé. Pve. - 3. Natte. Mies. - 4. Gaulai. - 5. Rentable. - 6. Atténué. Pe. - 7. Cri. Ts. Fun. - 8. Terre. Malt. - 9. In. Isba. Li. - 10. Onde. Lorme. - 11. Neandertal. - 12. Sensations.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'Administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunstbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
PUBLICITE

Président-directeur général :
Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corré

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1745

UNE TECHNIQUE CLASSIQUE

Une belle technique a permis de réaliser ce chelem à Carreau, joué dans un tournoi sur la Côte d'Azur il y a plusieurs années. Faites votre plan de jeu en cachant les mains adverses.

♠ A 10 9 4
♥ A 7 6
♦ D 8 2
♣ 9 6 3

♠ D 7 3 2
♥ 10 8 5 3 2
♦ 5 4
♣ 8 7

N R V 6
O E D V 4
S V 10
♣ D V 10 4 2

♠ 8 5
♥ R 9
♦ A R 9 7 6 3
♣ A R 5

Ann. : O. don. Pers. vuln.
Ouest Nord Est Sud
passe passe 2 ♦
passe 6 ♦ passe passe...

Ouest ayant entamé le 2 de Pique (4^e meilleure), comment Chevalier, en Sud, a-t-il gagné le PETIT CHELEM À CARREAU contre toute dé-

fense, et où a-t-il trouvé sa douzième levée ?

Réponse

Il faut espérer que les atouts soient bien répartis et que l'on puisse trouver la douzième levée sur un squeeze. Mais quel squeeze ? Sud s'est rendu compte que Ouest, à cause de l'attaque, avait au moins quatre Piques et qu'il suffisait d'en couper une pour « isoler » chez lui la garde à Pique. Mais il faut aussi espérer qu'un des adversaires soit seul à tenir les Trèfles (au moins cinq). Comme il est probable que la main longue à Pique sera courte à Trèfle, il faut renoncer à squeezer Ouest dans les couleurs noires, mais préparer un double squeeze à Pique-Cœur sur Ouest et à Cœur-Trèfle sur Est. La position finale serait :

♠ 10 ♠ A 7
♠ D ♥ 10 8 _____ ♥ D V ♠ D
♥ 9 ♦ 9 ♣ 5

Sur le 9 de Carreau, Ouest doit défausser un Cœur, le mort joue le 10 de Pique, et Est est à son tour squeezer...

Pour arriver à cette situation, Sud a laissé passer l'entame, fait tomber les atouts adverses et a coupé un Pique. Puis il a tiré As Roi de Trèfle, le Roi de Cœur et tous les Carreaux pour affranchir le 7 de Cœur en squeeçant les deux adversaires.

LE BAISER À LA REINE

Il était minuit, c'était la dernière donne d'une soirée de parties libres... Cette distribution constitue un excellent exercice pour la défense et le jeu du déclarant.

♠ A 9 3
♥ A R 6 4
♦ 10 6 3 2
♣ 6 5

♠ R 8 7 6 2
♥ 9 2
♦ R 9 5
♣ V 10 4

| | | |
|---|---|--|
| N | E | |
| O | S | |

♠ D 10 5
♥ V 10 7 5
♦ D 8 7
♣ D 9 2

♠ V 4
♥ D 8 3
♦ A V 4
♣ A R 8 7 3

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud Ouest Nord Est
1 SA passe 2 ♣ passe
2 ♦ passe 3 SA passe...

Ouest ayant entamé sa quatrième meilleure, le 6 de Pique, comment le coup s'est-il déroulé, et pourquoi Sud peut-il gagner TROIS SANS ATOUT malgré la meilleure défense ?

Note sur les enchères

L'enchère de Nord, « 2 Trèfles », était le Stayman utilisé ici pour jouer la manche à Cœur si Sud avait répondu « 2 Cœurs ». La réponse de « 2 Carreaux » ne permettait que « 3 SA ».

Philippe Brugnion

L'ÉTÉ FESTIVAL

Avec Archie Shepp et Gato Barbieri, il a illustré le Festival de Châteauevallon dans les années 70, qui fut le théâtre d'un des plus extraordinaires rassemblements que la Côte ait suscités : on l'a reconnu, c'est, bien sûr, Sonny Rollins. Il ne joue qu'à Antibes, le 20 juillet. Montreux aussi a ses préférés, l'un d'eux est Bobby McFerrin, le vocaliste afro-américain, qui était de retour le 13 juillet. A Avignon, pendant ce temps-là, on est trop sage. La nouvelle pièce d'Eric-Emmanuel Schmitt, « Milarepa, l'homme de coton », offre un moment de théâtre agréable et un peu ennuyeux, tandis que Didier Bezace adapte le très beau roman d'Antonio Tabucchi, « Pereira prétend », mais pratique une forme de théâtre assez contestable : il « assène ». Il ne reste qu'à pousser jusqu'à Céret pour voir... Picasso et encore Picasso. Une exposition parfaite, dont on sort euphorique d'avoir, une fois de plus, pris une éblouissante leçon d'intelligence et de liberté.

LA PHOTOGRAPHIE DE GÉRARD RONDEAU

Biennale

Ils sont chinois et heureux de l'être. Ils cohabitent avec le bulldozer volant de Chris Burden, les rats géants de Katharina Fritsch et la DS monoplace redessinée par Orozco. Ils sont l'œuvre de Juan Muñoz et vous attendent à la Biennale de Lyon pendant tout l'été.



Du côté de la Côte, Sonny Rollins le magnifique

Côte d'Azur/Jazz. Avec Archie Shepp et Gato Barbieri, il a illustré Châteauevallon dans les années 70. Les trois saxophonistes jouent dans la région PACA

SONNY Rollins ne joue qu'à Antibes (le 20 juillet) et Gato Barbieri qu'à Nice (le 18). Les deux pôles du saxophone ténor – l'un, le colosse, la légende ; l'autre, l'Argentin entré dans le déclin – servent de symtômes. Façon de faire le point du côté de la Côte (titre d'Agnès Varda). On revient sur un lieu symbolique, fondateur, légèrement décati, mais bon, qui fait son office. Ajoutons, pour pimenter les salades niçoises qu'au nombre de ses rares concerts de l'été (La Seyne-sur-Mer, heureusement...), il y a, pour Archie Shepp, troisième ténor d'époque, celui de Toulon (mairie FN) le 16 juillet.

Archie Shepp, Gato Barbieri et Sonny Rollins ont illustré Châteauevallon (à partir de 1971), à côté de Toulon. Châteauevallon reste dans la mémoire du jazz, parce qu'il fut le théâtre d'un des plus extraordinaires rassemblements que la Côte ait suscités. Conflictuel, homérique, désopilant, libre, anxieux à souhait pour ses organisateurs, détestable (déjà) pour les conseils municipaux qui profitaient épider-

miquement de tant de corps gauchistes cosmopolites, pour balancer toutes sortes de communiqués racistes qu'il faudra exhumer sous peu. Don Cherry campait avec sa tribu, tels une horde de bédouins venus de Mars. Rollins jouait sous le déluge qui ne fit pas bouger un seul des chevelus tassés dans l'amphi. Shepp prit tout le monde à contre-pied en faulant une soirée dans le style de Ben Webster alors qu'on l'attendait en incendiaire.

MÉCHANT, INJUSTE

Châteauevallon fut exactement le contraire : comique, méchant, injuste, amoureux des festivals « bon enfant », des festivals de famille, des festivals où l'on passe un bon petit moment, des festivals qui tiennent à leur « petite liberté ». On vient de revoir Charles Mingus un soir de 1972 ou 1973. C'est énorme. Les sept huitièmes des images sont prises du fond de scène, les musiciens de dos. C'est qu'on ne supportait pas l'indiscrète présence de la télévision. Elle n'avait pourtant pas inventé l'arrogance de celle à qui l'on doit

tout. Mingus a rassemblé une horde d'occasion. Il y a des instants terribles et des bizarreries. Ça vit.

L'Amérique ne croit plus au jazz, puisqu'il ne vend pas. Dans les années du free, elle avait des raisons de le craindre et surtout de le haïr. Le pianiste de Mingus se lance dans une sorte de sexy blues. Soudain, il vient à l'idée du batteur de faire une longue impro à la scie musicale. Le public est là, très près, sur scène, comme une vague. En scène, le fils de Mingus, Eugene, fait de la très approximative figuration aux congas. La moitié de l'orchestre ayant raté l'avion, il profite du voyage. Ce qui permet de voir nettement que, contrairement à ce que pensent les édiles de Toulon, « ils » n'ont pas le rythme dans la peau...

Vingt-cinq ans après, le maire de Toulon se dit amateur de jazz. Il ne veut pas que le désordre de SOS-Racisme perturbe le festival. Le maire de Toulon est avisé. Le jazz devrait être touché de tant de sollicitude. Le jazz devrait se demander à quoi il sert parfois. Mais non, vive la bonne humeur, la sottise en chan-

tant et les publics bon enfant ! C'est au début des années 70 que Gato Barbieri a pris la tangente. On ne l'a pas su tout de suite. On s'est encore leurré pendant quelque temps, sur ses accents tiers-mondistes. Pourtant, dès 1973, en rentrant de Montreux où il l'avait vu, Beb Guérin, musicien lucide, avait dit à quoi s'en tenir. Mais on tenait les libertaires pour de doux rêveurs. Ce qu'ils étaient d'ailleurs. Shepp avait clairement prévenu son monde, mais lui aussi, on l'écoutait sous cape.

AU FIL DU TEMPS

Voilà comment Montreux a pris le large. Nice s'est acquiné avec Johannesburg (Afrique du Sud de l'apartheid) pour mettre au point le premier festival convivial destiné à ceux qui n'aiment pas le jazz (avec de grands artistes, au demeurant). Et Antibes Juan-les-Pins, semée de bustes de Sidney Bechet et de décapotables de pacotille, a tangué, souvent avec talent, entre le rentable et l'établi, comme pour maintenir, malgré tout, quelque chose qui ressemble à l'amour du jazz. Ou

à son ombre. Antibes au fil du temps (titre de Wim Wenders) se fait une identité d'un rendez-vous fixe.

Chaque été, la Pinède Gould sert de chaire au monologue le plus exubérant, le plus philosophe que l'on puisse entendre en jazz. C'est sa dernière parole. La dernière parole de ce jazz-là. Rollins, qui n'a jamais rien fait comme tout le monde, revient à heure fixe, en exclusivité, à la tête d'un groupe immuable. Rollins qui n'est pas si grand, prend, dès qu'il est en scène, une taille de géant débonnaire. Il a un balancement de fauve et de prêcheur. Il tonne et dérange, emballe, soulève.

Peu importent les faiblesses de son groupe : il a besoin d'être entouré ; pas « accompagné », entouré. Son art du saxophone est sans fioriture, sans esbroufe. C'est une manière de dispenser la parole, de dispenser l'énergie, d'aller vers l'autre de la musique, qui vise à l'essentiel. On sort de Rollins brisé, heureux, changé de l'état où il vous a trouvés. C'est une expérience et cette expérience s'appelait le jazz.

C'est une leçon à cru de l'existence, la façon d'apprivoiser la violence et le débordement. C'est un acte d'amour, un geste artiste, qui suppose en soi une force sèche de contestation et de menace. C'est une épreuve qui fait plonger dans le non-savoir et l'hypothèse de la déception. On n'y va qu'avec ce courage que suppose tout exercice pauvre de la pensée. Autrement dit, si l'on est sur terre un dimanche pour tuer le temps, chercher dans la « zique » un anti-dépresseur et dans le concert une messe, ou la meilleure façon de s'éclater, autant passer son chemin. D'autant que les récitaux de Rollins sont complets d'avance. On s'y prépare. On les attend de loin. On n'y va pas comme aux commodités. On y plonge. Et c'est justice...

En attendant la seule programmation vraiment excitante de la Côte, la seule digne de Rollins, celle de La Seyne-sur-Mer, au Fort-Napoléon. Comme quoi, tout arrive, y compris le reste.

Francis Marmande

Programmes

● **Nice Jazz Festival.** Avec Steve Coleman Afro Cuba de Matanzas, Sonny Fortune, Kenny Garrett Quartet, Joachim Kühn Quartet, Magma, Urban Species, Gato Barbieri, Paolo Fresu Quartet, Carlos Maza.

Jardins et arènes de Cimiez. A partir de 19 heures. Jusqu'au 18 juillet. Tél. : 04-93-13-25-90 ou 04-93-21-68-12. 170 F.

● **Jazz à Juan.** Avec Elvin Jones Quartet, hommage à Sidney Bechet avec Wynton Marsalis et Bob Wilber, Ray Charles, Isaac Hayes, Maceo Parker, Sonny Rollins, Paquito D'Rivera, Milt Jackson et Hank Jones all star,

Ahmad Jamal, Richard Galliano, Michel Petrucciani Trio, B.B. King, Junior Wells, hommage à Sidney Bechet avec Daniel Sidney Bechet, Claude Luter et Maxime Saury. Pinède Gould. A partir de 21 heures. Jusqu'au 25 juillet. Tél. : 04-92-90-53-00. De 77 F à 357 F.

● **La Seyne-sur-Mer.** Avec le Collectif Mu, Archie Shepp Quartet, Didier Lockwood et Martial Solal, Richard Davis Trio, Andrew Hill, Steve Lacy Trio, Jef Sicard Quartet, Antoine Lisolo Barka, Joe McPhee, André Jaume, Randy Kaye et Rémi Charmasson, Louis Sclavis. Fort Napoléon. A partir de 21 h 30. Du 27 juillet au 2 août. Tél. : 04-94-06-84-00. 80 F.

Bobby McFerrin en chorale...

Montreux/Jazz. Le festival suisse accueillait l'un de ses préférés, le vocaliste afro-américain

BOBBY McFerrin est un des préférés de Montreux. Nombreux à se disputer le titre, souvent disparus avant d'être fameux. Madeleine Peyroux vient de rejoindre le club. La Georgette Lemaire du blues a de grandes heures devant elle, cinq ou six. Bobby McFerrin résiste. Moins d'ambition commerciale, plus de force personnelle. Le vocaliste afro-américain a de réels atouts. Une personnalité chaleureuse, le talent d'enchanter une assemblée de bœufs, l'ingéniosité de faire chanter un public avec art. Celui de Montreux a des dispositions uniques. Bobby est son magicien.

Selon la règle, il n'a connu le grand succès public qu'au prix de malentendus piquants. En signant d'abord la partie vocale du générique d'*Autour de minuit*, de Bertrand Tavernier. Puis il accède directement à la postérité avec un duo d'une niaiserie difficilement égalable avec le violoncelliste japonais Yo Yo Ma qui fit un tube. Lequel servit de motif à une campagne publicitaire de la Régie Renault. Bobby McFerrin tréballe aujourd'hui une petite chorale des familles : Circlesounds, onze moines et moinesses. Ils étaient à

Montreux le 13 juillet. L'organisation en est instructive : en arc de cercle, les hommes d'un côté, dont quatre cinquièmes d'Afro-Américains (ces remarques sont décisives), la boule à zéro, le sourire aussi, et le sexe donc, heureux de s'entendre chanter, s'applaudissant les uns les autres, contents. Côté cour, les dames, toutes Caucasiennes, visiblement (mais involontairement) visées par l'entreprise. Au centre, le bon Bobby, ses dreadlocks qu'il renvoie en arrière, T-shirt, blue-jean et les lunettes lourdement cerclées, expert en bruitsages.

L'ensemble tient des polyphonies sardes (en version nunuche), de la world music pour accueillir un pape, des mélodies africaines corrigées par la pub (version abominablement tonale), de Stimmung (Stockhausen) sans le décousu harmonique, des veillées scouts, des grands répétitifs des années 60, des Last Poets en version « light » (donc, anéantis), et de ces soirées marrantes qu'on faisait, au début des années 70, quand tout le monde avait du génie, avec les cigarettes d'eucalyptus (contre l'asthme) que notre pote Guéguette avait

rapportées de Katmandou. Rien de tel, d'ailleurs, chez McFerrin. Nul adjuvant (ça se sent). Les voix réparties en sopranos, altos, ténors et basses. Plus lui, pour les pitreries admirables, le public comme chœur et une ambiance de religiosité généralisée sans âme. Vif succès.

Jam sur Internet

Montreux a réalisé, après d'autres, une jam virtuelle avec New York. Le Montreux Jazz Café décolle quand les concerts finissent. Sur scène, Courtney Pine (saxophone) et Carlos Garcia (guitare) sont rejoints par le percussionniste Mino Cinelu. Une rythmique (piano, basse, batterie) dialogue avec eux. Elle est en direct à la Knitting Factory de New York. Les musiciens se voient et parlent à l'écran. Sept canaux d'Internet (cinq lignes ISDN et deux pour le Fax Dolby) permettent de les raccorder. Le son est correct, l'animation non saccadée, le retard théorique de 30 millisecondes – ce qui, pour un bon batteur, est déplaisant. Progrès pittoresque.

C'est dans la façon dont les cinq Caucasiennes sont maltraitées par l'exercice – pas à dessein, on espère – qu'éclate le secret du truc. Elles sont idiotes, illuminées, enlaidies par les contorsions et les castafiorisations auxquelles elles s'obligent. L'usage des micros sans fil est d'un scabreux candide. C'est l'envers exact des chœurs féminins dans la soul music. Le degré – 1 de la sensualité. On craint qu'elles ne soient ridiculisées : elles sont ridicules. Au rappel, Bobby suscite un bœuf généralisé. Peu de moments aussi intenses que la rencontre spontanée de Rachelle Ferrell et Patti Austin plus Mino Cinelu, avec Bobby McFerrin. Le chant circulaire rime enfin à quelque chose. Expérience imparable : à la télévision, c'est gênant ou cocasse ; dans la salle, ça dépend de l'humeur ; sur scène ou presque (en « backstage »), cela a beaucoup d'allure.

Leçon à méditer. Pierre Dac : « Je me suis toujours demandé quelle quantité de bœufs il faudrait pour faire un pot-au-feu avec le lac Léman. » Tous les bœufs du Festival de Montreux depuis vingt-neuf ans.

F. M.

PRÉPAREZ-VOUS POUR UN EMPLOI CULTUREL EN EUROPE

MASTÈRE SPÉCIALISÉ EUROPÉEN
MANAGEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
 Diplôme de 3^{ème} cycle habilité par la Conférence des Grandes Ecoles
 Former des managers européens pour les entreprises culturelles

Des bourses sont prévues pour les étudiants des pays de l'Europe centrale et orientale. Organisé conjointement avec l'ESC Dijon et l'Institut Claude-Nicolas Ledoux d'Arc et Senans et avec le soutien du Ministère de la Culture, les Conseils Régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté.

Contact : Corina SUTEU - ECUME - Pôle de Gestion - 2 boulevard Gabriel - 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 39 52 51 - Fax : 03 80 39 52 59 - E-mail : csuteu@ecume.fr

À L'AFFICHE

Le théâtre d'ombres du Cambodge à la Cartoucherie

Au terme de sa tournée dans le sud de la France, le théâtre d'ombres du Théâtre national du Cambodge est resté bloqué en France à cause des affrontements dans son pays. Les douze danseurs, manipulateurs et musiciens sont hébergés à la Cartoucherie de Vincennes, par le Théâtre de l'Épée-de-Bois et par le Théâtre du Soleil. Deux représentations de *Ramayana* financeront leur séjour. *Théâtre du Soleil, Cartoucherie, Paris 12^e, les 17 et 18 juillet. 21 h 30. Tél. : 01-43-74-87-63. Participation financière libre.*

Dialogues amoureux à Avignon

Sur une idée de Jean-Claude Carrière, Claude Santelli présente à Avignon une coproduction de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques et France-Culture. Des comédiens lisent des textes sur le thème de l'amour : Danièle Lebrun et André Dussolier (*Cher menteur*, de Jérôme Kilty, le 18 juillet), Ludmila Mikael (*Le Livre de ma mère*, d'Albert Cohen, le 19), Nada Strancar et Didier Sandre (*Les Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos, le 20), Martine Chevallier (*Lettres à Nelson Algren*, de Simone de Beauvoir, le 21), Christiane Cohendy et Michel Aumont (*Correspondance avec Olga*, de Tchekhov, le 22). « *Texte nu* », cour du Musée Calvet, 63, rue Joseph-Vernet, Avignon. 19 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 50 F.

ET SUR INTERNET

Le journal des Festivals, nos photographies et reportages : www.lemonde.fr/festivals

Don Giovanni sans queue ni tête

« Saoû chante Mozart » retrouve l'enfance de l'art

« *SAOÛ chante Mozart ? Ça vaut mieux que l'inverse* », commentait, lundi 14 juillet, un mauvais coucheur de festivalier, à la sortie d'un *Don Giovanni* interprété par le Théâtre national tchèque de marionnettes. La sentence, peut-être adaptée à la prestation du groupe de poupées agitées qui parvient, en deux longues heures, à transformer le chef-d'œuvre de Mozart en bouffonnerie pur jus, est évidemment inapplicable au prestigieux festival de la Drôme.

Saoû est en effet un endroit internationalement réputé depuis que son créateur Henry Fuoc a voulu y créer une sorte de Salzbourg. En moins habillé, et même « plutôt jean », précise-t-il. Le village de Saoû, qui compte à peine quelques dizaines de feux en plein cœur du département, était jusqu'à présent surtout célèbre pour sa forêt et pour une étrange copie du Petit Trianon, construite au début du siècle par un négociant suisse en cigares, pour en faire un hôtel de luxe et casino.

Dépecé, amputé de ses lustres, de ses marbres, de ses boiseries, de ses dorures, le bâtiment, d'esprit baroque, aurait fait un abri respectable pour la statue du commandeur. Mais les monuments historiques s'en contrefichaient. Alors le festival grandissant et embellissant est parti explorer la région avec le risque de s'emmêler les pincesaux avec les concurrents : le Geste et la Parole « en pays de Bourdeaux », autour de Poët-Celard, village bien nommé où les conteurs fleurissent ; les Fêtes nocturnes de Grignan où la

Compagnie de marionnettes d'Emilie Valantin constitue une rude concurrence pour le Don Juan tchèque ; la Fête de la transhumance à Die dont la dernière « montée sur l'alpage », avec les troupeaux de Louis et Magali Lemercier, n'est pas passée loin, ni dans l'espace ni dans le temps. « Saoû chante Mozart » a quitté ses collines pour celles de Nyons, de Pierrelatte ou même de Suzela-Rousse, véritable festival des côtes du Rhône, qui finit par légitimer les inquiétudes du festivalier : Mozart pourrait-il chanter saoul ?

« Evidemment, ça décoiffe un peu. Comme les marionnettes, c'est d'abord pour les gamins, ça ne dure que deux heures »

Saoû, avec ses marionnettes tchèques, avait trouvé refuge au cinéma Eden Théâtre, à Crest, petite ville dominée par un donjon colossal, wagnérien. Bientôt, Crest accueillera un festival de jazz vocal. On ne risquera pas les fantaisies dont est chroniquement victime le *Don Giovanni* de Mozart. Il suffit de regarder les programmes des festivals en France et dans le monde : des *Don Giovanni*, il y en a des flopées. Sous prétexte que c'est une sorte d'objet parfait, où tous les sentiments, toutes les émotions sont acceptés comme dans une auberge espagnole, les metteurs en scène semblent croire qu'on peut le mettre à toutes les sauces.

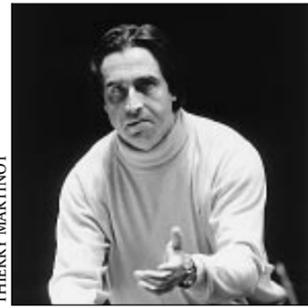
« *Ce qui m'ennuie le plus, c'est que ces idiots de Français croient toujours que j'ai encore sept ans... parce qu'ils m'ont connu à cet âge (...)* on me traite comme un débutant », écrit Mozart en 1778 lors de son séjour à Paris. Deux siècles plus tard, les Français, avec la complicité des Tchèques, jouent toujours avec Mozart. Henry Fuoc, lucide et prévoyant, a d'ailleurs prévenu le public : « Evidemment, ça décoiffe un peu ce Don Juan. Comme les marionnettes, c'est d'abord pour les gamins, ça ne dure que deux heures. »

Deux heures, mais c'est épouvantable, même pour un enfant, car dans l'affaire il n'a ni gendarme ni Guignol à appeler. On écoute, on se tait. Ce n'est pas que ce raccourci soit trop court, il est même bien trop long, malgré de sympathiques trouvailles comme les piteries du « chef d'orchestre » ou cette révolution de la dramaturgie qui consiste à faire participer les marionnettistes à l'action. Ce n'est pas non plus que le travail soit bâclé, au contraire. Le problème c'est que *Don Giovanni* ne se prête pas au jeu. Les marionnettes s'empêtrent dans leurs fils...

Frédéric Edelmann

HORS CHAMP

■ Six mille personnes ont applaudi, lundi 14 juillet, à Sarajevo, l'Orchestre philharmonique et les chœurs de la Scala de Milan, dirigés par **Riccardo Muti** (notre photographie), dans un concert exceptionnel au profit de la vie culturelle dans la capitale bosniaque. Deux cents musiciens et choristes italiens ont été rejoints par soixante-dix musiciens bosniaques de l'Orchestre philharmonique de Sarajevo sur la scène du palais des sports de Skenderija. Au programme, la



Symphonie héroïque, de Beethoven, que les musiciens de Sarajevo avaient interprétée, en 1993, dans leur ville assiégée, ou le *Va pensiero*, le chœur des esclaves, extrait du *Nabucco*, de Verdi. L'Orchestre de Sarajevo, dont sept musiciens ont été tués et treize autres blessés pendant la guerre, sera le premier bénéficiaire des recettes.

■ **Maxime Le Forestier** et l'Algérien **Cheb Mami** font partie des cinq lauréats des prix Miroir de la chanson francophone décernés par le 30^e Festival d'été de Québec, qui a attiré, en dix jours, plusieurs centaines de milliers de personnes.

■ Le maire du village de Froville (Meurthe-et-Moselle), **Jean-Charles Cuny**, qui gère un des plus anciens prieurés (XI^e siècle) de l'art roman en Lorraine, veut solliciter l'aide des Américains pour rassembler les 10 millions de francs nécessaires à la rénovation d'un lieu dont une partie se trouve à New York, au célèbre Musée des Cloîtres (Cloisters). Dans les années 20, un Américain avait en effet acheté onze des douze fenêtres à trois ogives du XIII^e siècle qui paraient le déambulatoire avant d'en faire don aux Cloisters, antenne du Musée Metropolitan. « *Dans la mesure où les Américains ont accaparé ce cloître pour reconstruire un passé qui leur manque, pourquoi ne seraient-ils pas les parrains de sa reconstruction ?* », explique **Christophe Dovis**, attaché culturel de l'association de défense du prieuré. Jean-Charles Cuny, qui a récemment visité le musée new-yorkais, avoue avoir été « *troublé* » en voyant « *ses* » fenêtres. « *J'avais envie de dire au conservateur : "Regardez, c'est un bout de ma maison"* ».

■ Le contrat qui lie **William Forsythe**, depuis sept ans, au Théâtre du Châtelet, à Paris, n'a pas été renouvelé, après juin 1998. Le chorégraphe américain, basé à Francfort, pourrait faire, dès 1999, de la Maison de la culture de Bobigny, son port d'attache français.

■ Le tournage du nouveau film d'**André Téchiné**, *Alice et Martin*, a commencé le 7 juillet, avec dans les rôles-titres **Juliette Binoche**, que le cinéaste avait révélée dans *Rendez-vous*, et un débutant, **Alexis Laurent**.

Milarepa, trop sage Bouddha vivant

Avignon/Théâtre. Un texte d'Eric-Emmanuel Schmitt porte sur la scène du cloître de la Collégiale l'un des personnages les plus passionnants et les plus populaires de la légende tibétaine

MILAREPA, L'HOMME DE COTON, d'Eric-Emmanuel Schmitt. Mise en scène et interprétation : **Bruno Abraham-Kremer. Avec Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musique) et Sharmila Roy (chant).** Texte, éditions Albin Michel, 68 p., 48 F. Cloître de la Collégiale de Villeneuve-lès-Avignon. Jusqu'au 2 août, à 22 heures (sauf les 21 et 28 juillet). Tél. : 04-90-14-14-14. 80 F et 100 F. Durée : 1 h 20.

Apercevoir Eric-Emmanuel Schmitt dans le programme officiel du Festival d'Avignon est une surprise. Cette surprise est d'autant plus grande qu'il est l'invité de la Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle, d'ordinaire plus exigeante sur le choix de ses pensionnaires. Car on avait pris l'habitude d'écouter cet auteur sur les grandes scènes commerciales parisiennes, pour le meilleur (*Le Visiteur*, fugue drolatique sur la rencontre de Dieu et de Freud) et pour le pire (*Golden Joe*, transposition inacceptable de *Hamlet* à la corbeille de la City de Londres). Après un hiver marqué par ses *Variations énigmatiques*, servies par Alain Delon et Francis Huster, puis un *Libertin* confié à Bernard Giraudeau, deux spectacles de toute petite mémoire, Eric-Em-

manuel Schmitt nous revient avec une nouvelle pièce, *Milarepa*, production du Théâtre Vidy-Lausanne qui porte à la scène l'un des personnages les plus passionnants et les plus populaires de la légende tibétaine.

Ce texte est certainement le plus achevé écrit par Eric-Emmanuel Schmitt depuis le début de sa carrière. Certes, une fois encore, il s'appuie sur des personnages d'histoires écrites par d'autres avant lui, mais il s'en empare avec une simplicité, une foi, une sorte de belle lumière qui donne à sa plume la sincérité, l'allant, les éclats aussi qui lui manquaient jusque-là. L'air des cimes tibétaines traverse ce monologue confié à un homme d'aujourd'hui, Simon, familier des cafés de Saint-Germain-des-Prés, dont les rêves le transportent chaque nuit en Asie. Au point qu'il finit par se persuader de ne pas être l'homme qu'il croyait, mais Svastika, celui qui, il y a neuf siècles, a combattu son petit cousin, un Bouddha vivant, le yogi Milarepa. Ce noir passé vaut à Simon une lourde condamnation en incarnation – il aura été « *chien, fourmi, rongeur, chenille, caméléon et mouche à merde* » –, l'histoire de son ennemi avec l'espoir qu'alors il sera délivré. Et cette cent mil-

lième fois est peut-être venue avec la représentation à laquelle on assiste – belle idée dramatique.

Bruno Abraham-Kremer est Simon, Svastika, et surtout Milarepa, jeune homme à la beauté bouleversante et rejeté par les siens, voyou puis criminel avant de recevoir l'enseignement du Grand Lama qui le mènera sur le chemin de la paix et du partage. On comprend qu'il faut à l'interprète qui s'attaque à cette pièce des qualités exorbitantes. Bruno Abraham-Kremer est simplement un acteur honnête, doublé ici d'un metteur en scène astucieux : le plateau est nu, bordé, à jardin, par quelques accessoires qui éclairciront la narration et, à cour, par les instruments d'un musicien et compositeur inspiré.

Quelquefois, une jeune femme apparaît, son chant donne au récit les couleurs, les émotions dont l'acteur manque un peu. Du coup, on passe un moment de théâtre agréable, un peu ennuyeux mais pas plus que cela, rêvant à notre tour des sommets himalayens en se demandant, de temps en temps, quel serait l'interprète idéal de ce *Milarepa* très « bon père de famille ».

Olivier Schmitt

« Pereira prétend », Bezace affirme

Avignon/Théâtre. Le metteur en scène Didier Bezace porte au théâtre le roman d'Antonio

PEREIRA PRÉTEND, d'après Antonio Tabucchi. Adaptation et mise en scène : **Didier Bezace. Avec Daniel Delabesse, Thierry Gibault, Lisa Schuster.** CLOÎTRE DES CARMES, les 16, 17, 18 et 19, à 22 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 110 F et 130 F. Durée : 2 h 45.

Avec *Pereira Prétend*, Didier Bezace clôt « *C'est pas facile* », la trilogie qu'il initia en 1996 à Avignon, en mettant en scène Bertolt Brecht et Emmanuel Bove. Qu'est-ce qui n'est pas facile ? D'agir bien, au bon moment. « *Après coup*, dit Didier Bezace, *la réponse est facile parce que le temps a tranché. Mais à l'époque ?* » L'époque, c'est la deuxième guerre mondiale. En 1934, Brecht montrait à travers une famille de la petite bourgeoisie allemande à quoi avait conduit le fait de ne pas avoir voulu entendre la voix de Hitler, quand il était encore temps de la combattre. En 1945, Bove montrait comment le fait de mentir, même pour la bonne cause, peut piéger un homme. Cinquante ans plus tard, l'Italien Antonio Tabucchi plonge lui aussi dans les méandres

de l'Histoire : *Pereira prétend* (publié en 1995 en France, chez Christian Bourgois) tourne à la manière d'une spirale autour d'une question : la lucidité est-elle une raison suffisante pour agir ?

Août 1938. La chaleur plombe Lisbonne, où Pereira est journaliste, responsable des pages culturelles du *Lisboa*, un quotidien qui se prétend apolitique. Quand un commerçant socialiste est tué, le *Lisboa* titre sur une nouvelle voiture. Quand la vitrine d'un juif est saccagée, il se tait. « *Quoi ne neuf ?* », demande Pereira au serveur de son café habituel. « *Vous devriez le savoir, vous êtes journaliste.* » « *On ne sait jamais rien quand on est journaliste* », répond Pereira, qui sait. Mais la vie pèse sur lui, une vie de solitaire. Pereira est vieux. Il rencontre un homme jeune, un Italien, Rossi, à qui il pense pouvoir confier la tâche de préparer à l'avance les nécrologies de grands écrivains.

TROP D'IDENTIFICATION

Dans le roman de Tabucchi, ces morts en annoncent une autre : celle de l'Europe en guerre. Subrepticement, elle se glisse entre les lignes, tout comme elle s'in-

filtre dans le quotidien de Pereira, transpire dans ses silences hésitants. Pourtant, Pereira bascule. Pas par conviction : il y a trop longtemps qu'il est seul pour pouvoir encore croire en quelque cause. S'il agit, c'est parce qu'il sent la vie en Rossi et en sa fiancée Marta. Un relent d'affection, ni plus ni moins, le mènera à se retrouver lui aussi la tête en sang, pour avoir résisté aux fascistes de son pays.

Didier Bezace est un as de l'adaptation. *Pereira prétend* bénéficie de ce talent : à ceux qui ne le connaissent pas, elle donne envie d'aller acheter le roman. Mais cela ne suffit pas à justifier la représentation, parce que Didier Bezace assène. Sa mise en scène repose sur la direction des acteurs, auxquels il demande de jouer comme même Robert De Niro ne joue plus depuis longtemps : en s'identifiant, jusqu'à la goguenardise, aux personnages passés au filtre de la méthode de l'Actors Studio. Daniel Delabesse (Pereira), Thierry Gibault (Rossi), et les autres personnages masculins, Lisa Schuster (le portrait de la femme de Pereira et la fiancée de Rossi) sont d'excellents comédiens. Mais Didier Be-

zace leur demande trop de le montrer. Il faut attendre les saluts pour les sentir fragiles comme le vieux Pereira dans la moiteur de Lisbonne, en 1938, cette moiteur si forte pour le lecteur, absente pour le spectateur.

Brigitte Salino

COUR DE LA SORBONNE
TARIF : 50F
JEUDI 17 JUILLET 20H
KING'S SINGERS
JEUDI 31 JUILLET 20H
ORCHESTRE BAROQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

PARIS, QUARTIER D'ÉTÉ
01 44 83 64 40 / 3615 FNAC

Trois étés de Pablo Picasso

Céret/Art. Une exposition exemplaire reconstruit la chronique du cubisme

MUSÉE D'ART MODERNE, 8, boulevard du Maréchal-Joffre, 66400 Céret. Tél. : 04-68-87-27-26. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 septembre.

L'exposition idéale. Une éblouissante leçon d'intelligence et de liberté. On en sort allégué, euphorique, assuré d'avoir vu là l'une des plus belles choses qui puissent se voir. Ce n'est pas une révélation ? Non, en effet. Cela fait longtemps que, en dépit des ratiocineurs, des mélancoliques, des défenseurs de la tradition et des puritains, Picasso grandit. Il prend paisiblement possession du siècle, de l'air le plus naturel du monde. Le XX^e siècle lui appartient parce qu'il l'a, avant tout autre, mieux qu'aucun, de cent façons, représenté, c'est-à-dire analysé et compris. Résultat : des foules d'adversaires crispés. Leur mauvaise humeur est sans importance. Il n'en finit pas d'accroître son empire sur les esprits et les regards.

Picasso, donc. A Céret, trois salles de dessins et de papiers collés, pour trois étés passés là-bas, en 1911, 1912 et 1913. Entre les salles, des panneaux et des collections de documents reconstituent les accidents de sa vie là-bas, ses rencontres, les épisodes de la passion pour Eva et jusqu'aux détails des adresses qui permettent de préciser des datations et d'avancer dans la connaissance de l'œuvre. Ce travail a été accompli en puisant dans les archives, les correspondances, les photographies du temps. Il en ressort – allons vite – que Picasso vivait à Céret comme un prince en sa campagne, entouré de femmes séductrices et libres, d'amis dévoués et, pour certains, fortunés. Il y avait là le musicien Déodat de Séverac, le sculpteur Manolo, le poète Max Jacob et un autre prince, plus discret, Georges Braque. On imagine des étés d'aubades, de corridas, de conversations à l'ombre, de liaisons furtives à l'heure la plus chaude de l'après-midi – les meilleures conditions pour travailler.

Le mot n'est pas très heureux, parce qu'à aucun moment les dessins et les collages – une soixantaine – réunis à Céret ne donnent le sentiment d'un labeur. Ils sont grâce, vitesse, acuité, geste juste. Ils sont les événements successifs d'une histoire appelée cubisme dont l'intrigue tient en quelques mots : comment faire pour représenter le monde tel qu'il devient en 1911, le monde moderne si loin des villes, si près des montagnes ? Ce

monde est celui des voyages en train, des usines, des journaux, de la photographie et des premières séances de cinéma. Ces changements se voient à Céret comme ailleurs, mais ils voisinent avec d'anciennes coutumes préservées, des costumes traditionnels, un paysage encore intact.

Comment faire donc ? Pas comme autrefois, puisque les motifs ont changé. Pas même comme Cézanne. Il faut que se voie la diversité incohérente d'un présent mêlé de passé – la juxtaposition par exemple de l'architecture géométrique d'un pont de chemin de fer et d'une rivière virgilenne bordée de feuillages –, et que les nouvelles d'une guerre dans les Balkans, en mai 1913, troublent les rites du café et du repos.

LA RÉALITÉ PLUS PRÉSENTE

Dans le premier cas, le trait du dessinateur se casse, l'espace s'émiette. Les arcs trop réguliers du pont sont indiqués avec la netteté nécessaire alors que les feuillages tremblent autour d'eux et que la perspective se brouille. Dans le second, le collage d'un quart de page du quotidien *L'Excelsior* détruit l'harmonie estivale blanc et bleu. Grâce à cette invention, le désordre du monde s'inscrit sur la feuille avec toute l'évidence nécessaire.

Grâce au cubisme, la réalité devient plus présente. Il a fallu se débarrasser des procédés d'autrefois, renoncer aux effets de style, fragmenter et désorienter pour obtenir cela : que l'œil, à nouveau, s'applique, observe, détaille, mesure, comprenne et ne se contente plus de glisser en vitesse à la surface de l'image.

Le plus étonnant, dans l'exposition, est que Picasso renouvelle de la sorte tous les genres. Il joue d'équivoques à forte charge symbolique, entre éventail et sexe féminin. Il associe simplifications faussement naïves, à la Douanier Rousseau, et complications qui demeurent, longtemps après, indéchiffrables. Il disperse avant de recomposer. Il divise pour mieux additionner. Les feuilles d'études sont admirables parce que l'on y voit la réflexion plastique enchaîner ses découvertes. Les dessins définitifs s'imposent comme autant de vérités retrouvées. Les collages et épinglages poussent à son terme la dialectique de l'éclatement et de la recomposition. On le redit : c'est parfait.

Philippe Dagen

Quand l'épouvante admet la réflexion

Scream. Wes Craven continue de renouveler le genre

Film américain de Wes Craven avec David Arquette, Neve Campbell, Courteney Fox, Drew Barrymore. (1 h 50.)

Un maniaque terrorise une petite ville des Etats-Unis, s'en prenant aux adolescentes, qu'il harcèle au téléphone avant de les massacrer. L'argument de *Scream* relève, à première vue, d'une tradition en bout de course : le film de terreur où un tueur en série accumule les meurtres sanglants. Ce genre fonctionne selon des règles précises en s'adressant aux pulsions d'un public adolescent partagé entre la jouissance sadique et infantile, l'attraction de la sexualité et le rejet de celle-ci dans une forme de révolte ascétique : l'assassin châtie volontiers les couples qui font l'amour. Inauguré en 1978 par la vision très chorégraphique d'un John Carpenter (*La Nuit des masques*), cette sous-catégorie de l'épouvante s'est usée dans la multiplication de films ineptes, au suspense mécanique. C'est cet épuisement même qui constitue le sujet profond du film de Wes Craven.

Après une effrayante séquence d'ouverture où la mise en scène rend efficacement honneur aux règles du genre (une jeune babysitter dans une maison isolée est menacée par un inconnu au téléphone avant d'être assassinée par

un tueur masqué), le film semble suivre un chemin déjà connu. Le premier meurtre est suivi d'une enquête, les soupçons se portent sur divers personnages. Comment croire et réagir encore à un récit strictement programmé ? Ce principe de répétition est inscrit de façon allégorique dans le scénario lui-même. Les méfaits de l'assassin reproduisent un crime commis un an plus tôt et dont la propre mère de l'héroïne fut la victime.

MISE EN ABYME

Amateurs de films d'épouvante, les protagonistes, étudiants pour la plupart dans une petite université, commentent l'action, convoquent les classiques du (sous)-genre et anticipent les clichés et les retournements prévisibles de situations. Les acteurs deviennent ainsi spectateurs dans une mise en abyme permanente. Une telle volonté de distanciation pourrait être vue comme une manière d'en finir avec ce type d'épouvante cinématographique. Wes Craven est pourtant trop respectueux de ses propres contraintes pour ne pas s'en servir afin d'accentuer les effets de terreur. Comme si la croyance devait désormais passer par une nouvelle conscience du spectateur.

Scream n'est pas seulement un habile et efficace exercice de style. Le film constitue une réflexion d'une rare pertinence sur la vio-

lence cinématographique. Avec ses hordes d'adolescents incultes, nourris à la télévision et à la série *B Gore*, il épingle, au-delà d'une déréalisation générale des actions par les médias qui altéreraient toute dimension éthique, une forme très actuelle d'insensibilité. La répétition, dimension formelle fortement contemporaine, renvoie aux conséquences mêmes de la reproduction. Le tueur de *Scream* se cache derrière un masque qui reproduit le visage angoissant du personnage du tableau d'Edward Munch, *Le Cri*. Ce modèle de l'expressionnisme pictural connaît donc ici les aléas de la reproduction généralisée. Très vite, en effet, ce masque se met à circuler, porté par des plaisantins, par de faux puis de vrais meurtriers, apparaissant en profondeur de champ ou se reflète dans divers miroirs de manière gratuite.

En 1994, avec son *Freddy sort de la nuit*, sixième volet d'une série consacré à une figure de l'horreur qu'il avait lui-même inventée, Wes Craven inaugurerait une manière neuve de penser l'horreur cinématographique. Son nouveau film confirme la maturité d'un cinéaste qui sait réfléchir de façon très abstraite sur les conventions d'un cinéma considéré comme mineur et combler les exigences du divertissement.

Jean-François Rauger

Coups de poing de Hongkong

Double Team. Tsui Hark donne de l'épaisseur au film d'action

Film américain de Tsui Hark. Avec Jean-Claude Van Damme, Dennis Rodman, Paul Freeman, Mickey Rourke. (1 h 30.)

Tsui Hark est, après John Woo et Ringo Lam, le troisième réalisateur hongkongais à tenter sa chance à Hollywood, anticipant un mouvement qui devrait s'accentuer avec le retour de l'ancienne colonie britannique dans le giron chinois. Comme dans *Hard Target*, de John Woo, et *Risque maximum*, de Ringo Lam, c'est Jean-Claude Van Damme qui tient le rôle principal de ce film d'action, en compagnie de Dennis Rodman, l'une des stars de l'équipe de basket des Chicago Bulls. Coéquipier de Michael Jordan, Rodman est depuis dix ans l'un des tout meilleurs rebondeurs de la ligue américaine, mais à son indéniable potentiel athlétique sont venues s'ajouter des spécificités qu'aucun sportif américain n'avait exploitées à ce jour : la teinture pour cheveux et le piercing. Avec ses cheveux bariolés, Rodman a su dépasser le statut de champion pour s'installer dans celui d'icône, auteur de livres à succès et désormais intronisé star de cinéma.

Malgré la présence encombrante d'un basketteur transformé en gadget et d'un ancien champion de full-contact se prenant pour un acteur, le premier essai hollywo-

dien de Tsui Hark est beaucoup plus concluant que celui de ses deux autres compatriotes. Confronté à un scénario indigent, où Van Damme interprète un agent secret ultra-performant chargé d'éliminer, avec l'aide de Rodman, un terroriste collaborant avec les forces irakiennes personifié par Mickey Rourke, que la chirurgie esthétique a transformé en cousin d'Elephant Man, Tsui Hark a réussi à donner à ce film de commande une marque personnelle.

Un modèle de découpage et d'inventivité

D'abord intitulé *The Colony* avant de se voir affublé du titre standard de *Double Team*, Tsui Hark arrive à traiter un sujet qui traverse toute son œuvre : le double statut de Hongkong, occidentale et chinoise, traversée par deux cultures antagonistes, sinon contradictoires. Après avoir échoué une première fois dans sa tentative d'éliminer Rourke, Van Damme se retrouve déporté sur une île inconnue, absente de toutes les cartes, où se retrouvent tous les cracks de la lutte anti-terroriste.

Désormais assignés à résidence, sur ce bout de rocher qui ressemble fortement au village de la série télévisée *Le Prisonnier*, ces super-agents regardent sur un écran télé les différents attentats terroristes survenant sur les différents points du globe, et dictent oralement les initiatives nécessaires pour retrouver les coupables. Cet éloge de la parole est aussi une mise à l'écart du héros d'action réduit au rang d'observateur. Le coup de poing est remplacé par l'ascèse. Il n'y a pas besoin non plus d'aller très loin pour comprendre que cette « colony », inconnue de tous et signalée nulle part, est l'utopie au sens propre, et du coup une possible métaphore de Hongkong.

Malheureusement, cet épisode est presque étranger au corps même du film qui n'est qu'une succession de scènes d'action décousues, parfois étrangères au scénario, et bien souvent remarquablement mises en scène. Le déroulement final, hommage à la dernière scène de *La Fureur du dragon* avec le combat entre Bruce Lee et Chuck Norris, est un modèle de découpage et d'inventivité. Il montre à quel point le talent de Tsui Hark, s'il était mis au profit d'un scénario consistant et personifié par un véritable acteur, pourrait donner une nouvelle vitalité au cinéma d'action américain.

Samuel Blumenfeld

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

ANGEL BABY

Film australien de Michael Rymer. Avec John Lynch, Jacqueline McKenzie, Colin Friels, Debora-Lee Furness. (1 h 45.)

■ *Angel Baby* reprend une vieille intrigue de mélodrame. Deux personnages en marge de la société s'aiment et décident contre tous les obstacles d'avoir un enfant. Lui est légèrement psychotique, elle schizophrène. La maladie mentale a bien des avantages au cinéma. Elle constitue un terrain propice à diverses prouesses d'interprétation...
J.-E.R.

SERGEANT BILKO

Film américain de Jonathan Lynn. Avec Steve Martin, Dan Aykroyd, Phil Hartman, Glenn Headly. (1 h 32.)

■ Le sergent-chef Bilko transforme, pour lui et ses hommes, la caserne de Fort Baxter en un Las Vegas clandestin. Tout lui est bon à cet effet, y compris le détournement de fonds, jusqu'au jour fatidique où un expert du Pentagone vient inspecter la caserne. La confrontation entre les deux hommes constitue le fil directeur de ce film, qui se dévide selon les normes industrielles en vigueur.
Jacques Mandelbaum

JEUNESSE

Film français de Noël Alpi. Avec Jérémie Covillault, Sonja Codhant, Blaindine Lenoir, Nicolas Koretzky. (1 h 26.)

■ Stéphane débarque de sa province à Paris pour intégrer l'Ecole normale supérieure. L'imagerie désuète et littéraire de ce premier long métrage constitue le plus cruel démenti à la notion portée par son titre. Accueilli par des condisciples qui semblent sortis du XIX^e siècle, Stéphane n'aura de surcroît pas encore passé sa première nuit rue d'Ulm qu'une mystérieuse inconnue l'en fera sortir, au nom de l'amour fou.
J.M.

TWIN TOWN

Film anglais de Kevin Allen. Avec Llyr Evans, Rhys Ifans, Dorien Thomas, Dougray Scott. (1 h 39.)

■ Ben Cartwright, un arriviste local, vit dans le pays de Galles avec sa fille idiote et sa femme soumise. Il y a en face de lui la famille Lewis, avec un père pochtron féru de localismes, une fille qui travaille au « salon de massage » de la ville, un chien nommé Cantona et Jeremy et Julian, des frères jumeaux. Tout se corse quand le vieux Lewis tombe du toit de Cartwright qui l'emploie au noir et lui refuse une indemnité d'accident. La série de représailles sanglantes qui s'ensuit, rythmée par une surenchère de « fuck ! », finit par lasser.
J.M.

KAMA SUTRA

Film américain de Mira Nair. Avec Indira Varma, Sarita Choudhury, Ramon Tikaram, Naveen Andrews, Rekha. (1 h 54.)

■ Deux éléments suscitent *a priori* l'intérêt : que l'auteur de ce qui se présente comme une adaptation d'un classique de l'érotisme soit une femme, et que celle-ci - la production fût-elle américaine - soit indienne, ayant tourné en Inde avec des comédiens du pays (mais pourquoi parlent-ils tous anglais ?). Mais la cinéaste n'a rien à filmer, à montrer ou à dire. Elle parait croire que faire flotter au vent des tissus colorés tient lieu de souffle légendaire, que la pénombre suffit à créer le mystère et que ses chromos évoquent les charmes de l'Orient.
Jean-Michel Frodon

SANG-FROID

Film américain de Reb Braddock. Avec Angela Jones, William Baldwin. (1 h 25.)

■ Produit grâce à Quentin Tarantino, *Sang-froid* constitue une énième variation sur le thème de la violence. Avec d'une part un tueur en série (William Baldwin) dont la prédilection va pour les femmes fortunées de Miami, et de l'autre une jeune femme fascinée depuis toujours par les crimes sanglants. Ils finissent par se rencontrer, mais le plus dangereux des deux n'est pas celui qu'on croit. *Sang-froid* est surtout le reflet des fausses audaces d'un cinéma indépendant américain désormais aussi corseté qu'Hollywood.
J.M.

LES ENTRÉES À PARIS

■ Avec 500 000 spectateurs sur Paris-Périphérie, la courbe des entrées marque une nette hausse (+100 000) par rapport à la semaine correspondante de 1996.

■ Parmi les nouveautés, seul *Batman et Robin* se défend bien avec 131 000 entrées dans une combinaison gigantesque de 53 salles. *Le Fan* avec Robert de Niro enregistre un score très décevant de 38 500 en-

trées dans 24 salles. *Box of Moonlight* avec un peu moins de 6 300 spectateurs, *Le Déménagement* avec 7 500 entrées, et *Le Prix à payer* (12 000) n'ont pas trouvé leur public.

■ *Le Flic de San Francisco* avec Eddie Murphy (36 500) et *Menteur, menteur* avec Jim Carrey (26 000) complètent un box-office dominé par le cinéma américain. Parmi les films français, seuls *La Vérité si je mens !* et *Le Cinquième Élément* avec respectivement 36 000 et 24 000 entrées arrivent à tirer leur épingle du jeu.

★ Chiffres : *Le Film français*.

«ECLIPSE», par le théâtre ZINGARO : événement du festival 1997.



BIEN PLUS QU'UNE RENCONTRE ORDINAIRE !

LE CRÉDIT LOCAL DE FRANCE, MÉCÈNE GÉNÉRAL DU FESTIVAL D'AVIGNON POUR LA QUATORZIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

En soutenant pour la quatorzième année consécutive le Festival d'Avignon, le Crédit local de France-Groupe Dexia affirme sa fidélité à un lieu unique de création théâtrale, d'échange et de diffusion culturelle.

Le Crédit local de France mène une politique de mécénat à long terme, en appui de son rôle d'acteur de la décentralisation, et de partenaire et conseiller financier permanent de toutes les collectivités locales. Cette politique de mécénat repose sur trois principes fondamentaux :

- privilégier les partenariats locaux,
- jouer un rôle de pionnier dans des domaines peu aidés,
- intervenir sur l'ensemble du territoire national.



PHOTO : MARC ENQUERFAND

KENDO

LA SÉLECTION DU « MONDE »

LES ANGES DÉCHUS

(Hongkong, 1 h 36)

de Wong Kar-Wai.

LA CICATRICE

(polonais, 1 h 44)

de Krzysztof Kieslowski.

DAAYRA

(indien, 1 h 47)

de Amol Palekar.

LA FABRIQUE

DE L'HOMME OCCIDENTAL

(français, 1 h 15)

de Gérard Caillat.

GOODBYE SOUTH, GOODBYE

(taïwanais, 1 h 52)

de Hou Hsiao Hsien.

JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE

(dessin animé américain, 1 h 20)

de Henry Selick.

J'AI HORREUR DE L'AMOUR

(français, 2 h 14)

de Laurence Ferreira Barbosa.

LEVEL FIVE

(français, 1 h 46)

de Chris Marker.

LA MOINDRE

DES CHOSES

(français, 1 h 45)

de Nicolas Philibert.

LA MÔME SINGE

(américain-chinois, 1 h 35)

de Xiao-Yen Wang.

REPRISE

(français, 3 h 12)

de Hervé Le Roux.

LA VIE

DE JÉSUS

(français, 1 h 36)

de Bruno Dumont.

LE VILLAGE

DE MES RÊVES

(japonais, 1 h 52)

de Yoichi Higashi.

VOYAGE AU DÉBUT

DU MONDE

(portugais, 1 h 33)

de Manoel de Oliveira.

WHEN WE WERE KINGS

(américain, 1 h 28)

de Leon Gast.

FESTIVALS

« CONQUES, LA LUMIÈRE DU ROMAN »

Sur le thème « Nuit et Jour », ce festival investit le site de Conques (Aveyron) pour une grande fête de la musique et du cinéma : concerts en l'abbatiale romane, cinéma en plein air, repas médiéval, débats et conférences avec de grands interprètes, des historiens et des personnalités du 7^e art. Parmi les invités, le cinéaste d'origine géorgienne Otar Iosseliani présente jusqu'au

22 juillet, en collaboration avec la Cinémathèque de Toulouse, une vingtaine de films consacrés à l'étude du Moyen Age et, le 19 juillet, Hanna Schygulla chantera sur des textes de Rainer Werner Fassbinder, Jean-Claude Carrière, Charles Baudelaire et Heiner Müller, accompagnée par Jean-Marie Sénia.

Jusqu'au 23 août. Office de tourisme, 12320 Conques. Tél. : 05-65-72-85-00.

CARL THEODOR DREYER (v.o.),

Reflet Médicis I, 5^e

(01-43-54-42-34). *Vampyr*, jeu.

12 h 10.

LES CENT JOURS DU CINÉMA

JAPONAIS (v.o.), Racine Odéon, 6^e

(01-43-26-19-68 +). *Kwaidan*,

mer. 17 h 30, 21 h ; *Où sont les rêves*

de jeunesse ?, jeu. 14 h, 16 h, 18 h,

20 h, 22 h ; *La Cigogne en papier*,

ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

COMÉDIES ITALIENNES (v.o.),

Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5^e

(01-43-54-51-60 +). *Le Pigeon*,

mer. 12 h, 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10,

20 h 10, 22 h 10 ; *Identification*

d'une femme, jeu. 12 h, 15 h,

17 h 30, 19 h 50, 22 h 10 ; *Quelle*

heure est-il ?, ven. 12 h, 14 h 10,

16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

DE HONGKONG À LA CHINE,

TSUI HARK (v.o.), UGC Ciné-cité

les Halles, 1^{er} : *The Blade*, mer.

9 h 35, 16 h, 18 h 05, 20 h 15,

22 h 20 ; *The Big Heat*, jeu. 9 h 35,

11 h 40, 13 h 50, 16 h, 18 h 05,

20 h 15, 22 h 20 ; *Le Temple du*

lotus rouge, ven. 9 h 35, 11 h 40,

13 h 50, 16 h, 18 h 05, 20 h 15,

22 h 20.

Le Balzac, 8^e (01-45-61-10-60) : *Zu,*

les guerriers de la montagne

magique, mer. 16 h, 18 h, 20 h,

22 h ; *Butterfly Murders*, jeu. 14 h,

16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Shanghai*

Grand, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h,

22 h.

DEMY TOUT ENTIER,

Denfert, 14^e (01-43-21-41-01 +). *Peau d'Ane*,

ven. 15 h 10 ; *Les Parapluies de*

Cherbourg, ven. 11 h 30 ; *Lola*, jeu.

11 h 50.

LES DESSOUS DE LA VILLE,

Parc de la Villette. Prairie du

triangle, 19^e (01-40-03-76-92). *La*

Soif du mal, mer. 22 h ; *L'Armée*

des 12 sanges, jeu. 22 h ; *Rome ville*

ouverte, ven. 22 h.

ERIC ROHMER, COMÉDIES

ET PROVERBES, 14-Juillet

Hautefeuille, 6^e. *L'Ami de mon*

amie, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ;

La Femme de l'aviateur, jeu. 14 h,

16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Rayon*

vert, ven. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h,

22 h.

NOUVEAUX FILMS

ANGEL BABY

Film australien de Michael Rymer, avec John Lynch, Jacqueline McKenzie, Colin Friels, Deborra Lee Furness, Robyn Nevin (1 h 45).

VO : Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 +) ; Action Christine, 6^e (01-43-29-11-30) ; Lucernaire, 6^e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+) ; Pathe Wepler, dolby, 18^e (+).

DOUBLE TEAM

Film américain de Tsui Hark, avec Jean-Claude Van Damme, Dennis Rodman, Mickey Rourke, Natacha Lindinger, Paul Freeman, Valeria Cavalli (1 h 35).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (+) ; UGC George-V, THX, dolby, 8^e.

VF : Rex, dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6^e ; Paramount Opéra, dolby, 9^e (01-47-42-56-31 +) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 +) ; Mistral, dolby, 14^e (01-39-17-10-00 +) ; Miramar, dolby, 14^e (01-39-17-10-00 +) ; UGC Convention, 15^e ; Pathe Wepler, dolby, 18^e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 +).

HOTEL PAURA

Film italien de Renato De Maria, avec Sergio Castellitto, laia Forte, Isabella Ferrari, Roberto De Francesco, Matteo Urzia (1 h 40).

VO : Latina, 4^e (01-42-78-47-86).

JEUNESSE

Film français de Noël Alpi, avec Jérémie Covillault, Sonja Codhant, Blaindine Lenoir, Nicolas Koretzky, Bernard Le Coq, Arielle Dombasle (1 h 26).
L'Entrepôt, 14^e (01-45-43-41-63).

KAMA-SUTRA

Film indien de Mira Nair, avec Indira Varma, Sarita Choudhury, Ramon Tikaram, Naveen Andrews, Rekah, Khalik Tyabji (1 h 54).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6^e (+) ; Bretagne, 6^e (01-39-17-10-00 +) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8^e (01-47-20-76-23 +) ; Majestic Bastille, dolby, 11^e (01-47-00-02-48 +) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16^e (01-42-24-46-24 +).

VF : Gaumont Opéra I, dolby, 2^e (01-43-12-91-40 +) ; Pathe Wepler, dolby, 18^e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 +).

SANG-FROID (*)

Film américain de Reb Braddock, avec Angela Jones, William Baldwin, Bruce Ramsay, Lois Chiles, Barry Corbin, Mel Gorham (1 h 25).

VO : Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra Impérial, 2^e (01-47-70-33-88 +) ; Sept Parnassiens, dolby, 14^e (01-43-20-32-20) ; Pathe Wepler, dolby, 18^e (+).

SCREAM (**)

Film américain de Wes Craven, avec Drew Barrymore, Courtney Cox, David Arquette, Neve Campbell, Matthew Lillard, Rose McGowan (1 h 50).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby,

EXCLUSIVITÉS

ABEL

d'Alex Van Warmerdam, avec Henri Garcin, Alex Van Warmer. Hollandais (1 h 35).

VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49).

LES ANGES DÉCHUS

de Wong Kar-Wai, avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro. Hong Kong (1 h 36).

VO : Lucernaire, 6^e.

AUTRE CHOSE À FOUTRE QU'AIMER

de Carole Giacobbi, avec Hélène de Saint-Père, Michèle Moretti.

Français (55).

Reflet Médicis I, 5^e (01-43-54-42-34).

L'AUTRE CÔTE DE LA MER

de Dominique Cabrera, avec Claude Brasseur, Roschdy Zem. Français (1 h 30).

Epée de Bois, 5^e (01-43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15^e (01-45-54-46-85 +).

BEAVIS ET BUTT-HEAD

SE FONT L'AMÉRIQUE

de Mike Judge, dessin animé Américain (1 h 21).

VO : Grand Pavois, dolby, 15^e (01-45-54-46-85 +).

BIG NIGHT

de Campbell Scott et Stanley Tucci, avec Stanley Tucci, Tony Shalhoub. Américain (1 h 40).

VO : Reflet Médicis II, 5^e (01-43-54-42-34).

BOX OF MOONLIGHT

de Tom DiCillo, avec John Turturro, Sam Rockwell. Américain (1 h 47).

VO : Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 +) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5^e (01-44-07-20-49) ; 14-Juillet Parnasse, 6^e (+) ; La Pagode, 7^e (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 +).

LA CICATRICE

de Krzysztof Kieslowski, avec Franciszek Pieczka, Jerzy Stuhr. Polonais (1 h 44).

VO : 14-Juillet Parnasse, 6^e (+).

LE CIEL EST À NOUS (*)

de Graham Guit, avec Romane Bohringer, Melvil Poupaud.

Franco-canadien (1 h 30).

14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6^e (+).

LE CINQUIÈME ÉLÉMENT

de Luc Besson, avec Bruce Willis, Gary Oldman. Français (2 h 06).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; UGC Danton, 6^e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 +) ; Miramar, 14^e (01-39-17-10-00 +).

VF : Rex, dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9^e (01-47-70-33-88 +) ; Les Nation, dolby, 12^e (01-43-43-04-67 +) ; Gaumont Gobelins

Fauvette, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse,

dolby, 14^e (+) ; Gaumont Convention,

dolby, 15^e (01-48-28-42-27 +) ; Pathe

Wepler, dolby, 18^e (+).

| | |
|------------------|--|
| <i>Publicité</i> | |
| | <p>Numéro double</p> <p>Spécial Bruce Springsteen</p> <p>Dossier 28 pages entretien exclusif</p> <p>et aussi</p> <p>Sinead O'Connor Scream de Wes Craven Rémi Malingréy Gregory La Cava</p> <p>Inrockuptibles en kiosque, 20 F.</p> |

1^{er} ; Gaumont Opéra I, dolby, 2^e (01-43-12-91-40 +) ; UGC Odéon, dolby, 6^e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 +) ; UGC Normandie, dolby, 8^e ; La Bastille, dolby, 11^e (01-43-07-48-60) ; UGC Gobelins, dolby, 13^e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14^e (+).

VF : Rex, dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6^e ; Paramount Opéra, dolby, 9^e (01-47-42-56-31 +) ; Les Nation, dolby, 12^e (01-43-43-04-67 +) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 +) ; UGC Gobelins, dolby, 13^e ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; UGC Convention, dolby, 15^e ; Pathe Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 +).

SERGENT BILKO

Film américain de Jonathan Lynn, avec Steve Martin, Dan Aykroyd, Phil Hartman, Glenn Headly, Daryl Mitchell, Austin Pendleton (1 h 32).

VO : UGC Forum Orient Express, 1^{er} ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8^e (01-47-20-76-23 +).

VF : Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; UGC Gobelins, 13^e ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; Les Montparnos, dolby, 14^e (01-39-17-10-00 +).

TWIN TOWN (*)

Film britannique de Kevin Allen, avec Llyr Evans, Rhys Ifans, Dorien Thomas, Dougray Scott, Biddug Williams, Ronnie Williams (1 h 39).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6^e (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8^e (01-43-59-04-67 +) ; UGC Opéra, dolby, 9^e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13^e (01-45-80-77-00 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14^e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19^e (+).

VF : Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-28-42-27 +).

CLUBBED TO DEATH (*)

MERCREDI 16 JUILLET

TF 1

20.45

INTERVILLES 97
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault, Thierry Roland, Nathalie Simon, Olivier Chiabodo. Aix-les-Bains rencontre Bellegarde-sur-Valserine (155 min). 26473603

23.20

LES YEUX D'HELÈNE
Téléfilm [3/9] de Jean Sagols, avec Mireille Darc, Michel Duchaussoy (105 min). 2965448

Arnaud reprend peu à peu goût à la vie en compagnie de Geneviève.

1.05 Les Errances de l'amour. Téléfilm [2/3] de Georg Tressler, avec Sophie von Kessel (95 min). 2583543

2.40 et **3.25** **TF1 nuit. 2.55** Cas de divorce. Série. Dent contre Dent. **3.35** et **4.30**, **5.10** **Histoires** naturelles. Documentaire. **5.05** Musique (5 min).

TV 5

20.00 Fort Boyard (France 2 du 12/7/97).

21.45 Les Suisses du bout du monde. Magazine.

22.00 **Journal** (France 2).

22.45 Savoir plus. Magazine (France 2 du 5/4/97).

Planète

20.35 Le Réseau des Racing Drivers. [2/2]. Le temps des bombes.

21.30 Des hommes dans la tourmente. [10/32]. Mussolini versus Sélassié.

21.55 Les Aîles de légende. Le CH-47.

22.40 L'Âme du gospel.

Animaux

21.00 Animaux en danger.

21.30 Flipper le dauphin.

22.00 Ilôt de nature.

23.00 Cheval mon ami. Rodéo.

TF 1

15.35 Côte Ouest. Feuilleton.

16.30 21 Jump Street. Série.

17.25 Extrême limite. Série.

17.55 Les Années fac. Série.

18.25 Ali Baba.

19.00 Mokshû Patamû.

19.50 Météo.

20.00 **Journal**, l'image du jour, Tiercé, Météo.

20.45

NAVARRO
Fort Navarro. Série O de Nicolas Ribowski, avec Roger Hanin (95 min). 112765

Le soir du réveillon de Noël, Navarro se retranche dans le commissariat, assiégé par les hommes de main d'un truand sous les verrous.

22.20

LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR
Téléfilm [3/5] de Daryl Duke, avec Richard Chamberlain (100 min). 3220562

0.00 et **4.25**, **5.10** Histoires naturelles. Documentaire.

1.00 et **1.40**, **4.15**, **4.55** **TF1 nuit**.

1.10 Cas de divorce. Série. Silvera contre Silvera.

1.55 Les Saisons de Joseph Haydn. Concert. Orchestre lyrique de la région Avignon-Provence. **5.05** Musique (5 min).

20.45

NAVARRO
Fort Navarro. Série O de Nicolas Ribowski, avec Roger Hanin (95 min). 112765

Le soir du réveillon de Noël, Navarro se retranche dans le commissariat, assiégé par les hommes de main d'un truand sous les verrous.

1.55 Les Saisons de Joseph Haydn. Concert. Orchestre lyrique de la région Avignon-Provence. **5.05** Musique (5 min).

TV 5

20.00 Le Léopard ■ Film de Jean-Claude Sussfeld (1983, 100 min). 13311291

21.40 Le Combat des reines. De Peter Anger.

22.00 **Journal** (France 2).

22.45 La Marche du siècle. (France 3 du 2/7/97).

0.15 C'est la vie. Magazine.

0.45 **Soir 3** (France 3).

Planète

20.35 Portrait d'un tueur de la mafia.

20.55 Chronique d'un été à l'ombre.

21.40 Le Réseau des Racing Drivers. [2/2]. Le temps des bombes.

22.35 Des hommes dans la tourmente. [10/32]. Mussolini versus Sélassié.

22.55 Les Aîles de légende. Le CH-47.

23.45 L'Âme du gospel (100 min).

Animaux

20.00 Le Monde secret des animaux.

20.30 Les Yeux de la découverte. Le squelette.

21.00 Animaux en danger.

21.30 Flipper le dauphin.

22.00 Regards sur la nature.

23.00 Mortelle Australie. Océans.

France 2

20.55

LE FILS DE PAUL
Téléfilm de Didier Grousset, avec Bernard Yerles, Jean-Pierre Carrel (105 min). 7178158

Un homme part à la recherche de son père disparu. Une quête qui va bouleverser son existence.

22.40

ATHLÉTISME
LE TROPHÉE NIKAIÁ
En direct de Nice (90 min). 715429

0.10 **Journal**, Météo.

0.25 Escrime. Championnat du monde au Cap (Afrique du Sud) : Finales sabre et fleuret messieurs en individuel.

1.00 Les Routiers. Série. Ballade sicilienne.

1.45 Tour de France (rediff.). **2.45** Connaître l'islam (rediff.). **3.15** Source de vie (rediff.). **3.45** **24 heures d'Info**. **3.55** Météo. **4.00** Urti. Initiation à la vidéo. **4.30** Les Quatre Éléments. Documentaire. **5.20** Manu.

Paris Première

20.00 et **23.20** 20 h Paris Première.

21.00 Paris modes. Magazine.

21.50 Les Documents du JTS. Magazine.

22.25 Vedettes en coulisses. Gilbert Bécaud.

France Supervision

20.30 Ecouter, voir. Magazine.

20.55 Off, le magazine des festivals.

22.00 Bach : Concerto BWV 1042. Concert enregistré en Pologne (25 min). 65300142

22.25 Bach : Concerto BWV 1043. Concert (30 min). 36460535

22.55 Nancy Jazz Pulsations : Mike Stern. Concert (50 min). 10767806

France 2

15.30 V.T.T. En direct Championnat de France (95 min). 2843889

17.05 Matt Houston. Série.

17.55 Kung fu. Série.

18.45 Les Z'amours. Jeu.

19.25 Qui est qui ? Jeu.

19.55 Au nom du sport.

20.00 **Journal**.

20.55

DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES
AU PAYS DES INCAS
Documentaire (100 min). 7064901

De Lima à Nazca, la voie ferrée qui grimpe jusqu'à 4 818 mètres d'altitude, propose un véritable voyage dans le temps.

22.35

LA RIVIÈRE ESPÉRANCE
Feuilleton de Josée Dayan, avec Manuel Blanc. [3/9] Rivages lointains (105 min). 6920123

0.20 **Journal**, Météo.

0.35 Escrime. Championnat du monde

1.05 Les Routiers. Série. **1.55** La Confession du pasteur Burg.Téléfilm de Jean-Jacques Lagrange, avec Frédéric Van den Driessche (rediff., 90 min). 4999296 **3.25** **24 heures d'Info**. **3.35** Météo. **3.40** Urti.Documentaire. Nicaragua : la situation de l'en-fance. **3.55** Urti.Documentaire. Taq pas la porte. **4.50** Safari Namibie.Documentaire (50 min).

Paris Première

20.00 et **23.45** 20 h Paris Première.

21.00 L'Invisiblemblable Yérité ■■ Film de Fritz Lang (1956, N., v.o., 85 min). 68761494

22.25 ► Les Documents du JTS. Les Maîtres du regard : Orson Wells.

23.00 Tschermuschenko dirige Tchaïkovski. Concert enregistré à Munich (Allemagne), en 1994 (45 min). 4869611

France Supervision

19.00 Symphonie n° 8 en do mineur, de Bruckner. Concert enregistré à l'Église abbatiale de Saint-Florian (90 min). 71603388

20.30 et **22.35** Coup de cœur. Invité : Alain Kremski, musicien, spécialiste des bols tibétains.

20.45 Vu d'ici. Ballet en cinq tableaux. Chorégraphie de Carolyn Carlson. Musique de Gabriel Yared.

21.40 Djideridou, musiques du monde. Nahawa Doumbia.

22.45 Concert de musique polonaise. Concert enregistré à l'Alte Oper de Francfort (95 min). 92883630

France 3

20.55

LA MARCHÉ DU SIÈCLE
Magazine. Les parfums. Invités : Inès Sastre, Vera Strubi, Thierry Lecoule, Gilles Weil, René Laruelle, Jean-Claude Ellena (110 min). 3880719

22.45

AU-DELÀ DE L'ÉCRAN
Présenté par Denis Vincenti. La télé qui charme. Invitée : Isabelle Mergault. **23.30** **Journal**, Météo. **0.05** Un siècle d'écrivains. Documentaire. Alejo Carpentier : Ici et là-bas (50 min). 4692949

0.55 Autour du cinéma. Documentaire. **2.20** Les Brûlures de l'Histoire. Documentaire. La dernière année du général : mai 1968-avril 1969. **3.20** La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton (55 min).

Ciné Cinéfil

20.30 A Boy, a Girl and a Bike ■ Film de Ralph Smart (1947, N., v.o., 90 min). 1876351

22.00 Les Aventures de Casanova ■ Film de Jean Boyer [1/2] (1947, N., 100 min). 9035235

Ciné Cinémas

20.30 Nicky et Gino Film de Robert M. Young (1988, 105 min). 4454595

22.15 La Poudre aux yeux ■ Film de Maurice Dugowson (1994, 100 min). 4002448

Festival

20.30 Le Voleur de Maigret. Téléfilm de Jean-Paul Sassy, avec Jean Richard (95 min). 66762500

22.05 Tatort : Dispositif d'écoute. Téléfilm (95 min). 28333697

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : HITLER, UN INVENTAIRE

Documentaire de Guido Knopp et Nini Steinhauser. Les parfums. Invités : Inès Sastre, Vera Strubi, Thierry Lecoule, Gilles Weil, René Laruelle, Jean-Claude Ellena (110 min). 3880719

21.40

MUSICA
21.40 Maria Joao Pires. Documentaire de Werner Zeindler (1991, 60 min). 4839142

22.40 Fête gitane avec les Pinini. Documentaire. (1995, 30 min). 7613806

23.10 Profil : Bruce Naumann. Make Me Think, documentaire de Heinz Peter Scherffel (1997, 60 min).

0.10 La Lucarne : Chère Grand-Mère. Documentaire de Patrice Dubosc (1995, 20 min). 921340

0.30 Ombres blanches ■■ Film de W.S. Van Dyke avec Monte Blue (1928, N., rediff., 80 min). 5130017

1.50 Le Bandit manchot. Documentaire (rediff., 65 min). 6766949

Série Club

20.45 Caraïbes offshore. Crise d'identité.

21.30 François Gaillard ou la vie des autres. Feuilleton. Joseph.

22.30 Alfred Hitchcock présente. Que le meilleur gagne.

23.00 L'Âge de cristal. La loi de la peur.

Canal Jimmy

20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Sélection contre-nature.

21.15 Quatre en un. Magazine.

21.45 Seinfeld. Le yaourt maigre.

22.15 Une fille à scandales. Mourir de rire à la morgue (v.o.).

22.40 Spin City. Coup de froid (v.o.).

23.05 Game On. Matthew a Suitable Case for Treatment (v.o.).

45

18.25 Le Monde des animaux : un combat pour les animaux. Sciences et animaux.

Arte

19.00 ► Le Tour du monde en 80 jours. [4/14]

19.30 7 1/2. Les coulisses du tourisme franco-allemand ; L'île de Man.

20.00 ► Paysages : Auxey-Duresses (Côte d'or). Documentaire (1995, 25 min). 73543

20.25 Documenta. Reportage.

20.30 8 1/2 **Journal**.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA COURSE À L'INFO

Proposée par Peter Paul Kubitz. Invité : Stefan Aust, rédacteur en chef de l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. **20.50** JT, l'information 24 heures sur 24. Documentaire de Jutta Hess (1997, 30 min). 861765

La vie quotidienne des journalistes de la deuxième chaîne de télévision allemande ZDF chargés de recueillir et de diffuser l'information vingt-quatre sur vingt-quatre.

21.20 Le Monde en images. L'agence Reuter, documentaire de John Ayres et Rainer Regensburger (1997, 45 min). 429727

22.05 Galerie de portraits. Documentaire (1997, 30 min). 119949

22.35 Feed. Ou comment devenir président, documentaire de Kevin Rafferty (1992, 75 min). 9916104

23.50 Epilogue : Mon dernier soupir. Court-métrage (5 min). 7818746

Jean-Claude Carrière lit Buñuel.

23.55 ► Jacquot de Nantes ■■■ Film d'Agnès Varda, avec Philippe Maron (1991, N. et couleur, rediff., 115 min). 1930524

1.50 Le Quartier des persécutés. Documentaire (rediff., 45 min). 5521302

Canal Jimmy

20.00 Le Meilleur du pire.

20.35 Lily, aime-moi ■■ Film de Maurice Dugowson (1974, 100 min). 72828253

22.15 Chronique de la route.

22.20 La Party (The Party) ■ Film de Blake Edwards (1968, v.o., 100 min). 54049982

0.00 A bout portant : les Charlots.

0.50 Une fille à scandales. (25 min).

Disney Channel

19.05 Petite fleur.

19.35 L'Incorrigible Cory.

20.10 Les Twist I.

20.35 Les Envahisseurs. La vallée des ombres.

21.30 Allez France ! ■ Film de Robert Dhéry (1964, 70 min). 4482369

22.40 Au cœur du temps.

23.35 Sylvie et compagnie. Week-end au babyphone.

0.00 Thierry la Fronde.

Téva

20.25 Téva mode collections.

20.30 et **22.30** Téva interview.

20.55 Toute une nuit ■■ Film de Chantal Akerman (1982, 95 min). 508212901

23.00 Clair de lune. Drôles de numéros.

23.45 Les Femmes de la mer. (60 min).

M 6

20.45

SEULEMENT PAR AMOUR : FRANCESCA
Téléfilm de Giovanni Ricci, avec Anais Jeanneret, Sandrine Caron. [1 et 2/2] (250 min). 92349719

Francesca, une étudiante en lettres, tombe amoureuse d'un apprenti styliste, issu de la grande bourgeoisie romaine, qui entretient une relation passionnée et chaotique avec un mannequin, Camille, au grand dam de sa famille.

0.55 Secrets de femmes. Série □. Olga.

1.30 Boulevard des clips. **2.30** Fréquentar. Magazine. Semaine de la chanson française (rediff.).

2.30 **3.20** Mister Biz - best of Magazine (rediff.). **3.45** Jazz 6. Magazine. Jazz à Vienne : Trio guitares - John McLaughlin, Paco de Lucia, Al di Meo-la (rediff.). **4.45** Les Piégeurs (rediff., 25 min).

0.10 Mister Biz - best of Magazine (rediff.). **3.45** Jazz 6. Magazine. Jazz à Vienne : Trio guitares - John McLaughlin, Paco de Lucia, Al di Meo-la (rediff.). **4.45** Les Piégeurs (rediff., 25 min).

0.10 Mister Biz - best of Magazine (rediff.). **3.45** Jazz 6. Magazine. Jazz à Vienne : Trio guitares (rediff.). **4.45** Les Piégeurs (rediff., 25 min).

Disney Channel

20.10 La Fille de l'équipe.

20.35 Sports. Magazine.

21.35 Sport Académie.

22.05 La Belle Anglaise.

23.00 Animaux de toutes les Russies. Le vent sibérien.

Téva

20.30 et **22.30** Téva interview.

20.55 Les Femmes de la mer.

21.30 Vivre dans le désert vert.

22.00 Téva psycho. Magazine.

23.00 Clair de lune.

Voyage

20.20 Chronique Meunier.

20.30 Suivez le guide.

22.30 Lacs d'Europe. Le lac Léman.

23.00 Chez Marcel.

45

19.00 Relativity. Série. Le jour où la Terre a tremblé.

19.50 Tour de France à la voile.

19.54 Six minutes d'information.

20.00 Notre belle famille. La maison des animaux.

20.30 La Météo des plages.

20.35 Hot forme. Magazine. Les crèmes solaires.

20.45

LES TROIS MOUSQUETAIRES LA VENGEANCE DE MILADY
Seconde époque.
Film de Bernard Borderie, avec Georges Descrières (1961, 110 min). 823369

D'Artagnan et les mousquetaires aux prises avec Milady.

22.35

LES CONTES DE LA CRYPTÉ
Série Δ (100 min). 8266982

La transformation. Beauté meurtrière. Le pantin du ventriologue.

0.15 Culture pub. Magazine [1 et 2/2]. Spécial Festival international du film publicitaire de Cannes (55 min). 2252418

1.10 Boulevard des clips. **2.10** Turbo (rediff.). **2.40** Coulisses. Jean-Louis Aubert (rediff.). **3.05** Jazz 6 (rediff.). **4.05** La Falaise du diable. Documentaire. **4.45** Fan de - Best of (rediff.). **5.10** Mister Biz - best of (20 min).

Canal +

21.00

A CHACUN SA GUERRE ■
Film de Jon Avnet, avec Elijah Wood, Kevin Costner (1994, 120 min). 36239

23.00 **Flash d'information**.

23.05 La vie comme elle est... Court métrage (10 min). 5947087

23.15

SEXE, CENSURE ET CINÉMA
Documentaire de Franck Martin. [3/6] L'âge d'or d'Hollywood (54 min). 2126968

0.10 Leprechaun 2 Film de Roman Flender (1994, v.o., 85 min). 7897291

1.35 Romance de Paris ■ Film de Jean Boyer (1941, N., 109 min). 4755253

Mélodrame sentimental taillé sur mesure pour Charles Trenet.

Chaînes d'information CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et **23.00** World Business Today. **20.30** et **21.00**, **1.00** World News. **21.30** World Report. **22.00** World News Europe. **22.30** Insight. **23.30** World Sport. **0.00**World View.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, **19.45**, **20.15**, **20.45**, **21.45**, **22.45** **Economia**. **19.20**, **20.20**, **21.20**, **22.20** **Analysis**. **19.39**, **20.09**, **20.39**, **21.09**, **21.39**, **22.09**, **22.39**, **23.09** **Europa**. **19.50**, **20.50**,

Le ministre de la recherche entend redéfinir les missions du CNES (espace) et du CEA (atome)

Claude Allègre confie au « Monde » sa volonté de donner « la priorité » au domaine médical

LYON

de notre envoyé spécial

Les remous suscités par sa sortie sur le « mammoth » éducation nationale semblent avoir convaincu Claude Allègre de peser ses mots, s'agissant de la recherche en général et du mastodonte Centre national de recherche scientifique (CNRS) en particulier. « Je connais trop ce milieu pour donner des coups de volant brusques qui risqueraient d'entraîner des dérapages », a-t-il confié au Monde, mardi 15 juillet, à l'occasion d'un déplacement à Lyon et à Grenoble consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Cette prudence verbale n'empêche pas le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, qui, dès sa prise de fonctions, avait martelé sa volonté de « débureaucratiser » l'appareil scientifique français, d'enfoncer aujourd'hui le clou, en fixant ce même objectif au nouveau directeur du CNRS, une femme en l'occurrence, Catherine Bréchnignac (lire ci-dessous). « Il faut laisser les chercheurs libres de créer pour permettre aux découvertes d'éclorre dans les laboratoires », nous explique M. Allègre.

« Une politique de droite consiste à ne pas mettre d'argent dans la recherche et à piloter celle-ci de façon étroite, vers des applications immédiates, ce qui donne des résultats catastrophiques », affirme le nouveau ministre de la recherche. Ma démarche est exactement inverse. La recherche constituera une priorité nationale. Et je veux privilégier la recherche fondamentale, c'est-à-dire le soutien aux laboratoires et non pas aux programmes. Ce n'est qu'ainsi que la recherche pourra ensuite féconder l'économie. »

M. Allègre convaincra d'autant mieux les scientifiques – ainsi que leurs syndicats, pour la plupart farouchement hostiles à la politique de contrats d'objectifs engagée par la droite – de ses bonnes dispositions qu'il tiendra tout simplement ses engagements. A commencer par la relance de l'emploi des jeunes chercheurs. Dans l'opposition, le Parti socialiste estimait vital de doubler, en le portant à 5 %, le taux de renouvellement des effectifs dans

Quand au budget de la recherche, que le PS avait promis de porter à 2,5 % du produit intérieur brut (contre 2,3 % en 1995), « il devra être mis en perspective avec les budgets des autres ministères, dans un contexte de réduction des déficits publics », prévient le ministre, qui table sur une hausse de « 3 % à 4 % » en 1998.

« On ne peut pas faire une politique avec une marge de manœuvre de 3 % ou 4 % », admet cependant M. Allègre, qui annonce qu'« il faut redéfinir

bien quel est l'objectif. Nous avons pourtant tous les moyens pour mener un très bon programme spatial, sans être forcément liés aux Américains. Il va falloir y réfléchir plus qu'on ne l'a fait dans le passé. »

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), lui aussi subventionné majoritairement par l'Etat, est également concerné. Aux chercheurs du centre de Grenoble, qu'il rencontrait mardi 15 juillet, M. Allègre a fait part de son souhait de « recentrer cet organisme, dont la qualité scientifique est exceptionnelle mais qui n'a pas toujours été bien utilisé, sur l'atome et l'énergie ». Au domaine réservé du nucléaire, appelé à « rester au cœur de la politique énergétique de la France », s'ajouterait « celui des énergies nouvelles », plus spécialement les études sur la propulsion électrique et le solaire.

Que deviendraient, alors, les activités de recherche non nucléaire et de technologies avancées, spécialement en informatique, menées au CEA ? La redéfinition de ses missions pourrait amener à « rendre le CEA et le CNRS plus coopératifs », répond simplement le ministre. Le CEA pourrait ainsi prendre « la responsabilité de toute la physique nucléaire », tandis que le CNRS coordonnerait en contrepartie l'activité biologique du CEA non directement liée au nucléaire.

Une telle recomposition du paysage scientifique national va bien au-delà de simples rectifications de frontières. A l'avance, M. Allègre s'efforce de désamorcer les craintes des chercheurs en assurant que cette remise à plat s'accompagnera d'une « expansion de l'emploi scientifique ».

Pierre Le Hir

« Fermer Superphénix... dans l'intérêt du nucléaire »

« L'abandon de Superphénix est une décision sage », a déclaré Claude Allègre au Monde : « Il faut savoir tirer un trait sur les échecs », dit-il. Constatant « une reprise du lobbying nucléaire » en faveur du maintien en activité du surgénérateur, le ministre de la recherche juge cette réaction « irresponsable » et de nature à « cristalliser une opposition à l'ensemble de la filière électronucléaire ».

M. Allègre, qui considère que la centrale à neutrons rapides de Creys-Malville ne peut être utilement convertie en réacteur de recherche, affirme qu'il « pèsera pour que la fermeture de Superphénix soit la plus rapide possible, sous réserve des contraintes techniques, dans l'intérêt du nucléaire ». Le ministre, qui se félicite de « l'attitude responsable et positive » du Commissariat à l'énergie atomique dans ce dossier, invite EDF à « consacrer, dès maintenant, des ressources importantes à la préservation de l'emploi sur le site de Creys-Malville ».

les organismes publics de recherche. « Je n'ai pas le fétichisme des chiffres », module aujourd'hui le ministre, qui a toutefois rétabli les quelque cent trente postes de chercheurs supprimés en 1997. « Nous allons remettre des postes, notamment au CNRS et à l'Inserm [Institut national de la santé et de la recherche médicale]. Cet institut, pendant quelques années, va constituer la priorité des priorités, pour résorber notre déficit en recherche médicale », indique M. Allègre.

nir des priorités dans un certain nombre d'organismes », en particulier dans les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Il juge ainsi « ahurissante » la situation du Centre national d'études spatiales (CNES). « Du fait de son endettement et de sa contribution très importante à l'Agence spatiale européenne (ESA), il ne lui reste qu'un peu plus de 3 milliards de francs sur 12,3 milliards pour conduire une politique dont on ne voit d'ailleurs pas

Le couturier Versace a été assassiné à Miami

Un « tueur en série » homosexuel est soupçonné

WASHINGTON

de notre correspondant

Un « contrat », une vengeance de caractère homosexuel, voire une combinaison des deux ? La police de Miami (Floride) et les enquêteurs du FBI étudiaient ces différentes hypothèses, mardi 15 juillet, après l'assassinat de Gianni Versace. Le couturier italien a été tué de deux balles tirées derrière l'oreille et à bout portant, par « un Blanc âgé d'environ vingt-cinq ans », selon les témoins.

Il était 9 heures du matin. Gianni Versace revenait à pied du News Café, un restaurant populaire situé sur Ocean Drive, où l'on peut acheter des journaux, et où il avait l'habitude de se rendre le matin. L'endroit est situé au centre de Miami Beach, une commune adjacente à la grande métropole sur la côte Atlantique.

C'est un quartier à la mode, un haut-lieu pour la danse, la musique et les restaurants, fameux pour ses hôtels arts-déco, sa vie nocturne et sa criminalité. Gianni Versace a été assassiné sur les marches de sa maison, une luxueuse villa blanche flanquée de grilles de fer forgé, au style vaguement andalou. C'est au moment où il ouvrait la porte de sa demeure, avec sous le bras les magazines qu'il venait d'acheter au News Café, qu'il a été tué. Le meurtrier a aussitôt quitté les lieux à pied et semble s'être ensuite débarrassé des vêtements qu'il portait en les abandonnant dans un parking en sous-sol, situé à proximité.

La police a rapidement exclu le vol parmi les mobiles possibles de cet assassinat, dont les apparences très « professionnelles » font penser à un « contrat » exécuté par un tueur. La personnalité et les rumeurs qui entourent la vie et la réussite financière de Gianni Versace nourrissent, en effet, bien des interprétations. Dans la soirée, le FBI faisait cependant savoir que le suspect « numéro un » est un criminel extrêmement dangereux,

Andrew Cunanan. Cet homme, âgé de vingt-sept ans, qui figure sur la liste des dix criminels les plus recherchés par la police fédérale, a déjà quatre assassinats à son actif – dont celui de son ancien compagnon gay –, le dernier en date remontant au 10 mai. Ces dernières semaines, quelques deux mille affichettes à l'effigie de Andrew Cunanan avaient été distribuées en Floride.

UNE GESTION « FAMILIALE »

Les détails fournis par la police ne permettent pas d'attribuer un caractère sexuel au meurtre de Gianni Versace, mais, selon le chef de la police de Miami Beach, Richard Barreto, « bien des indices lient M. Cunanan » au meurtre du couturier milanais. Gianni Versace, âgé de cinquante ans et célibataire, ne faisait pas mystère de son homosexualité. Au-delà de sa notoriété d'homme qui habillait les célébrités et notamment les stars du show business, il avait attiré l'attention des médias lorsque l'enquête anticorruption dite « Mani Pulite » (« Mains propres »), lancée par les autorités italiennes, avait épinglé les milieux de la mode et de la haute-couture, en 1994.

Gianni Versace était un homme secret s'agissant de sa vie privée. Il dirigeait ses affaires et gérait sa fortune dans un style très familial (avec son frère Santo et sa sœur Donatella), celui de la région de Reggio de Calabre, dans le sud de la botte italienne, où il est né. Depuis au moins une dizaine d'années, les rumeurs selon lesquelles le couturier se livrait à des opérations de blanchiment d'argent pour le compte de la mafia, se sont faites insistantes. Il menait en tous cas grand train, partageant son temps entre sa résidence de Milan, la villa Fontanelle sur le lac de Côme, et sa maison de Miami, sa fortune faisant nombre d'envieux.

Laurent Zecchini

(Lire aussi notre article page 8)

Catherine Bréchnignac à la tête des 11 000 chercheurs du CNRS

LE MINISTRE de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, devait proposer au conseil des ministres, mercredi 16 juillet, la nomination de Catherine Bréchnignac à la direction du Centre national de la re-

cherche scientifique (CNRS), en remplacement de Guy Aubert, dont le mandat de trois ans est arrivé à expiration. C'est la première fois qu'une femme est appelée à la tête du CNRS. M. Allègre donne à cette innovation, qui ne dépare pas la « féminisation » du gouvernement de Lionel Jospin, « une signification symbolique forte ». Âgée de cinquante et un ans, Catherine Bréchnignac, spécialiste des agrégats atomiques, a effectué toute sa carrière au CNRS, où elle dirige depuis deux ans le département des sciences physiques et mathématiques. De la nouvelle directrice, M. Allègre attend, avant tout, qu'elle « débureaucratiser le CNRS » en « libérant les chercheurs des tâches administratives » et en « les rendant à leurs laboratoires ». Il la charge, également, de « recruter des jeunes » – le vieillissement des effectifs pose un problème particulièrement aigu dans un établissement où la moyenne d'âge dépasse quarante-six ans et dont la masse salariale absorbe 75 % du budget total –, de « rapprocher le CNRS de l'université », ainsi que d'« européaniser l'évaluation des équipes ». Une mission pour laquelle M^{me} Bréchnignac aura besoin de toutes les qualités que lui prêtent ses collaborateurs : une « volonté sans faille » et une « rapidité de décision » qui peuvent passer pour un tempérament autoritaire, mais aussi une « impressionnante aptitude à analyser et à clarifier les dossiers ».

Il lui reviendra aussi de rétablir une certaine sérénité au sein d'une institution forte de 26 000 agents, dont 11 000 chercheurs, de 13,4 milliards de francs de budget et d'une très grande diversité de disciplines, mais sérieusement ébranlée ces dernières années. Son prédécesseur, Guy Au-

bert, avait dû faire face à une situation de quasi-dépôt de bilan, due au fossé qui s'était creusé entre les autorisations de programmes (les dépenses) et les crédits de paiement (les recettes) accordés par les pouvoirs publics. M. Aubert avait, « à la hussarde » mais avec succès, entrepris de rétablir l'équilibre financier du CNRS, avant de s'attaquer à une refonte de ses structures. Il souhaitait favoriser des programmes de recherche finalisés. Un projet que le gouvernement d'Alain Juppé avait jugé préférable, électoralement, de geler.

La non-reconduction à son poste, au terme d'un unique mandat, de M. Aubert – celui-ci devait être nommé conseiller d'Etat chargé de missions à caractère scientifique – est la marque d'une autre approche de la part du nouveau gouvernement. « Il n'est pas question de toucher à l'intégrité du CNRS », assure Claude Allègre. Mais cet établissement est devenu une immense bureaucratie. Je veux privilégier la recherche fondamentale et donner au CNRS les moyens de jouer pleinement son rôle sur la scène scientifique européenne. »

P. L. H.

PORTRAIT

Cette spécialiste des agrégats atomiques devra réformer et rétablir la sérénité au sein de cette institution

cherche scientifique (CNRS), en remplacement de Guy Aubert, dont le mandat de trois ans est arrivé à expiration.

C'est la première fois qu'une femme est appelée à la tête du CNRS. M. Allègre donne à cette innovation, qui ne dépare pas la « féminisation » du gouvernement de Lionel Jospin, « une signification symbolique forte ». Âgée de cinquante et un ans, Catherine Bréchnignac, spécialiste des agrégats atomiques, a effectué toute sa carrière au CNRS, où elle dirige depuis deux ans le départe-

Les Rencontres de Pétrarque s'interrogent sur les progrès de la science

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Face aux conséquences redoutables de certaines découvertes scientifiques, d'Hiroshima au clonage, nombreux sont ceux qui se demandent s'il ne conviendrait pas d'arrêter le progrès. Ou tout au moins de fixer des limites au travail des savants en renonçant à la sacro-sainte liberté de la recherche. On a longtemps cru que la science, principale figure du progrès depuis le XVIII^e siècle, était appelée à assurer le bonheur

de l'humanité. Aujourd'hui, l'espoir a fait place au doute ou à la peur ; l'orgueil à la modestie.

Les participants aux douzièmes Rencontres de Pétrarque, organisées à Montpellier par France-Culture en association avec Le Monde, et consacrées à la question « Le progrès, une idée morte ? », ont pris acte de cette montée du scepticisme et de l'inquiétude, en se demandant, mardi 15 juillet, au cours de la séance d'ouverture, si l'on peut « faire confiance à la science ».

La méfiance envers la raison triomphante ne date pas d'aujourd'hui. Le philosophe Alain Renaud, professeur à l'école des beaux-arts de Saint-Etienne, a rappelé que pour Jean-Jacques Rousseau « l'homme qui médite est un animal dépravé ». D'autres formes de contestation se sont exprimées au XIX^e siècle. Elles ont pris de l'ampleur au lendemain d'Hiroshima, comme l'a relevé le physicien Jean-Marc Levy-Leblond puis, plus récemment, avec le développement des sciences biomédicales : on s'est aperçu alors, selon l'historien des sciences Benoît Massin, que c'était la science elle-même, et non ses seules applications, qui était en question.

ÉDICTER DES INTERDITS ?

Comment établir des bornes à l'ambition des chercheurs ? Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherche au CNRS, a fait observer que la liberté de la recherche était perçue par les juristes, il y a une dizaine d'années encore, comme illimitée et que quiconque la remettait en cause se voyait jeter à la figure les noms de Galilée ou de Lyssenko. Sur quels fondements

imposer des limitations, édicter des interdits ? Quand on parle de limites, a indiqué la philosophe Françoise Gaillard, on s'appuie sur quelques vagues réactions affectives ou sur une morale assez floue. Mais quelle idée de l'homme veut-on défendre ? Le clonage, par exemple, est-il si inquiétant ? Après tout, à travers les siècles, la définition de l'homme a changé. Ne peut-on pas accepter l'idée qu'on entre dans une nouvelle culture comme on l'a fait tant de fois dans le passé ?

Vives réactions du philosophe Alain Finkielkraut. La question capitale, a-t-il souligné, est bien celle des limites. Ceux qui les refusent, se réclament de l'historicisme en mettant l'accent sur l'extrême diversité des formes d'humanité à travers les âges en opposant cet « artificialisme » historique au « naturalisme archaïque » de leurs opposants. En cela, ils rejoignent les savants pour qui la réalité est « indéfiniment malléable ». Contre cette tendance relativiste, Alain Finkielkraut nous demande « d'aider un peu notre monde » pour être capables d'en répondre.

Thomas Ferenczi

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 16 juillet, à 10 h 15 (Paris)

| FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES | | | |
|---------------------------------|----------|-------|--------|
| Tokyo Nikkei | 20358,74 | +1,44 | +5,15 |
| Hong Kong index | 15446,02 | -0,27 | +14,83 |



| OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES | | | |
|----------------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Cours au 16/07 | Var. en % 15/07 | Var. en % fin 96 |
| Paris CAC 40 | 2986,47 | +1,21 | +28,96 |
| Londres FT 100 | 4909,60 | +0,21 | +19,21 |
| Zurich | 1916,81 | | +45,08 |
| Milan MIB 30 | 21615 | +0,81 | +37,70 |
| Francfort Dax 30 | 4121,13 | | +42,66 |
| Bruxelles | 14211 | +0,76 | +34,43 |
| Suisse SBS | 2702,86 | | +44,24 |
| Madrid Ibex 35 | 7064,12 | | +37,04 |
| Amsterdam CBS | 642 | | +46,81 |

Tirage du Monde daté mercredi 16 juillet 1997 : 487 379 exemplaires

1 - 3

une nouvelle inédite

Le Monde

Salut et liberté !

red Varga

VIVIANE HAMY

UN POLAR À LIRE AVEC Le Monde

Vendredi 18 daté samedi 19 juillet